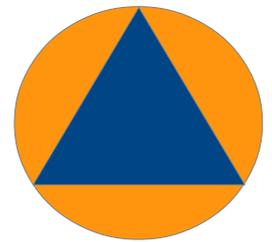




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ORSEC DS

Dispositif départemental ORSEC

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

**PHÉNOMÈNES VOLCANIQUES
MONTAGNE PELÉE**



Préfecture de la Martinique
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC)
(2022)



ARRÊTÉ

portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC
«Phénomènes volcaniques Montagne Pelée»

Le Préfet

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 portant nomination de M. Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté n° 02-963 du 24 avril 2002, portant approbation et application du plan de secours spécialisé «Éruption Volcanique» de la Montagne Pelée ;

SUR proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les dispositions spécifiques ORSEC «Phénomènes volcaniques Montagne Pelée» de la Martinique, jointes au présent arrêté, sont approuvées et deviennent immédiatement applicables. Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer pour la prise en compte d'échanges complémentaires avec les services publics impliqués, la population concernée et les résultats d'un exercice conduit en 2022.

Article 2 : L'arrêté n° 02-963 du 24 avril 2002, portant approbation et application du plan de secours spécialisé «Éruption Volcanique» de la Montagne Pelée, est abrogé.

Article 3 : La secrétaire générale de la Préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets du Marin, de Trinité et de Saint-Pierre, le directeur territorial des services d'incendie et de secours, les chefs de service de l'État concernés, le directeur de l'observatoire volcanologique et sismologique de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 19 mai 2022

Le Préfet de la Martinique

Stanislas CAZELLES



PRÉAMBULE

Après de nombreuses années sans manifestation particulière, la Montagne Pelée montre des signes de changement d'activité depuis le mois d'avril 2019. La variation de différents paramètres a conduit l'OVSM-IPGP à proposer au préfet de la Martinique le passage au niveau de vigilance jaune au mois de décembre 2020. Face à cette évolution, il est apparu nécessaire de remettre à jour le plan de secours spécialisé qui avait été rédigé et approuvé en 2002.

Cette refonte s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'une évolution des techniques, des moyens de surveillance et des données scientifiques disponibles qui enrichissent la connaissance des phénomènes volcaniques dans la région et leurs conséquences pour les populations. L'évolution démographique de la Martinique ainsi que les moyens mobilisables sur le territoire et au-delà sont autant de facteurs ayant conduit à cette révision et dont il a fallu tenir compte.

L'aléa volcanique peut potentiellement concerner toute la partie Nord de la Martinique et certaines manifestations peuvent s'étendre jusqu'au Sud. Ce constat montre l'impérieuse nécessité de disposer d'une planification de la réponse de sécurité civile face à ces phénomènes et d'y associer l'ensemble des services, collectivités, associations et partenaires.



TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE.....	3
OBJECTIFS DU PLAN.....	5
PRÉSENTATION DE L'ALÉA VOLCANIQUE À LA MARTINIQUE.....	6
1.1 Description de l'OVSM.....	6
1.2 Description de la Montagne Pelée	6
1.3 Historique des éruptions.....	7
1.4 Description des différents aléas.....	8
PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS ET DES ZONES EXPOSÉES.....	12
2-1 Scénario 1 : réactivation hydrothermale.....	12
2-2 Scénario 2 : éruption phréatique et/ou hydrothermale.....	14
2-3 Scénario 3 : éruption péléenne.....	16
2-4 Scénario 4 : éruption explosive plinienne/subplinienne.....	18
2-5 Éruption d'un volcan voisin.....	20
DISPOSITIF DE CRISE.....	21
3-1 Définition des stades de surveillance et d'alerte.....	21
3-2 Diffusion de l'alerte et information de la population.....	23
3-3 Organisation de la chaîne de commandement.....	24
3.3.1 Activation du dispositif.....	24
3.3.2 Le Centre opérationnel départemental (COD).....	24
3-4 Évacuation / Mise à l'abri.....	27
3.4.1 Typologies d'évacuation.....	27
3.4.2 Séquençage et gestion des flux.....	28
3.4.3 Accueil & hébergement.....	29
3.4.4 Mobilisation des renforts nationaux.....	30
3-5 Retour à la normale et après-crise.....	31
FICHES MISSIONS.....	32
ANNEXES.....	65
ANNEXE 1 – Carte de la Montagne Pelée.....	66
ANNEXE 2 – Population communale.....	67
ANNEXE 3 – Cinétiques de l'activité éruptive.....	68
ANNEXE 4 – Chronogramme générique de scénario éruptif pour la Montagne Pelée.....	69
ANNEXE 5 – Carte de répartition des établissements sanitaires concernés par la zone d'évacuation.....	70
ANNEXE 6 – Liste des établissements sanitaires situés dans la zone d'évacuation.....	71
ANNEXE 7 – Recensement des capacités de transport sanitaire terrestres.....	72
ANNEXE 8 – Carte des moyens de transport terrestre et maritime.....	73
ANNEXE 9 – Liste des navires à passagers disponibles et caractéristiques techniques.....	74
ANNEXE 10 – Liste des navires de l'État pouvant concourir aux opérations d'évacuation.....	76
ANNEXE 11 – Carte de localisation des pontons dans le Nord.....	77
ANNEXE 12 – Carte de localisation des pontons sur la côte caraïbe.....	78
ANNEXE 13 – Communes exposées : itinéraires et points de récupération.....	79
ANNEXE 14 – Jumelage et capacités d'accueil.....	91
ANNEXE 15 – Fiches de Jumelage.....	92
ANNEXE 16 – Plan de circulation.....	104
ANNEXE 17 – Carte de répartition géographique des AASC dans les communes accueillantes.....	105
ANNEXE 18 – Schéma d'organisation des centres d'accueil et de regroupement.....	106
ANNEXE 19 – Mesures individuelles et collectives.....	107
ANNEXE 20 – Modèle d'arrêté d'évacuation.....	109
ANNEXE 21 – Modèle de communiqué de presse.....	110
ANNEXE 22 – Liste des acronymes.....	111



OBJECTIFS DU PLAN

Au sein de la planification départementale ORSEC, la disposition spécifique Risques Volcaniques - éruption de la Montagne Pelée - organise la réponse de sécurité civile des services en charge de la protection de la population de la Martinique face à une reprise d'activité de la Montagne Pelée.

Il précise à cet effet les aléas volcaniques auxquels la Martinique peut être confrontée selon différents scénarios d'éruption, les niveaux et les modalités de déclenchement et de diffusion de l'alerte, l'organisation des secours et des opérations d'évacuation qui pourraient être mises en place.

Ce plan tient compte des caractéristiques particulières d'une crise liée à une éruption de la Montagne Pelée, qui s'inscrit d'une part dans la durée, qui peut générer des dégâts très importants et conduire d'autre part à des déplacements de masse de la population ainsi qu'à des nuisances et dysfonctionnements pour la société qui peuvent s'échelonner sur une période plus ou moins longue après une éruption.

Sa vocation opérationnelle lui impose une structure synthétique, tournée vers les effets à obtenir de la part des acteurs de la gestion de crise et vers les missions que chacun doit assumer pour protéger les populations et minimiser les conséquences matérielles, économiques et environnementales de l'activité volcanique sur le territoire de la Martinique.

Par ailleurs, la disposition spécifique ORSEC risque volcanique doit être articulée avec les autres dispositifs de préparation existants, notamment la disposition générale ORSEC.

Les documents de planification des communes (plan communal de sauvegarde) ainsi que les plans de gestion des autres acteurs doivent compléter les mesures contenues dans le plan ORSEC.

Le document ne traite pas des moyens zonaux et nationaux qui seront nécessaires en cas d'évènement majeur. Ils feront l'objet d'une planification spécifique.



PRÉSENTATION DE L'ALÉA VOLCANIQUE À LA MARTINIQUE

1.1 Description de l'OVSM

L'observatoire volcanologique surveille la Montagne Pelée depuis 1902. C'est le deuxième plus ancien observatoire volcanologique au monde. Les principales missions de l'observatoire volcanologique et sismologique de la Martinique (OVSM) de l'Institut de Physique du Globe de Paris sont l'observation et la surveillance de la Montagne Pelée, la veille sismique, la maintenance du système de détection automatique de coulées de boue (lahars) de la rivière du Prêcheur, fournir des données dans l'information montante au centre d'alerte aux tsunamis de la Caraïbe, la recherche et la diffusion des connaissances sur les risques sismiques et volcaniques. Depuis 2005, l'OVSM gère la maintenance du système de détection automatique de coulées de boue (lahars) de la rivière du Prêcheur en plus d'observations effectuées dans cette rivière.

Un réseau de 59 stations de mesures a été déployé sur l'ensemble de la Martinique et en particulier la Montagne Pelée, permettant d'enregistrer la sismicité, les déformations du volcan la physico-chimie des fluides volcaniques. Il a pour but :

- d'établir le niveau de base de l'activité du volcan,
- de déceler les changements de comportements du volcan susceptibles de conduire à une éruption,
- d'affiner les scénarios d'activités possibles,
- d'assurer le suivi et l'analyse de l'évolution d'une éruption pour informer les autorités en charge de la gestion de crise.

L'OVSM rédige un bulletin mensuel qui synthétise l'activité volcanique de la Montagne Pelée ainsi que la sismicité régionale. Il peut être amené selon les observations faites sur l'activité à publier un bulletin d'information factuelle hebdomadaire voire journalier.

1.2 Description de la Montagne Pelée

La Montagne Pelée est un volcan actif situé sur l'arc volcanique des petites Antilles dont la formation a débuté il y a environ 550 000 ans. Elle culmine à 1 397 m d'altitude sur la commune de Saint-Pierre.

D'après l'histoire éruptive de la Montagne Pelée, trois types d'éruptions sont susceptibles de se produire : des éruptions phréatiques, (explosions liés à l'interaction de la chaleur magmatique avec de l'eau superficielle), des éruptions péléennes (avec la formation d'un dôme de lave) ou des éruptions explosives pliniennes (formation d'une colonne de cendres dans le ciel).

La phase d'activité actuelle a débuté il y a 13 500 ans avec une succession d'éruptions péléennes et pliniennes jusqu'à ce jour.



1.3 Historique des éruptions

Bien qu'au cours de son histoire éruptive, la Montagne Pelée ait souvent connu de longues périodes de repos qui ont duré des siècles, des études de terrain ont permis d'identifier 13 éruptions pliniennes et 21 éruptions péléennes au cours des derniers 24 000 ans. Deux éruptions phréatiques ont été observées en 1792 et en 1851.

Les nombreuses éruptions péléennes de la Montagne Pelée sont caractérisées soit par un « blast » latéral, soit par l'effondrement d'un dôme de lave. Les coulées pyroclastiques générées par ces éruptions sont généralement canalisées dans les vallées Ouest et Est, et atteignent la mer.

Eruption de 1902-05

Cette éruption péléenne est l'événement volcanique le plus meurtrier du XXe siècle. Dès 1889, des fumerolles apparaissent au sommet. Leur nombre et leur intensité augmentent régulièrement jusqu'au 23 avril 1902 où l'éruption débute par une première explosion. De nombreuses explosions phréatiques se succèdent ensuite entraînant d'abondantes retombées de cendres sur le flanc ouest du volcan. Le 5 mai, un lahar se déclenche et descend dans la vallée de la rivière blanche emportant une distillerie. Dans la nuit du 5 au 6 mai 1902, le magma arrive en surface et un dôme de lave commence à se former. Le 8 mai 1902 une violente explosion se produit au sommet du volcan générant un écoulement pyroclastique, mélange de cendres, blocs et gaz, qui détruit la ville de Saint-Pierre. Sept nuées ardentes se succèdent jusqu'au 30 août 1902 sur la ville, certaines touchant également la commune du Morne Rouge. L'activité se poursuit jusqu'au début de l'année 1905 avec la croissance d'un dôme de lave et des écroulements réguliers de celui-ci.

La dernière éruption de la Montagne Pelée s'est déroulée de 1929 à 1932. Comme en 1902, une importante activité explosive précède l'arrivée du magma en surface. Un dôme se forme et, devenu instable, il s'effondre régulièrement provoquant des nuées ardentes d'avalanches (mélange de cendres et de blocs). Comme en 1902, elles s'écoulent dans la vallée de la rivière Blanche et finissent de la combler.

Une activité fumerollienne a perduré au sommet jusqu'en 1965.



1.4 Description des différents aléas

Retombées et nuages de cendres – projection de blocs

Ce phénomène peut affecter l'île entière de même qu'il peut être lié à l'activité des autres volcans de l'arc antillais.

Lors d'une éruption, les explosions vont projeter une grande quantité de particules volcaniques de toute taille (blocs, cendres, etc) dans un jet de gaz, généralement vertical : il s'agit des panaches volcaniques, pouvant monter jusqu'à 40 km d'altitude.

Les cendres sont transportées latéralement par les vents dominants puis retombent au sol par gravité ou lors de précipitations.

La dispersion des cendres dépend de la nature des cendres (taille, densité, texture du verre volcanique), de l'orientation et de la vitesse du vent, de la hauteur maximale atteinte par la colonne et du flux éruptif. Les effets sont variables, notamment en fonction de l'épaisseur de cendres accumulées, du taux d'accumulation par unité de temps, de la taille des fragments, de la saturation en eau et de la composition chimique des gaz volcaniques condensés sur les particules (gaz acides, métaux lourds).

Ce phénomène peut avoir des conséquences respiratoires, en particulier pour les personnes vulnérables mais également sur la qualité de l'eau potable, sur les cultures et sur le fonctionnement du réseau d'eau usées. Une importante chute de cendres pourra également entraîner des dommages aux habitations avec l'effondrement des toitures sous le poids des cendres ou sur les réseaux (chute de ligne électrique...).

La présence de cendres et de gaz dans l'atmosphère peut perturber la circulation routière et les navigations aérienne et maritime. Pour la navigation aérienne, la coordination internationale se fait sous l'égide de l'organisation de l'Aviation Civile internationale (OACI) par le Volcanic Ash Advisory Center (VAAC) de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA – USA) ainsi qu'au niveau régional par le centre de contrôle et d'information de vol de Piarco (Trinidad et Tobago), le centre de veille météorologique de Port of Spain (Trinidad et Tobago) et Météo France Martinique. La surveillance de la qualité de l'air dont le dioxyde de soufre et les particules qui sont produites aussi par l'activité volcanique est assurée en Martinique par Madinair dans certaines zones.

Les retombées aériennes	
Mode d'action	Par enfouissement, colmatage, corrosion, accumulation, abrasion, conduction, absorption, dissolution et réaction chimique, magnétisme
Distance d'effet	(moyenne): 20-30 km – (maximale) > 800 km
Vitesse moyenne	< 15 m/s-La dispersion dépend souvent de la nature des cendres (taille, densité, type de fragment, présence de verre volcanique), de l'orientation et de la vitesse du vent, de la hauteur atteinte par la colonne, de la masse injectée dans l'atmosphère, du flux éruptif. Les effets sont variables, notamment en fonction de l'épaisseur de cendres accumulées, du taux d'accumulation par unité de temps, de la taille des fragments (granulométrie), de la saturation en eau et de la composition chimique des gaz volcaniques condensés sur les particules (gaz acides, métaux lourds). Dommages environnementaux (contamination, agriculture), perturbations des réseaux d'eaux, d'électricité, de ventilation/climatisation, de communication, effondrements des toits, perturbation de la navigation aérienne.
Effets sur l'homme	Problèmes respiratoires, symptômes oculaires, irritations cutanées, santé des animaux.



Lors de l'éruption, des projections de blocs sont possibles, en particulier au sommet.

Les projections balistiques	
Mode d'action	Par impact, combustion, ensevelissement
Distance d'effet	(moyenne) : < 2 km – (maximale) > 5 km
Température	< 1 000 °C
Vitesse moyenne	50-100 m/s Déclenchement d'incendies (matériaux incandescents), effondrement et perforation des toitures, ensevelissement ou obstruction des infrastructures, bris de glace.
Effets sur l'homme	Décès et blessures graves

Les émanations de gaz

Le dégazage est une manifestation importante de l'activité volcanique, que ce soit lors d'éruptions (où le gaz est alors le moteur du phénomène), ou lors de période de repos (où les gaz s'échappent alors de façon localisée via les fumerolles ou les sources hydrothermales, ainsi que de façon plus diffuse au travers du sol). Les gaz sont émis au niveau de la bouche du volcan et sous forme de fumerolles sur les flancs.

La composition des gaz émis par les fumerolles peut être mesurée par des stations de l'OVSM. Dans le cas d'une forte activité, des mesures préventives pourront être prises pour les zones habitées concernées mais également pour l'accès à la zone d'émission.

Les effets sur la population sont variables en fonction de la nature et de la concentration des gaz : irritations, brûlures, insuffisances respiratoires, décès. La végétation (notamment les cultures), les animaux, et les infrastructures, en particulier métalliques, peuvent également être touchés.

Les émanations de gaz	
Mode d'action	Corrosion, réaction chimique (dissolution, précipitation, oxydoréduction, inhalation)
Distance d'effet	(moyenne) : 20-30 km – (maximale) > 100 km
Vitesse moyenne	< 15 m/s Effets variables en fonction de la nature et de la concentration des gaz
Effets sur l'homme	Irritations, brûlures, symptômes oculaires, insuffisances respiratoires, mort...
Effets sur les infrastructures	Vieillessement prématuré des structures métalliques, pluies et aérosols acides.



Les écoulements pyroclastiques

Les écoulements pyroclastiques, aussi appelées nuées ardentes, sont des phénomènes d'avalanche composée d'un mélange de gaz, de blocs et de cendres. Elles peuvent se déplacer le long des flancs du volcan ou se canaliser dans une vallée (comme lors des éruptions de 1902-1905 et 1929-1932).

Leur vitesse est très variable (80 km/h à plus de 600 km/h) en fonction de leur composition. Ainsi, une nuée ardente générée au sommet mettra moins de 4 minutes pour atteindre la côte.

Ces écoulements sont capables de franchir de hauts reliefs (crêtes, collines, etc.) et d'éroder et d'incorporer les terrains sur lesquels elles se déplacent, se renforçant ainsi au cours de leur mise en place.

Une nuée ardente sera précédée d'un effet de souffle et entraînera une destruction quasi-totale des infrastructures et de la végétation et le décès de la population présente dans la zone.

Les écoulements pyroclastiques	
Mode d'action	Par onde de choc, effondrement de colonne éruptive explosive, effondrement de dôme de lave et de front de coulée de lave, effondrement caldérique, combustion, impact de projectiles, arrachement, abrasion, transport, ensevelissement.
Distance d'effet	(moyenne) < 10 km – (maximum) < 50/100 km Capacité à se propager sur l'eau à des distances de plusieurs km.
Température	100°C à 900 °C
Vitesse moyenne	20-30 m/s jusqu'à 270 m/s pour les plus turbulentes et diluées (souffle pyroclastique) Déclenchement d'un effet de souffle, déclenchement d'incendies, destruction quasi totale des infrastructures humaines et de la végétation, bouleversements topographiques par comblement et perturbation du réseau hydrographique
Effets sur l'homme	Décès et blessures très graves (notamment brûlures au 3 ^e degré)

Les dômes de lave

Lorsque la lave est visqueuse, elle s'accumule au point de sortie sur plusieurs dizaines à centaines de mètres d'épaisseur pour former un dôme de lave pouvant atteindre des températures de 1 000 °C. Au fur et à mesure de sa croissance, le dôme devient particulièrement instable et finit par s'effondrer sous l'effet de son propre poids.

Des explosions latérales dirigées très violentes peuvent détruire toute ou une partie du dôme, et ce de manière répétée dans une éruption (comme lors de l'éruption de 1902-1905).

Ces effondrements peuvent former des écoulements pyroclastiques.



Les glissements de terrains et les lahars

L'IPGP détecte et répertorie les glissements de la Montagne Pelée à partir des signaux sismiques du réseau. Une partie des glissements enregistrés provient de la falaise Samperre, en amont de la rivière du Prêcheur, une partie de la carrière de Fond Canonville et des gorges de la Rivière Claire, et une partie provient des flancs Sud-Ouest et Est de la Montagne Pelée.

Ils peuvent se déclencher en l'absence d'activité éruptive dans des secteurs comportant des facteurs de prédisposition morphologique (pente importante), géologique (nature des formations) ou géotechnique (altération de certaines formations diminuant leur cohésion). La pluviométrie et l'urbanisation des pentes peuvent être des facteurs aggravants.

Certains glissements peuvent alimenter la formation d'un lahar, une coulée boueuse avec des débris de roches volcaniques de toutes tailles, qui affecte les pentes des volcans. Ce phénomène, particulièrement destructeur, se déplace à des vitesses de l'ordre de 20 à 100 km/h sur de très grandes distances et peut emporter des habitations ou des ponts sur son passage.

Depuis 1999, un système de surveillance est géré par l'OVSM et déclenche automatiquement la sonnerie de sirènes dans le bourg du Prêcheur en cas de lahar.

Les glissements de terrain et les lahars	
Mode d'action	Effet de souffle, impact d'éléments charriés, arrachement, transport, ensevelissement, inondation, tsunami.
Distance d'effet	(moyenne) : 5-10 km – (maximale) : > 100 km
Température	0-200 °C
Vitesse moyenne	20 m/s Déclenchement d'un effet de souffle. Déclenchement possible de tsunami Destruction totale des infrastructures humaines et de la végétation, et bouleversements topographiques Rupture des réseaux
Effets sur l'homme	Blessures graves, décès

Les tsunamis

Lors d'une éruption, des glissements de terrain, aériens ou sous-marin, voire des lahars pourraient générer un tsunami local avec propagation possible sur plusieurs km.

Compte-tenu de la cinétique rapide de ces phénomènes, une détection et une alerte sont impossibles. La population devra adopter les comportements réflexes face à ce risque.



PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS ET DES ZONES EXPOSÉES

2-1 Scénario 1 : réactivation hydrothermale

L'apparition de fumerolles, au sommet ou proche du sommet, indique un regain d'activité hydrothermale au sein du volcan avec la circulation et l'interaction de gaz et d'eau en surpression dans la roche poreuse et fracturée.

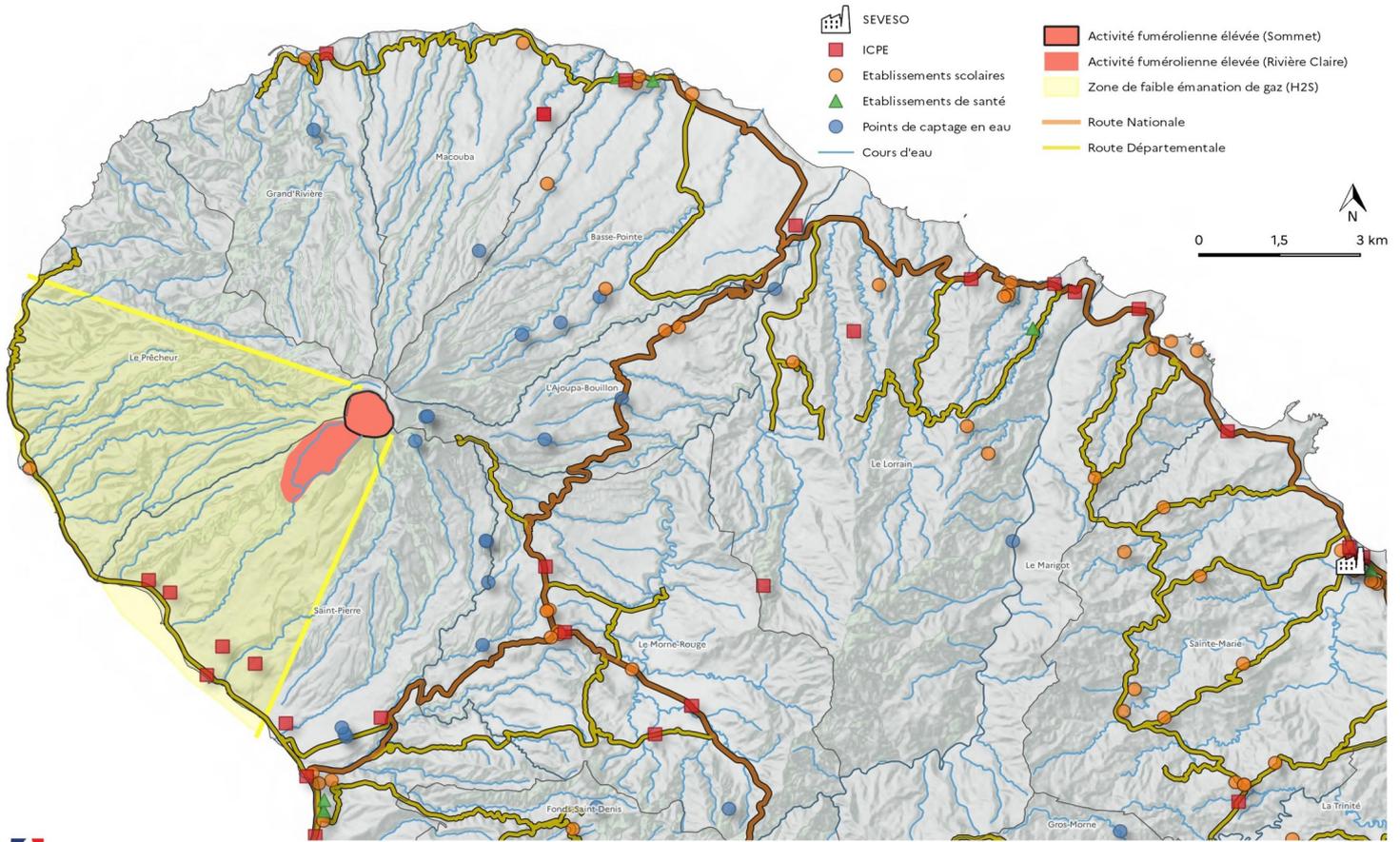
Les champs fumerolliens émettent dans l'atmosphère de la vapeur d'eau et d'autres composants gazeux (hydrogène sulfuré (H₂S), dioxyde de carbone (CO₂), dioxyde de soufre (SO₂)) à des températures très élevées.

Une augmentation de l'activité fumerollienne peut engendrer, sans nécessairement de signes précurseurs, des projections soudaines mais localisées de cendres, de roches et de boues acides et chaudes ainsi qu'une augmentation de l'exposition à des gaz volcaniques toxiques. L'augmentation des flux d'émission et des concentrations de toutes ou parties des fumerolles, ainsi que dans les zones de dégazage passif à travers le sol, peut engendrer des nuisances sur les zones proximales sous les vents dominants.



DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC 972

Phénomènes volcaniques



- SEVESO
- ICPE
- Etablissements scolaires
- Etablissements de santé
- Points de captage en eau
- Cours d'eau
- Activité fumérolienne élevée (Sommet)
- Activité fumérolienne élevée (Rivière Claire)
- Zone de faible émanation de gaz (H2S)
- Route Nationale
- Route Départementale



PRÉFET DE LA MARTINIQUE
 Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Liberté Égalité Fraternité

Scénario 1 : Réactivation fumérolienne

Cartographie des enjeux selon la zone d'impact

Cartographie : DEAL Martinique - Octobre 2021 - V5.1
 Source de données : SREC DEAL Martinique - SIG DEAL Martinique - INSEE (Filosof2015) - OVSM - IPGP
 BDTOPO® 212 © IGN



2-2 Scénario 2 : éruption phréatique et/ou hydrothermale

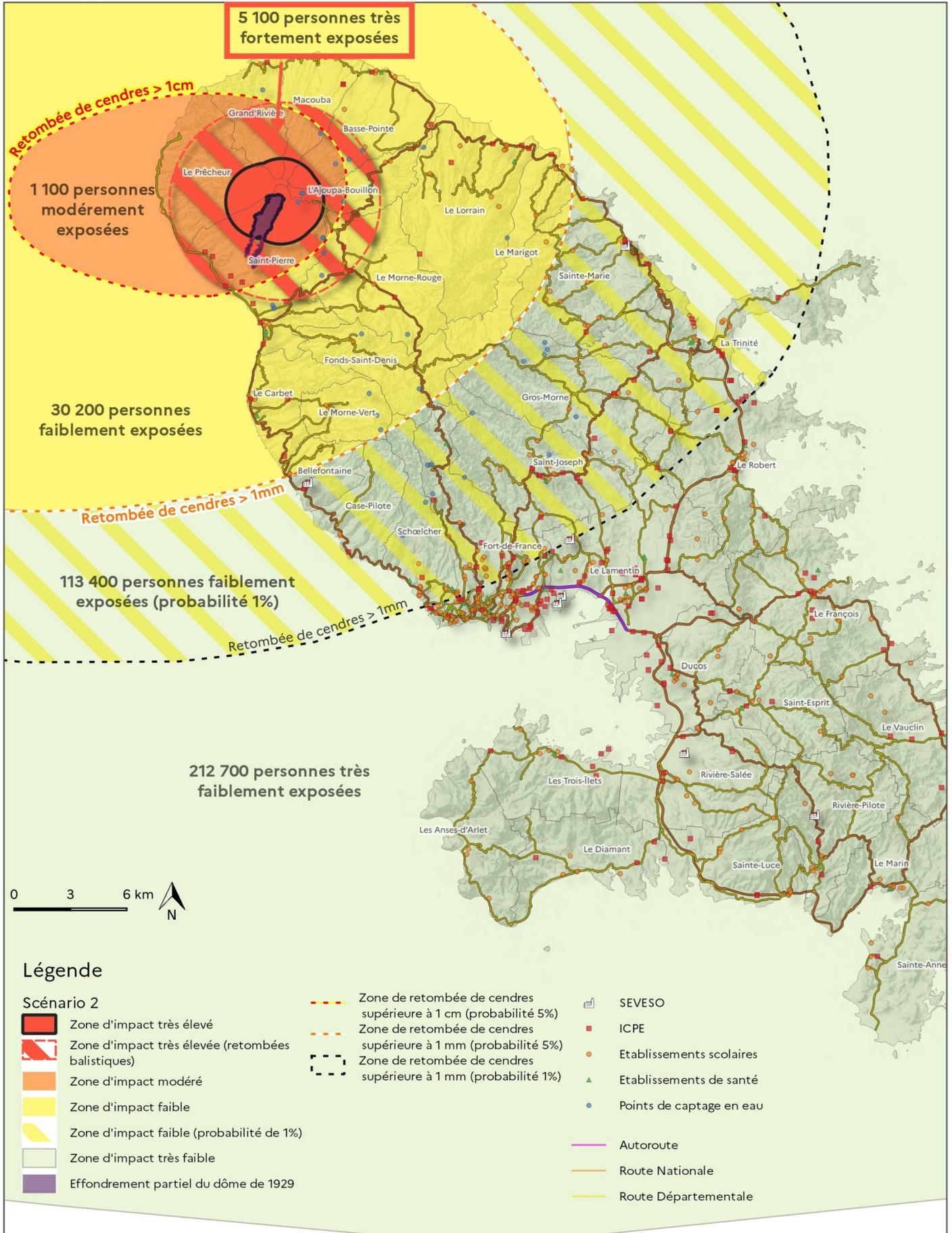
Une éruption phréatique se produit lorsque l'eau souterraine se vaporise brutalement en raison d'une augmentation de température et/ou augmentation de pression entraînant une ou plusieurs explosion(s).

Ce type d'éruption va engendrer des émissions de gaz acides et toxiques, des projections de boue et de blocs, des panaches volcaniques de cendres et de gaz (essentiellement de la vapeur d'eau), des coulées de débris. Elles sont dangereuses, car elles peuvent se produire de manière soudaine.

Les effets directs restent généralement limités à une zone de quelques kilomètres (< 4 km) autour de l'événement mais sous l'influence des vents dominants, des zones plus distantes peuvent être aussi exposées aux retombées de cendre et aux gaz.

Des glissements de terrain sur les versants de l'édifice, des coulées de débris (dont des lahars) dans les rivières environnantes sont des phénomènes induits que l'on peut attendre pour ce type de scénario éruptif.

Dans leur très grande majorité, les éruptions phréatiques ne sont pas systématiquement suivies par une éruption magmatique.





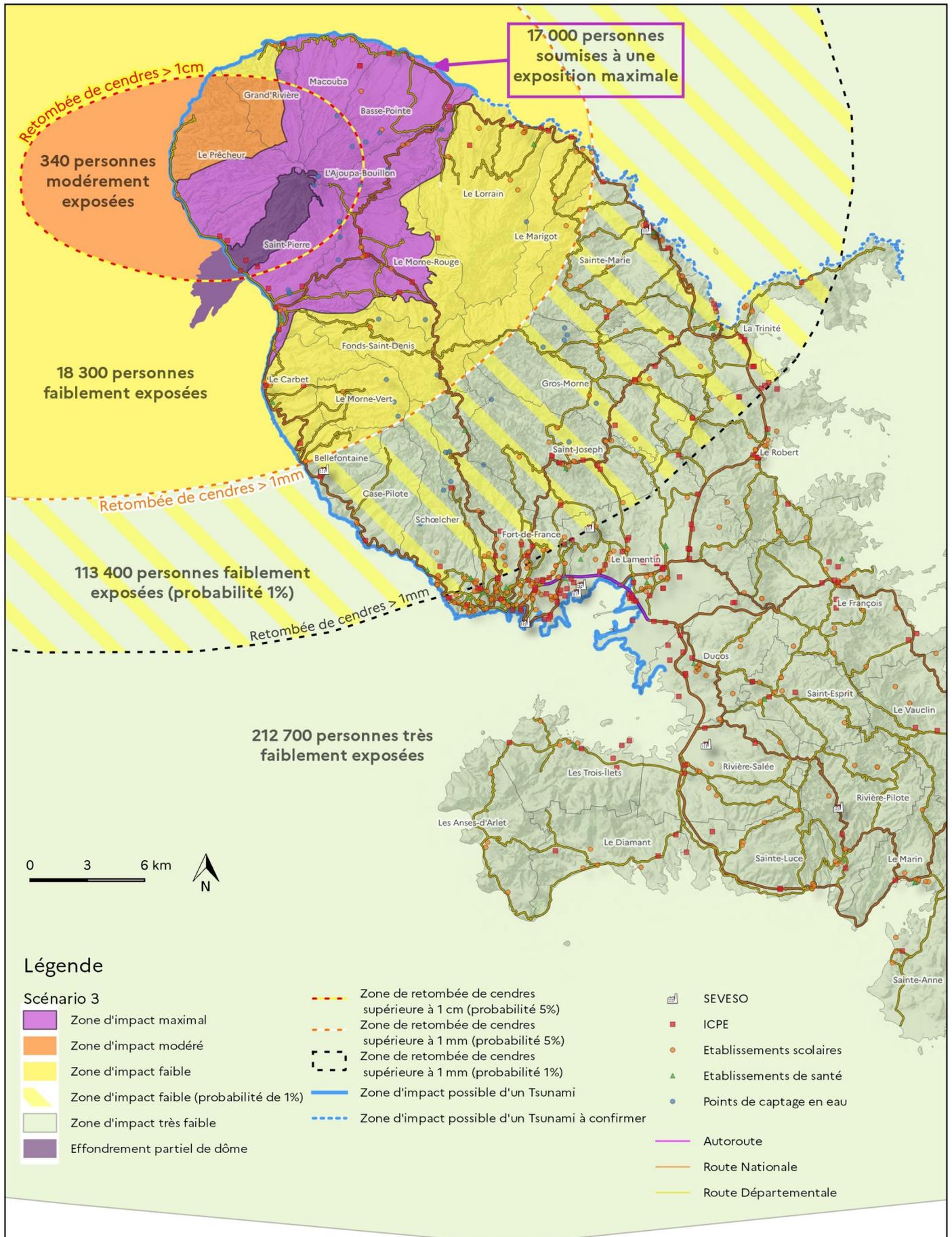
2-3 Scénario 3 : éruption péleénne

Ces éruptions sont très explosives. Le magma, très visqueux et gazeux, est poussé dans le conduit de la cheminée volcanique et forme un dôme de lave, qui s'effondre régulièrement en formant de nombreux écoulements pyroclastiques mobiles qui dévalent les flancs du volcan sur des distances de plusieurs kilomètres, soit de manière canalisée par la topographie et les vallées soit de manière turbulente et dilué en pouvant surmonter les reliefs au-delà des vallées. Des éboulis instables aux pentes raides se forment au pied du dôme.

Les explosions associées à cette croissance de dôme et à ces déstabilisations régulières, peuvent donner des projections verticales de cendres et de blocs sur quelques kilomètres de hauteur.

Des glissements de terrain de grande ampleur sur les versants de l'édifice, des coulées de débris dont des lahars dans les rivières environnantes et des tsunamis sont des phénomènes induits que l'on peut attendre pour ce type de scénario éruptif.

Ce type d'éruption impacterait essentiellement le nord de l'île, dans un rayon de 10 km autour de l'édifice.



Scénario 3 : Eruption péleénne (croissance d'un dôme de lave)
Cartographie des enjeux selon la zone d'impact



2-4 Scénario 4 : éruption explosive plinienne/subplinienne

Les éruptions pliniennes sont explosives et particulièrement puissantes. La remontée très rapide d'un magma très riche en gaz qui n'a pu s'échapper engendre des pressions très fortes au sein de l'édifice volcanique qui culmine par des explosions phréatiques. Celles-ci, en débouchant le conduit, provoquent une très rapide décompression du magma et une détente explosive des gaz qui vont pulvériser le magma ainsi qu'une partie des matériaux anciens de l'édifice.

Cette onde de décompression se propage vers le bas dans le conduit magmatique permettant l'évacuation d'un volume important de magma. Suite à l'ouverture d'un événement, la décompression du magma engendre l'émission à jet continu, parfois pendant plusieurs heures, d'un panache de gaz incandescents, de cendres et de matériaux véhiculés (ponces, scories). Elle peut s'accompagner de la propagation d'ondes de choc.

L'ascension du panache de cendres dans l'atmosphère y provoque par frottement l'accumulation de charges électriques qui vont déclencher une activité électrique très intense dans la colonne éruptive avec la formation d'éclairs et d'arc de foudre. Ce panache va monter rapidement dans l'atmosphère et peut culminer à des hauteurs de 30 à 40 km.

Les cendres et les fragments de magma sont ensuite transportés par les vents dominants, potentiellement sur des grandes distances, avant de retomber sous l'effet de la gravité.

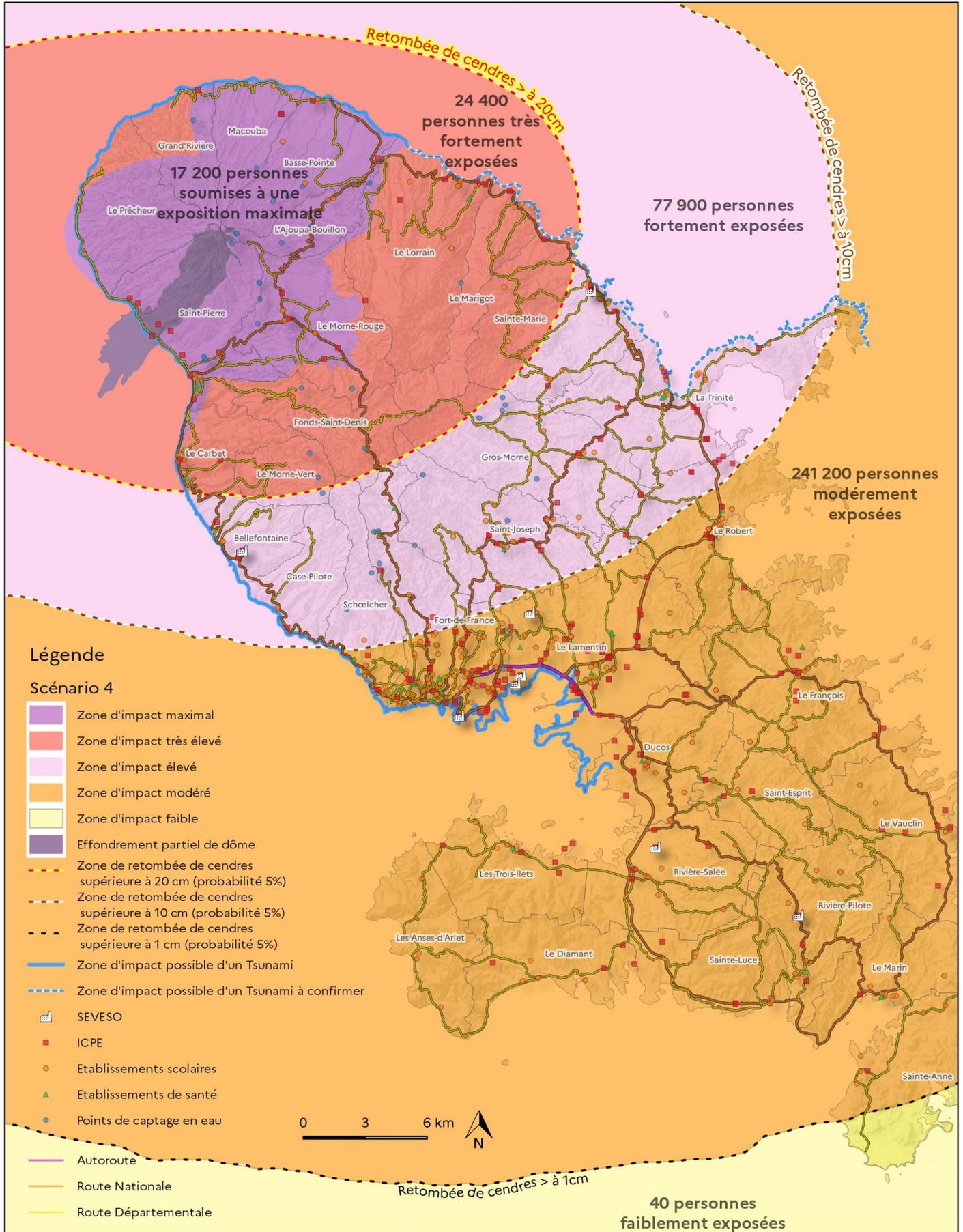
La plupart des éruptions pliniennes sont aussi caractérisées par la formation d'écoulements pyroclastiques résultant d'un effondrement partiel ou total de la colonne éruptive. Ces écoulements pyroclastiques se propagent à des vitesses de quelques centaines de kilomètres/h le long des pentes Ouest et Est du volcan sur des distances importantes > 5 km, soit de manière canalisée dans les vallées, soit de manière plus turbulente en sortant des vallées et en surmontant des reliefs. Particulièrement dévastateurs, ils peuvent atteindre des températures > 500°C et arriver jusqu'en mer, ce qui peut générer des tsunamis.

Dans certaines vallées, les dépôts des éruptions pliniennes peuvent atteindre plusieurs mètres à dizaines de mètres d'épaisseur.

Le début de l'éruption est en général marqué par une forte activité sismique, voire la survenue d'une éruption phréatique (scénario 2). On a pu parfois observer dans l'histoire de la Montagne Pelée à la fin de ce scénario éruptif un effondrement de l'édifice et la création d'une caldeira sommitale.

Des glissements de terrain de grande ampleur sur les versants de l'édifice, des coulées de débris dont des lahars dans les rivières environnantes et des tsunamis sont des phénomènes induits que l'on peut attendre pour ce type de scénario éruptif.

Ces éruptions sont très puissantes et peuvent avoir des répercussions importantes sur toute la Martinique et bien au-delà. L'éruption en avril 2021 de la Soufrière de Saint-Vincent en est un très bon exemple.





2-5 Éruption d'un volcan voisin

De par la proximité des îles volcaniques dans l'arc des Petites Antilles, il existe en Martinique des risques liés à l'éruption d'un volcan situé sur une autre île de l'arc antillais. Les principaux risques concernent la présence de gaz et de cendres liés à la propagation sous l'effet des vents dominants des panaches volcaniques ainsi que la génération d'un tsunami (explosions sous-marines, arrivées brutales d'un grand volume de matériaux en mer, etc.).

DISPOSITIF DE CRISE

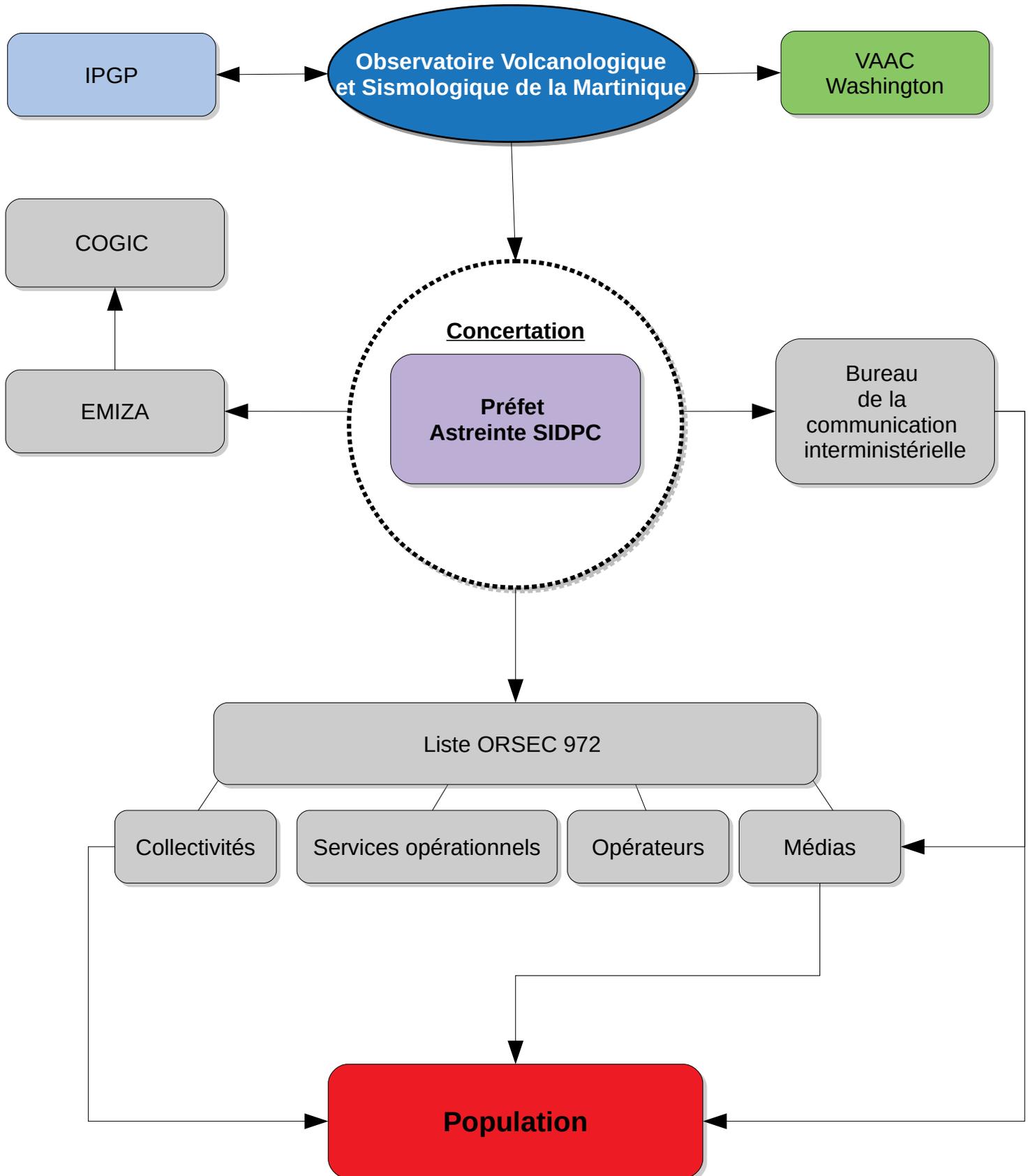
3-1 Définition des stades de surveillance et d'alerte

NIVEAUX DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE	DÉLAI PRÉVISIONNEL avant éruption	ACTIVITÉS ENREGISTRÉES	ACTIONS À ENGAGER
VERT NIVEAU DE RÉFÉRENCE	Siècles / Années	<p style="text-align: center;">Minimale</p> Le volcan est au repos	<ul style="list-style-type: none"> – Surveillance par l'OVSM-IPGP (bulletins d'activité, diffusion des savoirs) – Rester attentif – Campagne de sensibilisation auprès de la population sur le risque volcanique, révisions des plans d'urgence (PCS, DS volcan, autres plans), étude des retex, exercices
JAUNE VIGILANCE	Année-(s) / Mois / Semaines	<p>Détection d'une activité inhabituelle / En augmentation</p> Variation de quelques paramètres et apparition de signes potentiellement précurseurs d'une reprise de l'activité volcanique	<ul style="list-style-type: none"> – Surveillance continue du volcan par l'OVSM-IPGP – Campagnes de sensibilisation/information des populations (Préfecture / OVSM) – Maintenir la capacité opérationnelle des services de gestion de crise – Restreindre si nécessaire l'accès du public à certaines zones de la Montagne Pelée
ORANGE PRÉ-ALERTE	Mois / Semaine-(s)	<p style="text-align: center;">Forte augmentation</p> Augmentation importante d'un ou plusieurs signes précurseurs d'une éruption possible : <ul style="list-style-type: none"> – sismicité fréquemment ressentie – activité sismique anormale – déformations du sol – activité fumerolienne – quelques anomalies gazeuses – augmentation de température du sol, des sources 	<ul style="list-style-type: none"> – Information des services opérationnels et des mairies (échanges réguliers entre la préfecture et les collectivités territoriales, les élus) – Mobilisation des services et des mairies (zones exposées et zones d'accueil) – Mise en place d'une cellule de suivi à la Sous-Préfecture de Saint-Pierre et de La Trinité – Veille scientifique active (OVSM-IPGP) et renforcement des moyens opérationnels de surveillance de l'activité (OVSM-IPGP) - bulletins d'activité – Restreindre l'accès du public à certaines zones de la Montagne Pelée – Préparation et/ou mise en place des mesures préventives – Préparation et/ou évacuation de la population des zones les plus exposées – Activation possible du PCO de Saint-Pierre et transfert possible sur La Trinité. – Activation si nécessaire d'un PCC – COD en format veille et possibilité de l'activer à la demande du préfet.

<p style="text-align: center;">ROUGE ALERTE</p>	<p style="text-align: center;">Imminente / En cours</p>	<p style="text-align: center;">Maximale</p> <p>Niveau d'activité extrêmement élevé / éruption en cours. Signes précurseurs d'éruption probable tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sismicité volcanique intense - déformations du sol - explosions - anomalie de température du sol, des gaz et des sources - émissions gazeuses - Perturbations et/ou remontée de la nappe phréatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Activation d'un PC Fixe de crise - Renforcement des moyens opérationnels de surveillance de l'activité (OVSM-IPGP) - Activation du PC opérationnel de la Sous-Préfecture de La Trinité et transfert du PC opérationnel de Saint-Pierre à la Sous-Préfecture de La Trinité - Mise en œuvre des mesures préventives - Transfert et accueil de la population dans les centres d'hébergement.
<p style="text-align: center;">GRIS POST-ALERTE</p>	<p style="text-align: center;">Mois/Années</p>	<p style="text-align: center;">Retour au niveau de référence</p> <p style="text-align: center;">Activité éruptive terminée ou éruption stabilisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Balisage des zones dangereuses - Définition des modalités de réouverture des zones évacuées - Maintien de la population à l'abri - Réouverture progressive des axes routiers - Retour progressif de la population dans les zones évacuées - Reprise de certaines activités économiques



3-2 Diffusion de l'alerte et information de la population





3-3 Organisation de la chaîne de commandement

3.3.1 Activation du dispositif

L'OVSM informe la préfecture (cadre d'astreinte du SIDPC) en cas d'apparition de signes d'activité de la Montagne Pelée et propose le déclenchement de l'un des niveaux de surveillance ou d'alerte indiqués au para 3.1.

La décision du déclenchement d'un stade de surveillance ou d'alerte **est de la seule responsabilité du préfet qui en assure la diffusion conformément au schéma ci-dessus.**

Ces procédures font l'objet de messages types dont le contenu est adapté en fonction des mesures décidées par le préfet.

La préfecture assure également la communication vers les autorités centrales, les médias et la population via les communiqués de presse relayant notamment les mesures individuelles et collectives.

3.3.2 Le Centre opérationnel départemental (COD)

Sur décision du préfet, le COD est activé et rassemble les partenaires ORSEC nécessaires à la gestion de l'événement en formation restreinte ou élargie selon qu'une évacuation de tout ou partie de la zone dangereuse est envisagée.

Lorsque l'ordre d'évacuation est donné, une cellule particulière chargée de diriger et coordonner ces évacuations est mise en place conformément au schéma figurant au para 3.3.3

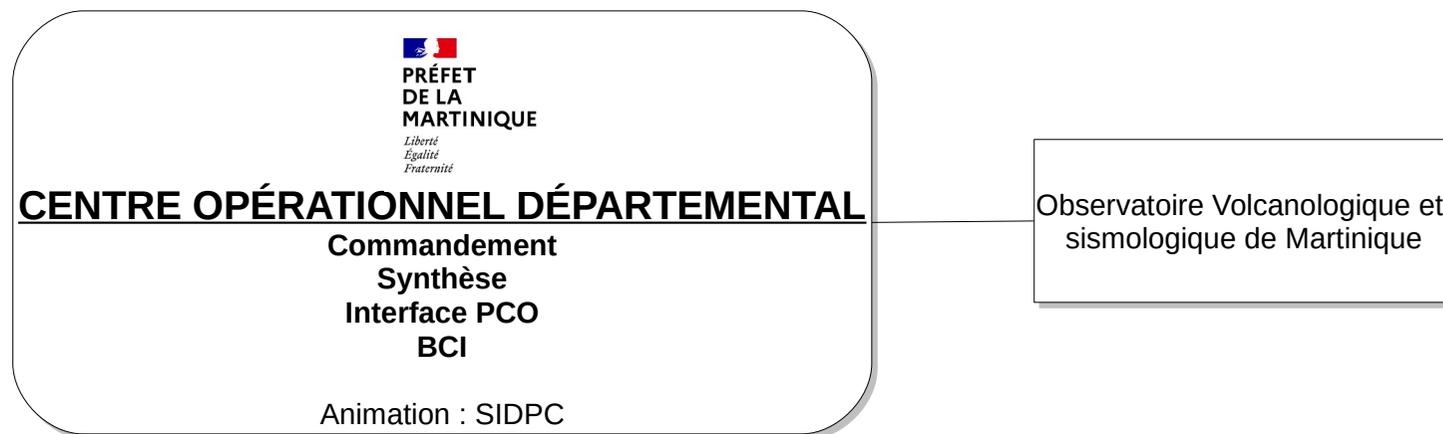
Le COD s'appuie sur le dispositif départemental de gestion de crise qui repose sur :

– Les Postes de Commandement Opérationnel (PCO) de chaque arrondissement.

Par convention, à compter du stade de pré-alerte Orange, le PCO de l'arrondissement de Saint-Pierre est transféré à la sous-préfecture de Trinité.

– Les Postes de Commandement Communaux (PCC) armés selon le stade d'alerte et en fonction des secteurs concernés par les événements en cours.

Composition du COD



Formation restreinte



DEAL



STIS



Gendarmerie



DTPN

Formation élargie

ARS

SAMU

FAA

DM

DGAC

DAAF

CTM

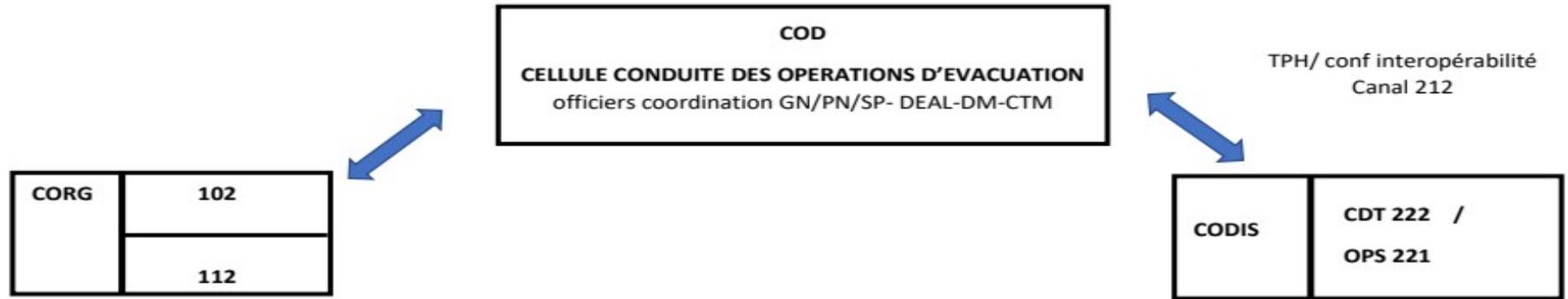
BRGM

EDF

Rectorat

3.3.3 Commandement des opérations de secours

A
R
R
I
E
R
E



A
V
A
N
T

PC Secteur Ouest-RN2 OFFICIERS Evacuation GN/SP Terrestre/maritime	GN	SP
	112	222
	121	224

- FSI
- Moyens SP
- DEAL (CTM, Martinique transport)
- DM

PC Secteur centre-RN3 OFFICIERS Evacuation GN/PN/SP Terrestre	GN	SP
	112	222
	121	225

- FSI
- Moyens SP
- DEAL (CTM, Martinique transport)

PC Secteur EST-RN1 OFFICIERS Evacuation GN/SP Terrestre/maritime	GN	SP
	112	222
	123	226

- FSI
- Moyens SP
- DEAL (CTM, Martinique transport)
- DM

N.B : Accueil des moyens nationaux- canal 218
Canal de dégagement en cas d'encombrement du niveau CDT- OPS 221



3-4 Évacuation / Mise à l'abri

La majorité des phénomènes induits par l'éruption de la Montagne Pelée peut entraîner la nécessité de déplacer les populations: sismicité volcanique fortement et fréquemment ressentie, explosions avec projection de blocs, retombées de cendres, coulées de boue, dômes et coulées de lave, écoulements pyroclastiques, glissements de terrain, émanations de gaz.

Selon le type de scénario considéré, la population concernée par une évacuation varie néanmoins très largement.

Le **scénario 1** n'impacte pas directement la population d'une commune. Il commande d'interdire l'accès aux secteurs concernés et d'adresser à la population des messages de vigilance.

Les **scénarios 2 et 3** impactent principalement les communes de **Grand Rivière, Macouba, Le Prêcheur, Saint-Pierre, Basse-Pointe, Ajoupa-Bouillon, Morne Rouge, Le Lorrain, Fonds-Saint-Denis et Le Carbet**. Ces communes représentent une **population d'environ 28 000 habitants (recensement INSEE au 1^{er} janvier 2018)**.

Selon l'intensité du phénomène volcanique et les niveaux de retombées de cendres, ces deux scénarios peuvent nécessiter la prise en compte additionnelle des communes du **Morne-Vert et du Marigot**. Ces communes représentent une **population d'environ 5000 habitants (recensement INSEE au 1^{er} janvier 2018)**.

Le **scénario 4**, compte-tenu de son ampleur potentielle et des distances de retombées de cendres possibles, met en jeu un volume de population très élevé qui nécessite un dispositif d'évacuation de niveau zonal et national.

Ce dispositif peut s'appuyer sur:

-Les **liaisons aériennes** civiles desservant la Guadeloupe, les îles du Nord ainsi que l'hexagone. Ces vecteurs doivent être privilégiés tant que l'aéroport reste praticable.

-Les capacités offertes par les **navires de croisière** disponibles dans la zone (**cf. annexe 9**) en organisant si nécessaire, et en complément des quais adaptés à ce type de navire, des « noria » de petites embarcations d'un quai disponible vers les navires au mouillage.

Cette solution doit être analysée en tenant compte de la nécessité d'obtenir préalablement l'**accord de l'armateur** et dans un second temps **du taux de remplissage du navire** qui peut ne permettre d'accueillir que quelques centaines de personnes.

En accord avec les armateurs, ces navires peuvent être orientés préférentiellement vers la Guadeloupe et les îles du Nord.

3.4.1 Typologies d'évacuation

Il faut distinguer deux types d'évacuation :

- L'**évacuation spontanée** et partielle d'une partie de la population concernée par le phénomène qui peut s'étaler sur une longue période.

- L'**évacuation organisée** sur ordre du préfet (**modèle d'arrêté en annexe**). Cette décision peut être assortie d'éventuelles mesures juridiques de restrictions de la liberté de circulation.

Cette évacuation obéit à un **phasage** des différentes zones qui peut se faire sur une courte durée (24 h à 48 h) ou de manière plus longue avec une sectorisation des zones évacuées, séparée par des périodes de temps variable selon l'intensité, l'évolution et l'extension de l'activité et des phénomènes dangereux associés.



3.4.2 Séquençage et gestion des flux

Le maire est responsable de l'évacuation des personnes situées sur le territoire de sa commune. Dès réception de l'ordre d'évacuation, le maire active son **plan communal de sauvegarde** et met en œuvre les actions d'**information**, de **recensement** et de **rassemblement** de sa population conformément aux dispositions prévues dans ce plan.

Les opérations d'évacuation exigent de distinguer **deux types de populations** :

– Les personnes **non autonomes** qui doivent faire l'objet soit :

→ D'une **prise en charge médicalisée au sein d'un établissement sanitaire** (hôpital, clinique, etc.) ou d'un établissement médico-social (EPHAD, etc) pour être acheminées directement vers la commune d'accueil. Ces populations font l'objet d'un plan particulier d'évacuation et de prise en charge par établissement et mis en place par l'ARS.

→ **PRIORITÉ 1**

→ D'une **prise en charge médicalisée** (SAMU, STIS, ambulance privée, etc.) à **leur domicile** pour être acheminées directement vers la commune d'accueil. À ce titre, la commune est chargée de mettre à la disposition des services de secours les coordonnées de ces personnes afin qu'elles puissent être rapatriées en priorité.

→ **PRIORITÉ 2**

→ D'une **prise en charge simple** à leur domicile par un moyen de transport dédié (navette communale ou associative, taxi, à défaut, moyen externe à la commune) afin de rallier un **point de récupération (cf. annexe 13 – Communes exposées : itinéraires et points de récupération)**. Ces personnes sont acheminées vers la commune d'accueil par un moyen de transport collectif mis en place par la préfecture puis prises en charge par la commune et les associations de sécurité civile.

→ **PRIORITÉ 3**

– Les personnes **autonomes** qui peuvent rallier la commune d'accueil par leurs propres moyens. Celles-ci sont orientées par leur commune vers le lieu de prise en charge de la commune d'accueil en respectant les itinéraires fixés par les cartes communales ((cf. annexe 13 – Communes exposées : itinéraires et points de récupération)

→ **PRIORITÉ 4**

NB : Durant les opérations d'évacuation, les FSI assurent une présence dissuasive afin de prévenir tout risque de pillage qui peut être un frein à l'évacuation.



3.4.3 Accueil & hébergement

Chaque commune du Nord concernée par l'évacuation est jumelée avec une commune située dans l'arrondissement du Marin (cf. annexes 14 & 15 – Tableau et fiches de jumelage) qui accueille sur son territoire les personnes qui n'auront pas pu être relogées par leurs propres moyens.

Nota : si les capacités de l'arrondissement du Marin viennent à être insuffisantes, partiellement inadaptées ou indisponibles, les structures de l'arrondissement Centre doivent être mobilisées. Cette solution ne peut être envisagée qu'à la condition qu'il n'y ait pas d'impact sur les communes concernées (retombées de cendres, etc.).

Les personnes déplacées font l'objet d'une prise en charge par le **personnel communal** ainsi que par les membres des **associations agréées de sécurité civile** mobilisées (cf. annexe 17 – Carte de répartition géographique des **AASC dans les communes accueillantes**). Afin de gagner en efficacité, cette prise en charge s'effectue directement à l'arrivée sur le centre d'accueil et de regroupement (CARE – cf. annexe 18 – Schéma d'organisation).

Selon le volume de personnes à héberger et la commune d'accueil concernée, 3 types de solution sont répertoriées (cf. annexes 14 & 15 – Tableau et fiches de jumelage) :

- L'hébergement en **lieu de vie sécurisé** → **PRIORITÉ 1**
 - ↳ Structure organisée et sécurisée/viable sur le court terme
- L'hébergement en **hôtellerie ou centre de vacances** → **PRIORITÉ 2**
 - ↳ Coût complet/viable sur le moyen-long terme mais disponibilité incertaine
- L'hébergement en **camp de toile** → **PRIORITÉ 3**
 - ↳ Rapidité de mise en place mais conditions de vie très sommaires et logistique lourde

Cette dernière solution ne peut être qu'une solution de **recours ultime** en l'absence totale d'un autre mode d'hébergement. Il nécessite une main-d'œuvre importante et une logistique particulière de la réserve nationale. Des renforts de la métropole seraient indispensables à leur montage et leur maintien en condition.

Outre les capacités recensées par le présent plan, un appel à la **solidarité** de la population martiniquaise doit être relayé par l'ensemble des acteurs de la crise afin de proposer des solutions d'hébergement individuelles.

Par ailleurs, l'offre capacitaire des **navires de croisière** constitue selon la période une solution transitoire importante et adaptée qui doit être prise en compte (coût complet, capacités importantes, éloignement possible de la zone impactée et transfert sur d'autres îles facilité).

Le déplacement de population dans le cadre d'une crise liée à un phénomène d'éruption volcanique peut s'inscrire dans le temps long (plusieurs mois) et la recherche de relogement dans des conditions pérennes doit être une préoccupation des autorités dès la fin des opérations de gestion de crise. Cette recherche n'entre toutefois pas dans le cadre de la planification ORSEC, objet du présent document.



3.4.4 Mobilisation des renforts nationaux

Les conséquences d'une éruption volcanique à l'échelle du département et a fortiori de la zone Antilles impliquent nécessairement la mobilisation de renforts zonaux, extra-zonaux ou nationaux. Leur déclenchement doit être anticipé afin d'assurer un déploiement rapide, efficace et ce malgré les conséquences des éruptions notamment pour ce qui concerne le trafic aérien.

Devant l'ampleur des perturbations et désordres de la vie en collectivité engendrés et la durée de la crise afférente, la mobilisation des renforts nationaux peut porter sur les domaines suivants.

Augmenter les capacités d'hébergement temporaire dit camp de toile :

Bien qu'il s'agisse d'une solution de recours ultime, la mise en œuvre de cette solution implique la mobilisation de matériel de la réserve nationale présente en Martinique, de la Guadeloupe voire de la métropole. Par ailleurs, l'installation de ces équipements nécessite la mobilisation de personnels disposant des connaissances techniques et du savoir-faire pour assurer le montage des tentes et l'installation de divers équipements complémentaires (éclairage, sanitaires, etc.). En fonction du nombre de sites à monter, il peut être fait appel à des renforts nationaux qui peuvent par la suite en assurer la gestion.

Appuyer la gestion des sites d'hébergement temporaires :

La gestion de ces sites doit faire l'objet d'une attention particulière afin de garantir à la fois un confort et une sécurité minimale au profit des personnes déplacées et hébergées temporairement. Le bon fonctionnement de ce type d'installation impose une coordination étroite entre les différents acteurs et intervenants afin de satisfaire les besoins des occupants. Elle ne peut être assurée que par du personnel ayant une certaine expertise de ce type d'infrastructure. Dans ce cadre, des renforts nationaux et en particulier des officiers logistiques peuvent être mobilisés pour assurer cette mission. Par ailleurs, le recours à des renforts de forces de sécurité intérieure (FSI) doit être envisagé afin d'assurer la sécurité des sites d'hébergement d'urgence.

Appuyer les cellules de gestion de crise COD / COZ :

Afin d'assurer une veille de l'activité volcanique et de ses conséquences, de renseigner les autorités préfectorales et nationales, tout en organisant la réponse de sécurité civile en appui du SIDPC, il est nécessaire de renforcer les cellules opérationnelles départementales et zonale. A ce titre, le recours à une Mission d'Appui en Situation de Crise (MASC) doit être automatique et suffisamment anticipée afin de pouvoir appréhender l'ensemble du spectre des domaines d'action à gérer.



3-5 Retour à la normale et après-crise

Selon l'évolution de la crise et des manifestations du Volcan, le préfet peut décider le retour à un stade d'alerte ou de vigilance inférieur ou bien encore de déclencher la phase de retour à la normale.

Après une évacuation, cette phase n'est déclenchée que lorsque le niveau d'activité du volcan est stabilisé et, sans que son niveau de référence ne soit forcément atteint (stade vert), autorise, de manière partielle ou totale, la libre circulation, la reprise d'activité ainsi que le retour de la population dans tout ou partie de la zone exposée.



FICHES MISSIONS

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification du matériel d'intervention 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la diffusion des messages d'alerte • Mise en alerte des secouristes de l'Arc Antilles Guyane • Pré positionnement des équipes • Conditionnement du matériel spécifique d'intervention 	
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition du SIDPC, sous réquisition, des équipes de secouristes spécialisées et autres • Établissement d'Ordre de missions pour le personnel • Aide à la collecte des dons et redistribution 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la mise en place de CAI, CADI, CHU et CARE • Mise à disposition des secouristes formés à l'Aide et Écoute Psychologique dans les structures d'accueil
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la population • Démontage des dispositifs • Reconditionnement du matériel 	

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> Mise en vigilance du site de l'Aïeron où sont présents de nombreux supports de télécommunication : <ul style="list-style-type: none"> - TNT et Radios. - Relais de téléphonie mobile. - Liaisons hertziennes. - Réseau INPT 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Activation de la cellule COZ-ANFR afin de pouvoir être en mesure de rendre compte de toute défaillance technique liée aux communications électroniques et tout particulièrement sur les moyens de diffusion. En liaison avec les diffuseurs et les opérateurs, recherche de solutions alternatives en cas d'abandon du site de l'Aïeron. 	
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Cellule COZ-ANFR activée et prête à fournir aux autorités un état précis de la situation des communications électroniques et de leurs capacités de résilience. 	<ul style="list-style-type: none"> En liaison avec le secrétaire général du CTA/CSA, s'assurer de la bonne couverture radioélectrique des diffuseurs des zones à évacuer.
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> En liaison avec le secrétaire général du CTA/CSA, s'assurer de la bonne couverture radioélectrique des diffuseurs dans les zones concernées par cette phase 	

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
<p>JAUNE</p> <p>VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuse aux établissements relevant de sa compétence (ES et EMS) les alertes et messages d'information émis par la préfecture • Diffuse aux organisations de professionnels libéraux (médecins, pharmaciens, etc.) les alertes et messages d'information émis par la préfecture • S'assure de la préparation des ES et EMS exposés au risque volcanique (vérification des stocks, médicaments, eaux, groupes électrogènes, lits disponibles, etc.) • S'assure auprès des ES et EMS de l'actualisation des plans blanc et bleus, respectivement 	
<p>ORANGE</p> <p>PRÉ-ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assure une représentation en COD/COZ, si activé • Alerte l'ensemble du système de santé, en particulier les établissements exposés au risque volcanique • Recense les capacités des établissements sanitaires et médico-sociaux • Met en pré-alerte les professionnels libéraux et les transporteurs sanitaires • Demande au SAMU 972 de vérifier l'opérationnalité du matériel NRBC notamment des masques DRAGER et des cartouches filtrantes ABEK, • Demande au SAMU 972 de s'assurer de l'opérationnalité du lot PSM (Poste Sanitaire Mobile) • S'assure de la mise en alerte de la CUMP en lien avec le SAMU 972 et définit les PUMP • Actualise la liste des Patients à Haut Risque Vital (PHRV) en lien avec le SAMU 972 • S'assurer de la préparation des opérateurs en charge de la production et de la distribution d'eau potable • S'assurer de la préparation des opérateurs en charge de la production d'oxygène médical (état des lieux des stocks et projections sur plusieurs semaines) • S'assure, en lien avec les grossistes répartiteurs de la disponibilité en masques (chirurgicaux, FFP1 et FFP2 – stock nécessaire pour tenir au moins 15 jours) • Assure en lien avec la préfecture une communication sur les recommandations sanitaires 	

<p>ROUGE</p> <p>ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assure une représentation en COD/COZ • Actualise les capacités des établissements sanitaires et médico-sociaux • Analyse les données environnementales (eau potable, air) en lien avec les opérateurs • Assure en lien avec la préfecture une communication sur les recommandations sanitaires • Se prépare à l'activation du dispositif ORSAN AMAVI (Organisation de la Réponse SANitaire – Accueil Massif de VICtimes) • Activation du système d'information de suivi des victimes (SI-VIC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonne les évacuations des patients des établissements de santé en lien avec le SAMU 972 et les transporteurs sanitaires • Demande à l'autorité préfectorale un appui des forces de sécurité intérieures pour sécurisation du CHU (ou des hôpitaux de proximité faisant face à des afflux spontanés de victimes) • Mobilise le secteur libéral pour renforcer le contrôle médical des personnes évacuées dans les centres d'hébergement
<p>GRIS</p> <p>POST ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assure une surveillance environnementale (eau potable, air) et épidémiologique en lien avec Santé publique France • Assure en lien avec la préfecture une communication sur les recommandations sanitaires • Maintient l'opérationnalité du système de santé: s'assure de la réorganisation de l'offre de soins en mode dégradé 	

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et vérification du matériel. • Réception et diffusion de l'information par le canal Préfecture. 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'alerte via le réseau d'alerte du Comité Territorial de la FFSS 972 et du Vice-président national en charge de l'opérationnel. • Activation du PC du Comité Territorial de la FFSS 972 au siège de l'ASM. • Activation du réseau avec le Vice-président national en charge de l'opérationnel et le COT • Contact téléphonique et par WhatsApp des cadres opérationnels • Contrôle des différents lots de secours et des sacs opérationnels personnels. • Émission des consignes d'intervention à venir en fonction de la situation. • Contact et présence au niveau PCC de la ville du François. • Préparation des dossiers administratifs (ordre de réquisition, passeport, carnet de vaccination...) 	
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction de la catastrophe : • Regroupement au siège du Comité Territorial ou se présenter au PCC de sa municipalité de résidence avec ses justificatifs d'adhésion et de compétences de sécurité civile. • Demande de moyens humains et matériels si nécessaire au national FFSS 	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement sur le terrain en fonction des effectifs et des dégâts identifiés. • Encadrement des bénévoles des réserves communales pour des missions d'identification et sanitaire. • Aide à l'ouverture des centres d'hébergement ;
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'équipes de secours pour des maraudes • Encadrement des bénévoles de la réserve communale • Reconditionnement du matériel • Préparation des RETEX • Sur ordre démontage du PC du comité territorial • Courrier à adresser aux employeurs • En fonction de la gravité de la catastrophe mise en place de séances avec la CUMP 	

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir informé de l'évolution de la situation • Vérification régulière (bimensuelle) des données de niveau d'eau et de température des forages situés sur la Montagne Pelée (Six forages sont suivis par le BRGM dans le cadre du suivi quantitatif des nappes d'eau souterraines de la Martinique), et communiquer au SIDPC et à l'OVSM en cas de suspicion d'anomalie • Vérification régulière (mensuelle/biannuelle) des données de géochimie des eaux souterraines de la Montagne Pelée acquises dans le cadre du réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines (Quatre forages et deux sources sont suivis par le BRGM), et communiquer au SIDPC, à l'ARS et à l'OVSM en cas de suspicion d'anomalie • S'assurer du bon fonctionnement de la caméra de suivi des lahars du Prêcheur (située sur le toit de l'ancienne école, en amont du pont) et des algorithmes de calculs des hauteurs/vitesses/débits (temps différés) • En fonction de l'évolution de la situation et des moyens mobilisables, et en concertation avec le SIDPC, la DEAL et l'OVSM, renforcement de l'acquisition de données scientifiques (géophysique, géochimie, télédétection, hydrogéologie, géologie...). • Appui à la DGSCGC pour le montage et l'animation d'exercice de crise.
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir informé et à disposition de la Préfecture • Participer à la diffusion des messages de prévention • Renforcer la fréquence d'analyse des données de suivi des nappes souterraines (hebdomadaire/journalière) et communiquer au SIDPC et à l'OVSM en cas de suspicion d'anomalie. • En fonction de l'évolution de la situation et des moyens mobilisables, et en concertation avec le SIDPC, la DEAL et l'OVSM, renforcement de l'acquisition de données scientifiques (géophysique, géochimie, télédétection, hydrogéologie, géologie...)
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir informé de la situation et maintenir la communication et la coordination avec le COD, présence en COD sur sollicitation de la Préfecture • Contribuer à la remontée d'informations scientifiques (capteurs opérants, observations) en appui au SIDPC, la DEAL et l'OVSM • Si les conditions de sécurité le permettent, et à la demande de la Préfecture, expertiser les mouvements de terrain impactant les enjeux
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Si les conditions de sécurité le permettent, vérification de l'impact sur le matériel de suivi et si besoin remplacement du matériel. • Si les conditions de sécurité le permettent, réalisation de mesures topo-bathymétrique dans les secteurs où le trait de côte aurait été modifié, dans le cadre des missions de l'OliMar (Observatoire du Littoral de Martinique). • Acquisition de données scientifiques post-crisis (géophysique, géochimie, télédétection, hydrogéologie, géologie...). • Contribution aux problématiques de retour à la normale et de re-fonctionnalisation.

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la capacité opérationnelle de la gendarmerie • Informer l'ensemble des unités du COMGENDMQ • Prévoir la mise en sécurité des familles et casernes (ST-PIERRE – MORNE ROUGE – BASSE POINTE – LE LORRAIN) • Procéder à la vérification des moyens (radio, groupes électrogènes, véhicules ...) • Recenser et former les personnels devant armer les PC 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de la gendarmerie à mener une évacuation • Rappeler les militaires en position de repos et permission • Placer tous les personnels présents sur le territoire en astreinte • Anticipation opérationnelle (recensement et montée en puissance des moyens) <ul style="list-style-type: none"> • disponibilité réservistes Comgend • EGM présents dans zone Antilles-Guyane • Moyens nationaux (CPGC, EGM Serval, CRT, spécialistes...) 	
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Armer les postes de commandement : <ul style="list-style-type: none"> • COZ (zone) • COD (département) • PCO (In situ, B110 SERVAL à prendre en compte) • Maintenir l'ordre public • Enquêter • Mettre en sécurité les familles et casernes impactées • Renseigner les postes de commandement et les autorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir les postes de contrôles et de régulation (PCR) ciblés en attendant la mise en place d'une signalisation (CTM^{oo}) • Faciliter la mobilité des véhicules de secours, transports...(axe prioritaire, axes secondaires) • Tenir les accès à la zone sinistrée • Protéger les personnes et les biens (zones délaissées, espaces d'accueil et d'hébergement...)
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des accès et des zones délaissées • Renseigner les postes de commandement et les autorités hiérarchiques <ul style="list-style-type: none"> ➢ engagement vecteurs aérien (SAG, drones), nautique, terrestre (MTT, 4x4...) ➢ remontée des informations terrain via point de situation CGD • Enquêter 	

FICHE MISSION COMMUNE D'ACCUEIL

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'évolution de la situation (Bulletin hebdomadaire de l'OVSM) et relayer les informations vers la population. 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des structures communales susceptibles d'accueillir des personnes déplacées, des bénévoles pour participer sous l'égide de la mairie à l'accueil des populations déplacées. 	
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Installe une permanence en mairie et communique ses coordonnées à la commune exposée et au Préfet (SIDPC) • S'assure que les locaux prévus pour l'hébergement sont prêts • Désigne pour chaque centre d'hébergement un responsable municipal secondé par un assistant social et des volontaires • S'assure avec le CCAS de la disponibilité dans chaque centre du matériel nécessaire • Mobilise les effectifs communaux pour permettre le fonctionnement des cantines • S'assure de l'approvisionnement de ces dernières en vue de fonctionner dès le premier jour • Fait recenser les terrains vagues en vue d'y installer un camp de toile (raccordement au réseau d'eau, électricité....) • Prépare pour le préfet les réquisitions éventuelles de locaux vacants et résidences secondaires vides sur le territoire de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assure de l'ouverture des centres d'hébergement et de la présence du personnel • Prescrit dans chaque centre le contrôle nominatif des sinistrés qui y sont reçus (copie de ce contrôle est envoyé au maire de la commune sinistrée, au COD et au P.C arrière) • Veille à la distribution des repas • Adresse au COD (SIDPC) les demandes de renforcement en matériels ou personnels
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des conditions de reprise de l'activité dans les zones impactées • Accompagne les populations souhaitant regagner leur domicile (recensement, soutien logistique, etc.) 	

FICHE MISSION COMMUNE EXPOSÉE

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
<p>JAUNE VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir informé sur le niveau d'alerte et l'évolution de la situation. • Mise à jour des listes de contact et des personnes vulnérables • Identifier les points durs de circulation • Identifier les points de regroupement • Conventionner en prévision d'une éventuelle évacuation • Sensibiliser la population • Recensement des personnes à évacuer qui ne disposent d'aucune résidence ou famille de repli hors secteurs menacés • Recensement des personnes qui peuvent pourvoir à leur évacuation par leurs propres moyens • Recensement des camions, camionnettes, bus, tracteurs et remorques privés susceptibles d'être réquisitionnés pour aider à l'évacuation • Détermine sur tout le territoire de la commune des points de rassemblement que les habitants devront rallier en cas d'évacuation • Fait afficher en mairie une carte des points de rassemblement (copie au préfet) • Désigne pour chacun des points de rassemblement un responsable assisté d'une équipe composée d'au moins 1 secouriste • Désigne des agents communaux connaissant bien la commune chargés d'assurer la liaison avec la Gendarmerie et les pompiers • Se tient informé auprès du Préfet • Avertir, si nécessaire, la DAAF en vue de déterminer les mesures à prendre 	
<p>ORANGE PRÉ-ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en alerte des différents services. • Mise en place du poste de Commandement du P C S • Prévoir une éventuelle évacuation des registres et pièces officielles d'état civil, cadastre, vers la commune d'accueil retenue • Suivre la potabilité de l'eau en relation avec les réseaux d'eau • Diffuser les messages d'alerte à la population par tous les moyens possibles. • S'assure que les foyers concernés sont informés de la situation et appliquent les mesures prévues dans le plan • Met en place à la mairie une permanence, dont le numéro d'appel est aussitôt transmis à la préfecture (S.I.D.P.C) • Mise en alerte des différents services. • Mise en place des procédures prévues au P.C.S • Mettre en pré-alerte les membres du PC 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifie la disponibilité des personnels et moyens d'évacuation en cas de décision par le préfet. • Demande à la population de préparer un bagage à main par personne avec le strict minimum et un en-cas.

<p>ROUGE ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la potabilité de l'eau en relation avec les réseaux • Diffuser les messages d'alerte • Sécuriser les points d'accès • S'assurer à la mairie de la présence des agents communaux prévus pour y recevoir toutes directives utiles • Installe en mairie une permanence dont les coordonnées sont communiquées au COD • Fait le point des ressources hydrocarbures des stations de la commune et en informe le COD en vue de la mise en place ultérieure de moyens de transfert puis d'évacuation en lieu sûr • S'assure que les responsables des points de récupération et leurs équipes ont bien rejoint leur poste 	<ul style="list-style-type: none"> • Évacuation des personnes vulnérables et non autonomes • Demande à la population d'évacuer immédiatement vers les points de récupération prévus dans le PCS • Fait préparer les véhicules d'évacuation (chauffeur, plein), remet aux chauffeurs l'itinéraire à suivre et le lieu de repli • Suivi de l'évacuation par la Police Municipale en collaboration avec le SDIS et la – Gendarmerie • Fait remonter au COD le suivi des personnes évacuées • Vérifie que la totalité de la population a été évacuée vers la commune d'accueil avant l'évacuation des personnes responsables du plan communal et avant le bouclage par les forces de l'ordre des secteurs évacués
<p>GRIS POST ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder au rétablissement de la circulation par le Service Technique en collaboration avec la CTM, le S.T.I.S et les éventuelles entreprises réquisitionnées 	

 <p>PRÉFET DE LA MARTINIQUE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES <i>phénomènes volcaniques</i></p>	
	<p>Fiches missions</p>	

FICHE MISSION CROIX ROUGE

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
<p>JAUNE VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le public aux risques associés au volcan. • Se tenir informé sur le niveau d'alerte et l'évolution de la situation. • Maintenir à niveau les capacités humaines et matérielles de réponse pour assurer les missions de soutien aux populations. 	
<p>ORANGE PRÉ-ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relayer les messages d'alerte. • Se tenir informé de la situation et maintenir la communication et la coordination avec le COD si activé • Se préparer à une mise en œuvre des capacités de réponse de la Croix-Rouge française en soutien aux populations 	
<p>ROUGE ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relayer les messages d'alerte. • Se tenir informé de la situation et maintenir la communication et la coordination avec le COD. • Contribuer à la remontée d'information si nécessaire/possible : dommages et besoins • Mettre en œuvre la réponse de la Croix-Rouge française en soutien aux populations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement sur le terrain en fonction des effectifs et des dégâts identifiés. • Encadrement des bénévoles des réserves communales pour des missions d'identification et sanitaire • Aide à l'ouverture des centres d'hébergement

 <p>PRÉFET DE LA MARTINIQUE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES</p> <p><i>phénomènes volcaniques</i></p>	 <p>Service Interministériel de Sécurité et de Protection du Territoire</p>
	<p>Fiches missions</p>	

FICHE MISSION CTM

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
<p>JAUNE VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des moyens lourds des entreprises de TP et mobilisables notamment sur les marchés à bon de commande ainsi que les moyens des régies des communes. Vérification des itinéraires à forte capacité de trafic entre les zones à évacuer et les zones d'accueil. Identifier les points durs de circulation (Direction Gestion des Routes de la CTM). Évaluation des moyens de transports scolaires et transports en commun de CAP NORD notamment. Évaluation des moyens des entreprises de transport maritime tels que les navettes et ferry inter-iles et analyse de leur capacité à récupérer en fonction des communes enclavées, et des fonds marins, la population et éventuellement leurs véhicules, notamment pour les villes de Saint-Pierre, Prêcheur et Grand rivière, pour les inciter à ne pas saturer le réseau routier. Évaluation des zones refuge et d'accueil 	
<p>ORANGE PRÉ-ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en alerte de l'ensemble des acteurs locaux, privés et institutionnels; des services routiers de la CTM, services maritimes (Martinique Transport, DM), service aérien du territoire martiniquais et des pays voisins. Mise en alerte de l'ensemble des institutions et services routiers territoriaux, (CTM, Martinique transport), maritimes (DM, syndicats des Marins Pêcheurs), aériennes du territoire martiniquais et des pays voisins. Mise en alerte de la CTM/Direction de la gestion des routes, RN et RD du réseau Nord Atlantique et Nord Caraïbes et des 12 communes. Mise en alerte de CAP NORD. Diffusion de messages de précaution et de prudence par l'intermédiaire de tous moyens de communication de la collectivité territoriale, de l'OVSM, de Météo France, ainsi que des mairies impactées et vers les établissements scolaires : Messages d'alertes en boucle diffusés par haut-parleurs, panneaux lumineux à messages variables, Notifications d'urgence par sms sur tous les mobiles utilisant le réseau de la zone (exemples pays volcaniques) diffusion sur les réseaux sociaux, sites Web, points d'information périodique sur les principaux médias sur les consignes individuelles de sécurité à tenir. Pré-positionnement de certains moyens lourds de la CTM dans ou à proximité des secteurs à risques. Mise en alerte des entreprises de TP et des carrières, pour compléter les capacités matérielles ; les engins disponibles en régie « bouteurs chargeurs », pelles hydrauliques à chenilles, etc. Mise en alerte des sociétés maritimes pour l'évacuation de matériaux à fort volume par barge et éviter la congestion routière. 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt de tous les chantiers en cours sur les routes, sauf nécessités d'urgence liées à la gestion de crise Arrêt prévisible d'activités économiques (notamment la pêche) Mise en sécurité de tous les axes pour permettre l'évacuation dans de bonnes conditions. Évacuation des populations majoritairement par voie maritime et éviter la congestion routière. Préparation des zones d'accueil mises à disposition par la CTM et les autres institutions pour recevoir les populations des communes impactées.

<p>ROUGE ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de messages de précaution et de prudence par l'intermédiaire des moyens de communication de la collectivité, de l'OVSM, Météo France, ainsi que des mairies impactées et des établissements scolaires : Messages d'alertes en boucle diffusés par haut-parleurs, panneaux lumineux à messages variables, notifications d'urgence par sms sur tous les mobiles utilisant le réseau de la zone (exemples pays volcaniques) diffusion sur les réseaux sociaux, sites Web, points d'information périodiques sur les principaux médias sur les consignes individuelles et collectives de sécurité à tenir. • Mobilisation des moyens matériels et humains complémentaires d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement des effectifs de toutes les institutions mobilisables, dans les points stratégiques du réseau pour réguler le trafic. • Réception et prise en charge des populations impactées dans les zones d'accueil mises à disposition.
<p>GRIS POST ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation du STIS, de l'antenne de protection civile de la Martinique pour l'évaluation des émissions de SO₂ [dioxyde de soufre] (OVSM), résultant de l'éruption afin de préparer le retour de la population des communes directement impactées. • Campagne de vérification par la direction de la gestion des routes de la CTM concernant le réseau Nord Atlantique et Nord Caraïbes, afin de décider de l'ouverture des routes. • Campagne de vérification des logements par les services techniques des 12 communes concernées, afin de permettre à la population de regagner son domicile et de décider de l'ouverture des chemins communaux. Alimentation des zones d'accueil recevant les populations impactées. • Préparer le retour des populations (fonctionnement des réseaux : eau potable, électricité, téléphonie, fibre optique, assainissement collectif...) 	

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des élevages déclarés dans la zone (espèces et effectifs). Coordination avec la CAM (Chambre d'agriculture) pour recenser les moyens de transport de bétail, et les capacités d'accueil des zones non concernées par la vigilance. Sensibiliser le zoo à l'élaboration d'un plan d'évacuation. Préparer une fiche d'information à l'intention des détenteurs d'animaux familiers (carnivores, y compris les refuges, équins...) ainsi qu'une fiche à destination des éleveurs d'animaux de rente. 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Collecter des informations sur les stocks d'aliments pour animaux. En concertation avec la CAM et le GDS (groupement de défense sanitaire) : alerter les éleveurs des zones à risque du risque d'évacuation, informer les éleveurs des zones non à risque pour l'accueil d'animaux, mobiliser les transporteurs recensés. Identifier les éleveurs dont les animaux pourront concrètement être évacués, évaluer la possibilité de créer des abris temporaires (aux sites de destination GDS, CAM, municipalités). Communiquer sur les fiches d'information afin que les détenteurs d'animaux se préparent (réserves d'aliments, protection / stock d'eau de boisson...) Encourager les municipalités à prendre en compte les détenteurs d'animaux de compagnie (chiens, chats ou NAC, nouveaux animaux de compagnie) dans l'éventualité d'une évacuation. Information du zoo de la Martinique au Carbet sur l'éventualité d'une évacuation et validation de leur plan d'évacuation. 	
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur la nécessité d'abriter les animaux des retombées éventuelles (CAM, GDS, municipalités). 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner les déplacements d'animaux de rente vers les zones non concernées par l'alerte. À défaut de leur transfert, demander aux éleveurs de libérer les animaux à l'attache (préfecture, CAM, GDS, municipalités). Contrôler les conditions d'évacuation puis d'hébergement des animaux du zoo, en particulier des espèces dangereuses (primates, jaguar, carnivores de plus de 5 kg).
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des animaux morts, blessés et errants (municipalités, éleveurs, CAM) Mobiliser les acteurs de la collecte ou de l'enfouissement des cadavres lorsque c'est possible (EVEA) Accompagner les municipalités pour les possibilités de capture ou d'abattage des animaux errants. Évaluation avec les vétérinaires praticiens des conséquences des retombées sur la santé et le bien-être des animaux, faciliter le cas échéant l'approvisionnement en médicaments. 	

 <p>PRÉFET DE LA MARTINIQUE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES</p> <p><i>phénomènes volcaniques</i></p>	 <p>Service Interministériel de l'Incendie et de Protection Civile</p>
	<p>Fiches missions</p>	

FICHE MISSION DTPN

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la capacité opérationnelle du service : humaine (plan de rappel, envisager des renforts) ; matérielle (dotation de masques adéquat, casques...) Maintien de l' ETAT-MAJOR – SIC pour faciliter la prise en compte et la diffusion des instructions Cartographie des établissements médico-sociaux – cartographie des lieux d'hébergement Plan de circulation (itinéraire d'urgence) pour traverser la ville en direction du sud (collaboration GN/PN) – tenir compte du préavis scientifique 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Détacher un officier de liaison auprès du COD Préparer l'évacuation des hôpitaux et cliniques (si nécessaire) Reconnaître les itinéraires utilisables d'entrées et de sortie d'agglomération Faciliter l'évacuation des zones dangereuses et en interdire l'accès 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à la mise en place de contrôles des axes d'évacuation spontanée
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en alerte la totalité des effectifs (fourniture de matériel de protection) Mobiliser le maximum de personnel. Au besoin, en sollicitant auprès du ministre, un rappel des fonctionnaires hors service 	<ul style="list-style-type: none"> En coordination avec la GN et la PM, interdire l'accès des axes de direction vers les zones dangereuses Faciliter l'évacuation des zones dangereuses et sécuriser les zones portuaires y compris la SARA Assister les services de secours (Samu, Pompiers, ambulances, transporteurs réquisitionnés (terre, air et mer...)) Assurer le maintien de l'ordre et lutter contre le pillage Collaborer avec les services de la ville et de la CTM pour mettre en place des déviations Interdire les zones évacuées – Disposer et maintenir dans la durée, des effectifs sur les points de surveillance, de sécurisation
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Participer à l'évaluation des dégâts après le phénomène et recenser les victimes en liaison avec le service judiciaire Établir un bilan et la synthèse pour les autorités préfectorales Réguler la circulation en zone police en raison de l'afflux de population Faciliter l'accès aux bâtiments d'accueil du public 	

NIVEAUX DE VIGILANCE/ D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
VIGILANCE JAUNE	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie les enjeux sur différents périmètres • Recense la population à évacuer (valides et non valides) • Recense les lieux d'évacuation en lien avec les PCS (12 communes) • Identifie les itinéraires maritimes et terrestres • Alerte les entreprises de BTP et de transports identifiées dans PARADES WEB 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Affine la cartographie des enjeux en fonction du contexte de l'évènement • Procède avec la CTM et la Gendarmerie à la fermeture de l'accès de la Montagne Pelée • Recense la population à évacuer de façon précise (valides et non valide) • Se met en lien avec la CTM et la gendarmerie pour s'assurer des itinéraires d'évacuations • Évalue et appelle les ressources nécessaires à une probable mobilisation imminente • Participe éventuellement au COD 	
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Détache un représentant permanent au COD • Déclenche la mise en place des itinéraires de déviation en coordination avec la CTM et les forces de l'ordre 	<ul style="list-style-type: none"> • Déclenche l'envoi des ressources nécessaires sur les lieux identifiés d'évacuation et d'engins de terrassement éventuels
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Informe les entreprises mobilisées de la fin de leur mission • Procède aux formalités administratives de rétributions financières • Demande le rétablissement des voies de circulation après s'être assuré qu'elles soient praticables. • Participe éventuellement au déplacement d'une partie de la population dans leur lieu de vie habituel • Participe au retour d'expérience 	

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	EN CAS DE NUAGES DE CENDRES, GAZ TOXIQUES, CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT	EN CAS DE GLISSEMENTS DE TERRAIN, COULÉES DE BOUE, ÉCOULEMENTS PYROCLASTIQUES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des plans de contingence de la navigation aérienne. • Commande auprès des services techniques de l'aviation civile de matériel permettant le remplacement des antennes avancées du Prêcheur (communication Air Sol) 		
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation avec les services de l'aviation civile voisins de l'application des plans de contingence • Rappel aux contrôleurs des consignes opérationnelles Cendres. • Vérification avec la SAMAC des procédures de gestion d'un nombre important de personnes à évacuer. • Vérification avec la SAMAC et le SNA des procédures d'exploitation de l'aéroport (ouverture & fermeture) • Réserves d'eau potable sur site pour les agents (SNA et DSAC) • Recensement des agents susceptibles d'habiter dans une zone à risque • Préparation des mesures de sauvegarde des matériels avec la SAMAC 		
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Activation de la cellule de crise de la DSAC AG et du SNA/AG • Adaptation du réseau de routes aériennes afin d'éviter la zone proche du volcan. • Diffusion de l'information aéronautique sur l'activité volcanique • Si éruption en cours, fermeture de l'espace aérien, • Calfeutrage équipements essentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de risque de Tsunami, vérifier l'impact sur l'aéroport (Alt: 5 m) 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance aux compagnies aériennes et à l'aviation générale dans le cadre du déplacement des aéronefs hors du département.
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du suivi d'un éventuel nuage de cendres. Adaptation du réseau de route de la navigation aérienne régionale. • Mise à jour de l'information aéronautique • État des lieux des infrastructures et matériels et définition des conditions de reprise de l'activité • Suivi des compagnies aériennes chargées d'évacuer des sinistrés/malades. • Coordination des vols humanitaires avec l'EMIZA (gestion du trafic aérien) • Mise en place de zones aériennes à statut réglementé pour protéger les vols de secours. • Suivi des mesures de sûreté de l'aéroport appliquées à partir de la phase de post alerte. 		

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour : <ul style="list-style-type: none"> Liste des armements dont les navires de croisière sont susceptibles d'être présents dans les eaux de la Martinique au moment de l'éruption Liste des navires de transport de passagers locaux pouvant être réquisitionnés pour procéder à une évacuation en urgence Liste des points d'embarquement (pontons) des passagers dans les communes du nord Prendre connaissance des possibles indisponibilités (avaries, arrêt technique) des navires de passagers ciblés. 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Veiller et se tenir informé : <ul style="list-style-type: none"> de l'activité sismique et volcanique (cendres, gaz) des conditions météorologiques en mer (vent, houle, visibilité) Prévenir et anticiper la mise en sécurité des moyens nautiques de la direction de la mer 	<ul style="list-style-type: none"> Contacter les armements de croisière/agent maritime pour établir si des navires sont disponibles sur zone pour assister à l'évacuation Contacter les armateurs locaux pour mise à disposition/réquisition des navires de transports de passagers pour assister à l'évacuation Aux ordres pour l'organisation de la noria en fonction du nombre de personnes à évacuer, des navires mis à disposition/réquisitionnés et de la météo en mer
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un avis urgent aux navigateurs (AVURNAV) diffusé par le CROSS si impact sur la visibilité en mer Arrêté d'interdiction de la navigation si danger pour la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêté d'interdiction de la navigation des navires autres que ceux participant à l'évacuation Aux ordres du COD pour le suivi de l'évacuation
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Communication sur le retour à la normale de la situation générale 	

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille au COZ Suivre l'évolution de la situation avec le SIDPC, l'OVSM, le BRGM Participer aux réunions techniques de suivi de l'activité volcanique et sismique Appuyer le SIDPC dans le cadre de reconnaissances aériennes ou d'interventions dans le périmètre du volcan (engagement de vecteurs Etatique : SEC CIV, GN, FAA, Douanes) Informers les autorités nationales (DGSCGC/COGIC, DGOM) par des points de situations réguliers Réaliser l'état capacitaire des moyens de secours territoriaux et zonaux. 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Activer le COZ en veille active. Suivi régulier de la disponibilité des moyens de renfort disponibles sur l'ensemble de la zone, notamment avec les FAA. Participer au point de situation départemental selon la fréquence établie. Réaliser un point de situation formel hebdomadaire. Préparer les demandes de concours des forces armées. Pré alerter le COGIC des demandes de renfort nationaux (MASC, détachements spécialisés). 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer et anticiper la capacité d'hébergement d'urgence en camp de toile. Pour information, capacité nationale SEC CIV : 2000 personnes (190 tentes), dont capacité zonale : 17 tentes, 1800 kits de couchage d'urgence, 1500 lits de camp.
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Activer le COZ renforcé, appuyé par une MASC. Demander une expertise météorologique en prévision de retombée de cendres. Demander le renfort intra zonal et national de détachements spécialisés de sécurité civile. Réaliser un point de situation formel quotidien et renseigner les outils conventionnels d'échanges et de remontées d'informations (SYNERGI, SYNAPSE); Renseigner quotidiennement l'échelon central de la situation et des mesures prises. Participer à la préparation des mesures d'évacuation et des mesures d'anticipation en lien avec les préfetures de département de la zone Antilles et si besoin avec l'ambassade de France. 	<ul style="list-style-type: none"> Piloter les opérations d'évacuation de population en dehors du département, en lien avec l'ambassade de France pour les ressortissants étrangers. Participer à la coordination des mesures et des moyens, notamment dans la gestion de sites d'hébergement d'urgence en camp de toile. Informers le préfet de zone, l'ambassade de France et les autorités nationales.

FICHE MISSION FAA

NIVEAUX DE VIGILANCE / ALERTE	MISSIONS COURANTES
<p>JAUNE</p> <p>VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir informé • Vérifier régulièrement les capacités opérationnelles du COD et la mise à jour des listes de contact.
<p>ORANGE</p> <p>PRÉ-ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les troupes en nomadisation regagnent le Camp du Fort Desaix ; • Dès l'activation du COD 972, le COMSUP rejoint son poste à la Préfecture.
<p>ROUGE</p> <p>ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'activation du COD 972, le COMSUP rejoint son poste à la Préfecture ; • Montée en puissance des modules des FAA définis dans le plan «catastrophes naturelles » afin d'être en mesure de les déployer dès les sollicitations préfectorales (demandes de concours, réquisitions...)

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un canal de communication préférentiel préfecture / Odyssi Mise en alerte des équipes des UPEP Déploiement du plan interne ODYSSI-Volcan → Diffusion des éléments 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Remplissage des cuves hydrocarbures / des véhicules Augmentation des fréquences de contrôles captages / UPEP / STEP / Groupes électrogènes Activation de la cellule de crise ODYSSI Remplissage en niveau haut des réservoirs Communication particulière avec les abonnés prioritaires 	
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la fréquence des Jar Test → Adaptation des procédures de production en cas de besoin Analyse des répercussions des cendres sur : captages / STEP / groupes électrogènes Évaluation de l'impact sur les abonnés (en particulier les abonnés prioritaires) Cellule de crise ODYSSI : point toutes les 2h → plan de continuité d'activité mis en œuvre Contrôle des captages / UPEP / STEP / GROUPES ÉLECTROGÈNES / RÉSERVOIRS Communication : Point de situation régulier avec la préfecture 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des volumes en circulation afin d'optimiser le remplissage des réservoirs
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de l'impact de l'évènement avec un passage sur l'ensemble des sites : Captages / réservoir / STEP / PR *Cellule de crise ODYSSI : Évaluation post crise de la procédure ⇒ Plan de reprise d'activité 	

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	EN CAS DE NUAGES DE CENDRES, GAZ TOXIQUES, CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT	EN CAS DE GLISSEMENTS DE TERRAIN, COULÉES DE BOUE, ÉCOULEMENTS PYROCLASTIQUES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
<p>JAUNE VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vigilance instrumentale de l'OVSM IPGP Maintenir et densifier les réseaux de surveillance • Informer le Dir. OVS-IPGP et le SIDPC de l'évolution de l'activité volcanique • Diffusion des bilans mensuels de l'activité volcanique de la Montagne Pelée en ligne sur la page de l'observatoire www.ipgp.fr/fr/ovsm/bilans-mensuels-de-lovsm • Information préventive • - Affiner les scénarios d'évolution de l'activité et les scénarios éruptifs • - Appui à la DGSCGC, SIDPC, MIZA pour l'élaboration et la participation aux exercices de crises éruptive • - Affiner le protocole de gestion scientifique de crise de l'OVSM-IPGP et IPGP 		
<p>ORANGE PRÉ-ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Montagne Pelée de Martinique: • Surveillance active (7j/7) • Procéder à l'armement de la gestion de crise OVSM • Alerter le cadre d'astreinte du SIDPC et le Préfet • Alerter Dir. OVS-IPGP, activation de la cellule de gestion de crise de l'IPGP • Alerter l'OVSG IPGP et le MVO • Renforcement des moyens scientifiques de surveillance (capacité à mettre en place un obs volcanologique hors zone évacuée et sécuriser acquisitions et transmissions) • Augmentation des communiqués d'information • Information préventive renforcée • Reconnaissance du terrain, cartographie dépôts et analyse de cendres • Prochaine arrivée de cendres d'un volcan voisin: • Surveillance renforcée • Informer le SIDPC - Préfet • Informer Dir. OVS-IPGP, OVSM • Informer Météo-France, DGAC, PIARCO ACC/FIC, MVO, VAAC Washington • Communiqués • Charte CNES-ESA, Copernicus 	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de fortes pluies ou d'un fort séisme régional pouvant conduire à un glissement de terrain sur la Montagne Pelée : surveillance accrue du réseau volcanique (un glissement de terrain est visible en particulier sur les sismomètres). • Surveillance active (7j/7) • Alerter le cadre d'astreinte du SIDPC et le Préfet • Alerter Dir. OVS-IPGP activation de la cellule de gestion de crise de l'IPGP • Alerter l'OVSG IPGP et le MVO • Reconnaissance sur le terrain • Solliciter l'acquisition d'images satellites (charte CNES-ESA, COPERNICUS) • Informer le Global Volcanism Program • Message VONA: Informer M.t.o-France, DGAC, PIARCO ACC/FIC, MVO, VAAC Washington; informer MADININAIR • Communiqués d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance active (7j/7) • Procéder à l'armement de la gestion de crise OVSM • Alerter le cadre d'astreinte du SIDPC et le Préfet • Alerter Dir. OVS-IPGP, activation de la cellule de gestion de crise de l'IPGP • Alerter l'OVSG IPGP et le MVO • Demande de renforcement des moyens scientifiques de surveillance • Procéder à la mise en sécurité des acquisitions de l'OVSM • Augmentation des communiqués d'information • Information préventive renforcée • Reconnaissance sur le terrain • Solliciter l'acquisition d'images satellites (charte CNES-ESA, COPERNICUS) • Informer le Global Volcanism Program

ROUGE

ALERTE

- Surveillance active (7j/7)
- Alerter le cadre d'astreinte du SIDPC et du Préfet
- Alerter Dir. OVS-IPGP, activation de la cellule de gestion de crise de l'IPGP
- Alerter Météo-France, DGAC, PIARCO ACC/FIC, MVO, VAAC Washington
- Alerter l'OVSG IPGP et le MVO
- Renforcement des moyens opérationnels de surveillance capacité à mettre en place un observatoire volcanologique hors de la zone évacuée et sécuriser les acquisitions et transmission sur le terrain
- Reconnaissance de terrain si possible
- Communiqués d'information quotidiens
- Solliciter l'acquisition d'images satellites (charte CNES-ESA, COPERNICUS)
- Informer le Global Volcanism Program

- Surveillance active (7j/7)
- Alerter le cadre d'astreinte du SIDPC et du Préfet
- Alerter Dir. OVS-IPGP, activation de la cellule de gestion de crise de l'IPGP
- Alerter l'OVSG IPGP
- Reconnaissance de terrain si possible
- Solliciter l'acquisition d'images satellites (charte CNES-ESA, COPERNICUS)
- Informer le Global Volcanism Program
- Message VONA: Informer M.t.o-France, DGAC, PIARCO ACC/FIC, MVO, VAAC Washington; informer MADININAIR
- Communiqués d'information

- Surveillance active (7j/7)
- Procéder à la mise en sécurité du personnel de l'OVSM et des acquisitions de l'OVSM
- Alerter le cadre d'astreinte du SIDPC et le Préfet
- Alerter Dir. OVS-IPGP,
- Activation de la cellule de gestion de crise de l'IPGP
- Alerter l'OVSG IPGP et le MVO
- Alerter Météo-France, DGAC, PIARCO ACC/FIC, MVO, VAAC Washington
- Mettre en place un observatoire volcanologique hors de la zone évacuée et sécuriser les acquisitions et transmission sur le terrain
- Renforcement des moyens opérationnels de surveillance
- Communiqués d'information quotidiens
- Informer le Global Volcanism Program
- Solliciter l'acquisition d'images satellites (charte CNES-ESA, COPERNICUS)

 <p>PRÉFET DE LA MARTINIQUE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES</p> <p><i>phénomènes volcaniques</i></p>	
	<p>Fiches missions</p>	

FICHE MISSION RECTORAT

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	Actions CCA	Actions établissements scolaires <u>dans la zone</u>	Actions établissements scolaires <u>hors de la zone</u>
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la mise à jour des PPMS Suivre les bulletins d'information de l'OVSM 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les PPMS 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les PPMS
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Armer la CCA Informers la communauté scolaire Lister les examens et concours à venir Lister les lieux de résidence des personnels (Rectorat, CIO, Circonscription...) Suivre les bulletins d'information de l'OVSM 	<ul style="list-style-type: none"> Lister les lieux de résidence des personnels et des élèves Faire remonter l'information à la CCA Mettre à l'abri les biens et les données <p>En cas d'émission de cendres ou de gaz, se protéger le nez et la bouche à travers un linge, humide de préférence. Rester vigilant à l'égard des élèves avec un PAI et du personnel fragile</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lister les lieux de résidence des personnels et des élèves sur la zone concernée Faire remonter l'information à la CCA
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la fermeture des établissements en zone concernée et Suivre les consignes des autorités 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer et sécuriser les établissements et Suivre les consignes des autorités 	<ul style="list-style-type: none"> Se préparer à accueillir des personnes relogées, des élèves et Suivre les consignes des autorités
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les établissements pour la continuité pédagogique 	<p>Réaliser un point de situation sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> La réouverture possible ou pas La situation des personnels et des élèves (Où se trouvent-ils ? Dans quelles conditions ? La mise en place de la continuité pédagogique 	<p>Évaluer les capacités d'accueil</p>

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Veille des informations • Information des personnels SAMU • Point sur les véhicules, matériels, oxygène, personnels • Mise à jour des listes MHRV en lien avec fournisseurs de service et ARS • Évaluation des mesures de sécurisation du bâtiment SAMU en lien avec Direction du CHUM 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Information de la Direction du CHUM • Mise en place des mesures de protection du bâtiment du SAMU en lien avec les services techniques du CHUM • Ouverture de la salle de crise SAMU • Armement du COD SAMU • Renforcement de la régulation • Identification des isolats géographiques prévisibles • Contact et évaluation des besoins/souhaits des MHRV concernés , éventuelle mise en sécurité si risque évident • Limitation des sorties du territoire des personnels SAMU (EVASAN) • Pré Alerte de la CUMP 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la salle de crise SAMU • Armement du COD SAMU • Renforcement de la régulation • Contact et évaluation des besoins/souhaits des MHRV concernés • Limitation des sorties du territoire des personnels SAMU (EVASAN) • Pré Alerte de la CUMP
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Renfort psychologue en régulation • Mise en sécurité des véhicules SMUR • Renforcement des équipes SMUR • Sorties SMUR uniquement sur urgence vitale en lien avec le COD • Mise en place d'un éventuel PMA et coordination des actions de soins extra-hospitalière selon un scénario type NOVI 	<ul style="list-style-type: none"> • Renfort psychologue en régulation • Renforcement des équipes SMUR • Mise en sécurité des MHRV en lien avec ARS, Ambulances et établissements d'accueil • Participation à la mise en place des postes de soins au niveau des regroupements de population
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures de renforcement de régulation et des moyens SMUR • Interventions à la demande en lien avec les autres services de secours • Éventuelle mise en œuvre des actions type NOVI selon les besoins • Maintien des mesures de renforcement de régulation et des moyens SMUR 	

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉE
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Se met en liaison avec l'OVSM et IPGP • Informe de l'état de vigilance les maires concernés, la Gendarmerie, la Police, le cabinet, le service communication • Met à jour les listes de contact 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Pré-alerte l'ensemble des services concernés • Prépare l'activation du COD et demande au sous-préfet de Saint-Pierre de préparer les moyens nécessaires à l'activation du PC opérationnel • Centralise à l'attention du préfet toutes les informations lui parvenant • Suit l'évolution avec l'OVSM-IPGP 	<ul style="list-style-type: none"> • Prépare l'activation du COD et demande au sous-préfet de Saint-Pierre d'organiser le départ éventuel du PCO • Active la cellule d'information du public
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Alerte les services concernés • Active le COD et fait activer le PC opérationnel • Informe le personnel de la préfecture via le secrétaire général et le directeur de Cabinet • Vérifie et prépare les mesures d'évacuation en liaison avec la gendarmerie, le STIS, etc. • Met en place une structure de réponse au téléphone et de N° vert • Vérifie que l'information du public est effective par les médias via le service de communication • Suit l'évolution de la crise volcanique avec l'OVSM-IPGP 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuse le message d'alerte • S'assure de la remontée des informations et de mesures d'évacuation • Coordonne les départs terre – mer de... et l'arrivée terre – mer à... • L'évacuation doit être totale avant la levée complète du COD • Fait la synthèse des renseignements • Suit l'évolution avec l'OVSM-IPGP
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des conditions de reprise de l'activité dans les zones impactées en lien avec les sous-préfectures • Si réseau routier inexploitable, création d'hélicoptères permettant l'évacuation des blessés et la circulation des secours. 	

 <p>PRÉFET DE LA MARTINIQUE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES <i>phénomènes volcaniques</i></p>	
	<p>Fiches missions</p>	

FICHE MISSION SMDS/SAUR MARTINIQUE

NIVEAUX DE SURVEILLANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES
<p>JAUNE VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir informé et suivre les communications émanant de la préfecture • Maintenir en vigilance le personnel • Diffuser en interne le Plan d'Alerte Volcan SMDS Cas de l'usine d'eau potable de la CAPOT • Réaliser des analyses quotidiennes de l'eau brute • Mesurer en continue de la turbidité de l'eau brute • seuil d'alerte à 300 NTU : au-delà de ce pic de turbidité, ARRÊTER le traitement, possibilité de faire fonctionner l'usine en mode manuel • à partir de 300 NTU : <u>passage en mode dégradé</u>, informer la collectivité et de l'ARS. • Vérifier le bon fonctionnement des alarmes liées au traitement • Vérifier le bon fonctionnement du groupe électrogène et du niveau de carburant dans la cuve de stockage, approvisionner en carburant si besoin
<p>ORANGE PRÉ-ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activer cellule de crise SMDS • Ajuster quotidiennement le plein de carburant des véhicules de service • Maintenir le niveau haut des réservoirs en modifiant le paramétrage des niveaux bas/haut • Informer 2 fois par jour la cellule de crise, la collectivité et l'ARS <p>Cas de l'usine d'eau potable de la CAPOT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire fonctionner l'usine <u>en mode manuel</u> à partir du seuil de turbidité de l'eau brute à 200NTU • Adapter les taux de traitement selon les résultats des Jar Test réalisés • Basculer les communications téléphoniques en mode satellitaire (3 tel satellitaires sur SMDS : 2 dans les bureaux de Schoelcher JM et DK /1 sur l'Usine de la Capot) • Augmenter la fréquence du contrôle de démarrage des groupes électrogène : nouvelle fréquence = hebdomadaire • Visiter tous les 2 jours captage situé à 10min de la station en amont sur la rivière Capot <p>Cas du contrat d'eau potable de Schoelcher</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveiller quotidiennement la turbidité et du pH de l'eau brute. Intervenir si nécessaire

<p style="text-align: center;">ROUGE ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer toutes les heures la cellule de crise SMDS, la collectivité et l'ARS Cas de l'usine d'eau potable de la CAPOT • Piloter l'installation à distance sous réserve d'alimentation électrique de l'usine et tant qu'il y aura du carburant dans la cuve du groupe électrogène. • Fermer les réservoirs avant d'arrêter l'usine. Autonomie de 48 h en période de faible demande et 5 h d'autonomie en période de forte demande (capacité de stockage : 6000m³ <u>Cas du contrat d'eau potable de Schoelcher</u> • Fermer le forage Fond Lahaye qui alimente une partie de la commune de Schoelcher, (quartier de la Démarche, ressource d'à point). Basculer sur le réseau d'ODYSSI pour maintenir l'alimentation en eau dans le quartier impacté
<p style="text-align: center;">GRIS POST ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir active la cellule de crise SMDS • Maintenir le du niveau haut dans les réservoirs en modifiant le paramétrage des niveaux bas/haut • Informer la cellule de crise, la collectivité et l'ARS : suivant la fréquence demandée par la préfecture Cas de l'usine d'eau potable de la CAPOT • Redémarrer l'usine si besoin dès le retour à la normale. Maintenir le fonctionnement de la station en mode manuel tant que le seuil de turbidité de l'eau brute est à 200NTU • Adapter les taux de traitement selon les résultats des Jar test • Utiliser les communications en mode satellitaire si besoin • Maintenir la fréquence hebdomadaire du contrôle de démarrage des groupes électrogène • Visiter le captage situé à 10 min de la station en amont sur la rivière Capot: fréquence bihebdomadaire, contrôle visuel et remise en route si besoin <u>Cas du contrat d'eau potable de Schoelcher</u> • Redémarrer le forage Fond Lahaye et maintenir la surveillance de la turbidité et du pH

 <p>PRÉFET DE LA MARTINIQUE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES</p> <p><i>phénomènes volcaniques</i></p>	
	<p>Fiches missions</p>	

FICHE MISSION SME

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
<p>JAUNE VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stocker et remplir tous les réservoirs d'eau potable • Couvrir les bassins et installations process exposées à l'air • Rendre les réservoirs d'eau potable étanches si possible (fermer les cheminées) • Mettre en place un PCA (plan de continuité d'activité) en interne • Vérifier le fonctionnement des groupes électrogènes et le remplissage des réservoirs des groupes électrogènes • Vérifier l'autonomie en stock de réactifs et en EPI (équipements de protection individuelle) en cas de fermeture des lignes aériennes et maritimes • Mettre en place des cuves et bâches d'eau sanitaire aux points identifiés (hauts du Sud) • Stocker des bouteilles d'eau potable pour une alimentation d'urgence 	
<p>ORANGE PRÉ-ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre les usines de production d'eau identifiées à l'arrêt (manœuvres sur sites) • Mettre en place un fonctionnement des stations d'épuration en mode manuel 	
<p>ROUGE ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre les usines de production d'eau identifiées à l'arrêt (manœuvres à distance) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manœuvres à distance
<p>GRIS POST ALERTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les axes routiers et l'état des réseaux électriques • Vérifier l'état de nos installations • Mettre en œuvre les interventions urgentes pour la remise en service 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de reprise d'activité déployé en interne

 <p>PRÉFET DE LA MARTINIQUE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES</p> <p><i>phénomènes volcaniques</i></p>	
	<p>Fiches missions</p>	

FICHE MISSION SOUS-PREFECTURE DU MARIN

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
VIGILANCE JAUNE	<ul style="list-style-type: none"> Se tenir informé de la situation auprès du cabinet. Informer la population (réunions publiques, flyers...) Préparer/anticiper la mise en œuvre du plan ORSEC en lien avec le SIDPC et les communes de l'arrondissement (vérification & mise à jour des informations contenues dans les fiches de jumelage : noms & coordonnées des correspondants, disponibilité et capacités des lieux d'hébergement). 	
PRE-ALERTE ORANGE	<ul style="list-style-type: none"> Pré-alerter les agents et préparation du PCO. Mettre en alerte les communes pour pré-activation de leurs PCS. (sites d'hébergement, ressources en matériels et en vivre, eau, etc...) Point de situation avec les AASC pour la prise en charge des CARE (effectifs & moyens matériels) 	
ALERTE ROUGE	<ul style="list-style-type: none"> Activer le PCO. 	<ul style="list-style-type: none"> Liaison permanente avec les PCO des sous-préfectures de Saint Pierre et de Trinité pour coordonner l'accueil et le relogement de la population évacuée. Informers les PCC et assurer une liaison permanente avec les communes (point de situation sur les moyens humains et matériels, logistique, transport, restauration, situation sanitaire, etc.). Évaluer les capacités de transfert d'habitants vers des solutions plus pérennes (hôtels, habitants...)
POST ALERTE GRISE	<ul style="list-style-type: none"> Suivre les aides mises en place pour les populations sinistrées. Suivre le rétablissement des voies de circulation praticables et accompagner le retour des populations dans leurs habitations 	

 <p>PRÉFET DE LA MARTINIQUE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES</p> <p><i>phénomènes volcaniques</i></p>	
	<p>Fiches missions</p>	

FICHE MISSION SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> Se tenir informé auprès du Directeur de cabinet de la situation. Informer la population (réunions publiques, flyers...) Préparer la mise en œuvre du plan ORSEC avec SIDPC (recensement de la population à évacuer, lieux d'évacuation en lien avec les communes...). 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Pré-alerter les agents et préparation du PCO. Mettre en alerte les communes pour pré-activation de leurs PCS. Point de situation avec les forces de l'ordre et CTM sur situation des axes routiers (signalétique, travaux en cours, itinéraires de déviation...). 	
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Activer le PCO à la Sous-préfecture de Trinité. 	<ul style="list-style-type: none"> Liaison permanente avec le PCO de la sous-préfecture du Marin pour accueil et logement de la population évacuée. Informers les PCC et liaison permanente (point de situation des moyens communaux, mise à l'abri des populations, préparation à l'évacuation).
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'évaluation des dégâts. Suivre les aides mises en place pour les populations sinistrées. Suivre le rétablissement des voies de circulation praticables, le retour des populations dans leurs habitations 	

 <p>PRÉFET DE LA MARTINIQUE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES <i>phénomènes volcaniques</i></p>	
	<p>Fiches missions</p>	

FICHE MISSION SOUS-PRÉFECTURE DE TRINITÉ

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
JAUNE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> Se tient informée auprès du cabinet du Préfet 	
ORANGE PRÉ-ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Pré-alerte / installation PCO SP TNT et SP à Trinité Mise en alerte des communes pour pré-activation de leurs PCC État des lieux avec GN sur situation des axes routiers (travaux en cours, praticabilité...) 	
ROUGE ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture des PCO SP TNT et SP avec ouverture cellule d'appel si nécessaire Information aux PCC et relevé des POC Liaison permanente PCC pour Mise à l'abri des populations Point de situation des moyens communaux en préparation évacuation 	<ul style="list-style-type: none"> Liaison permanente PCC pour organisation de l'évacuation et suivi du flux d'évacuation (nombre hab, quartiers évacués...) Liaison permanente avec PCO Marin pour préparation à l'accueil
GRIS POST ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> Information et communication sur règles de sécurité Évaluation des dégâts Maintien de la vigilance 	<ul style="list-style-type: none"> Liaison permanente avec PCC pour faire remonter les besoins (vivres/moyens...) au COD.

NIVEAUX DE VIGILANCE / D'ALERTE	MISSIONS COURANTES	EN CAS D'ÉVACUATION DES POPULATIONS MENACÉES
VIGILANCE JAUNE	<ul style="list-style-type: none"> Recenser et mettre en pré-alerte les personnels Procéder au recensement et à la vérification des moyens (brancards bariatriques, radios, téléphones satellitaires, masques adéquats,...) Prévoir l'armement des cellules de commandement Préparer l'évacuation des centres de secours de la zone exposée (CIS Saint-Pierre, CIS Basse-Pointe, CIS Lorrain et CIS Marigot) 	
PRE-ALERTE ORANGE	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les effectifs des CIS Prendre en compte les données transmises par les partenaires (ARS, CTM et les 12 communes), pour la mise en œuvre des opérations d'évacuation. Anticiper la montée en puissance par l'activation du CODIS Armer les cellules de commandement selon leur niveau d'activation (PCC, PCO, COD) 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'évacuation des centres de secours situés dans les zones exposées vers les CIS d'accueil Pré-positionner et renforcer les moyens nécessaires aux opérations d'évacuation dans les CIS d'accueil
ALERTE ROUGE	<ul style="list-style-type: none"> Armer les cellules de commandement selon leur niveau d'activation (PCC, PCO, COD) Assurer la remontée d'informations vers les cellules de commandement Assurer les opérations courantes de secours et d'assistance aux populations 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte le plan de circulation (RN3 axe routier réservé aux secours) Procéder aux opérations d'évacuation des personnes médicalisées à domicile vers la commune d'accueil (cf liste par commune)
POST ALERTE GRISE	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des missions de reconnaissance pour préparer le retour à une situation normale Assister les populations (secours à personnes, opérations diverses,...) 	



ANNEXES

ANNEXE 1 – Carte de la Montagne Pelée





ANNEXE 2 – Population communale

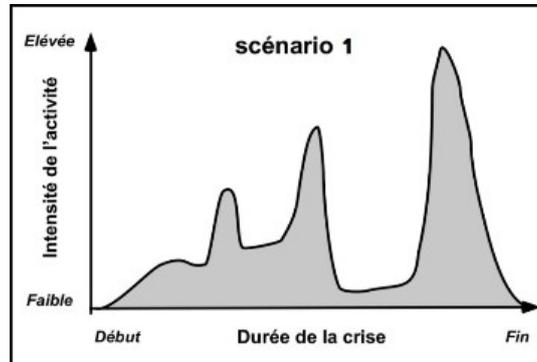


Nombre d'habitants par communes en Martinique

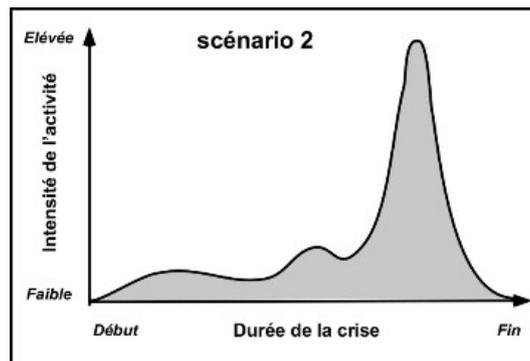


ANNEXE 3 – Cinétiques de l'activité éruptive

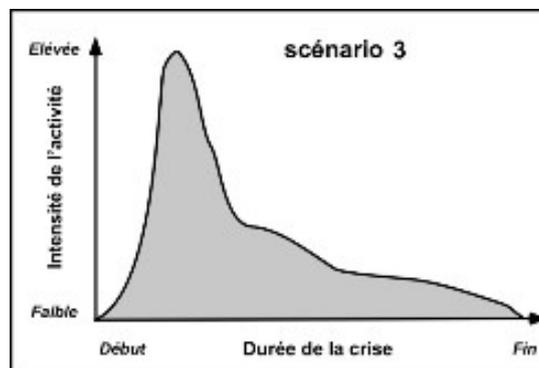
Cinétique récurrente : Éruption avec plusieurs pics d'activité qui connaît des variations avec une période d'accalmie



Cinétique progressive : Éruption avec un développement lent dans le temps et dont le paroxysme a lieu en fin de crise

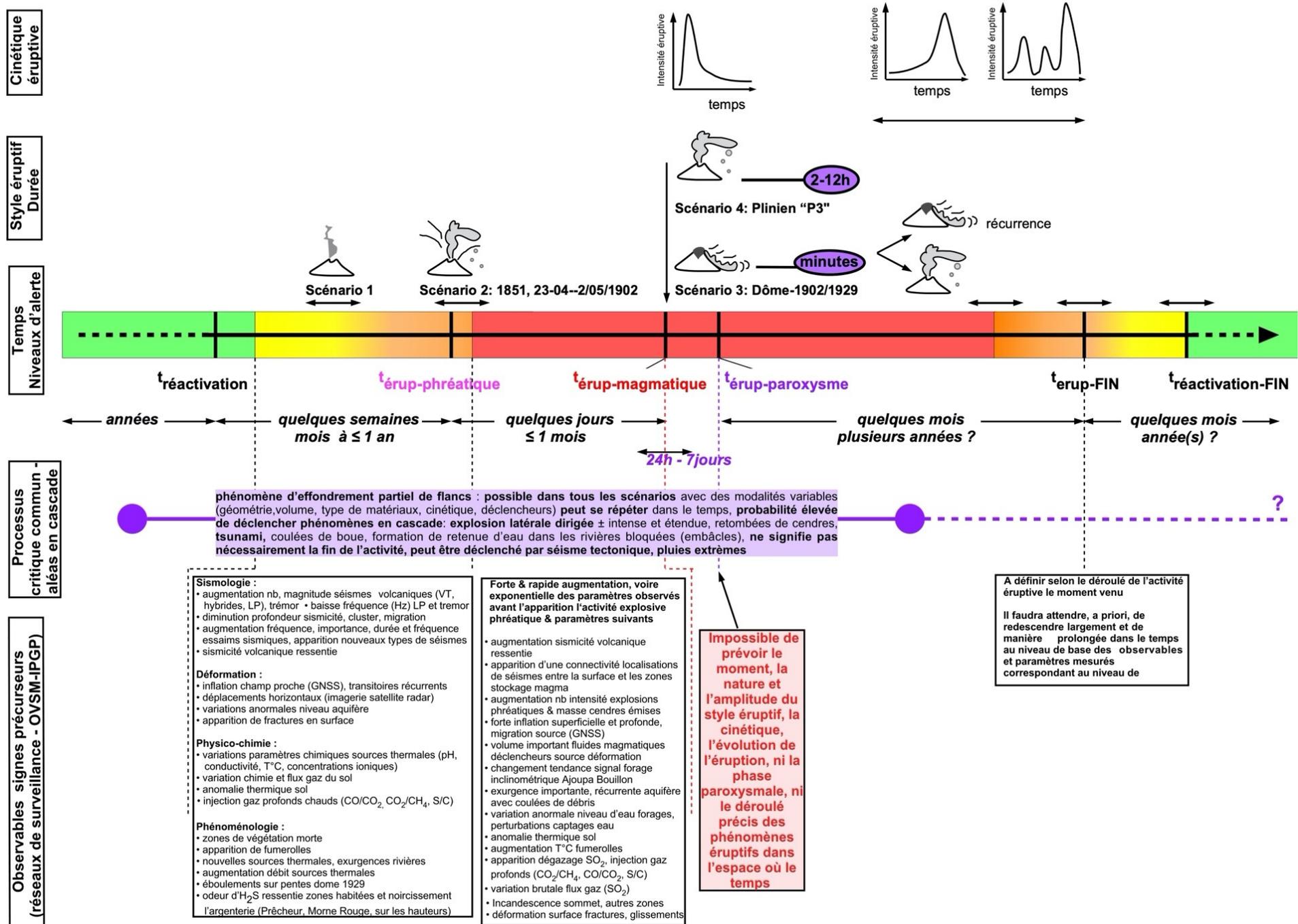


Cinétique rapide- escalade exponentielle : Éruption avec un développement très rapide dans le temps et dont le paroxysme a lieu en début de crise



Dans ce scénario, l'intensité de l'activité volcanique est élevée avec une escalade très rapide des paramètres enregistrés : l'éruption paroxysmale la plus violente a lieu vers le début de la crise, dans le délai de 24h.

ANNEXE 4 – Chronogramme générique de scénario éruptif pour la Montagne Pelée (OVSM/IPGP)

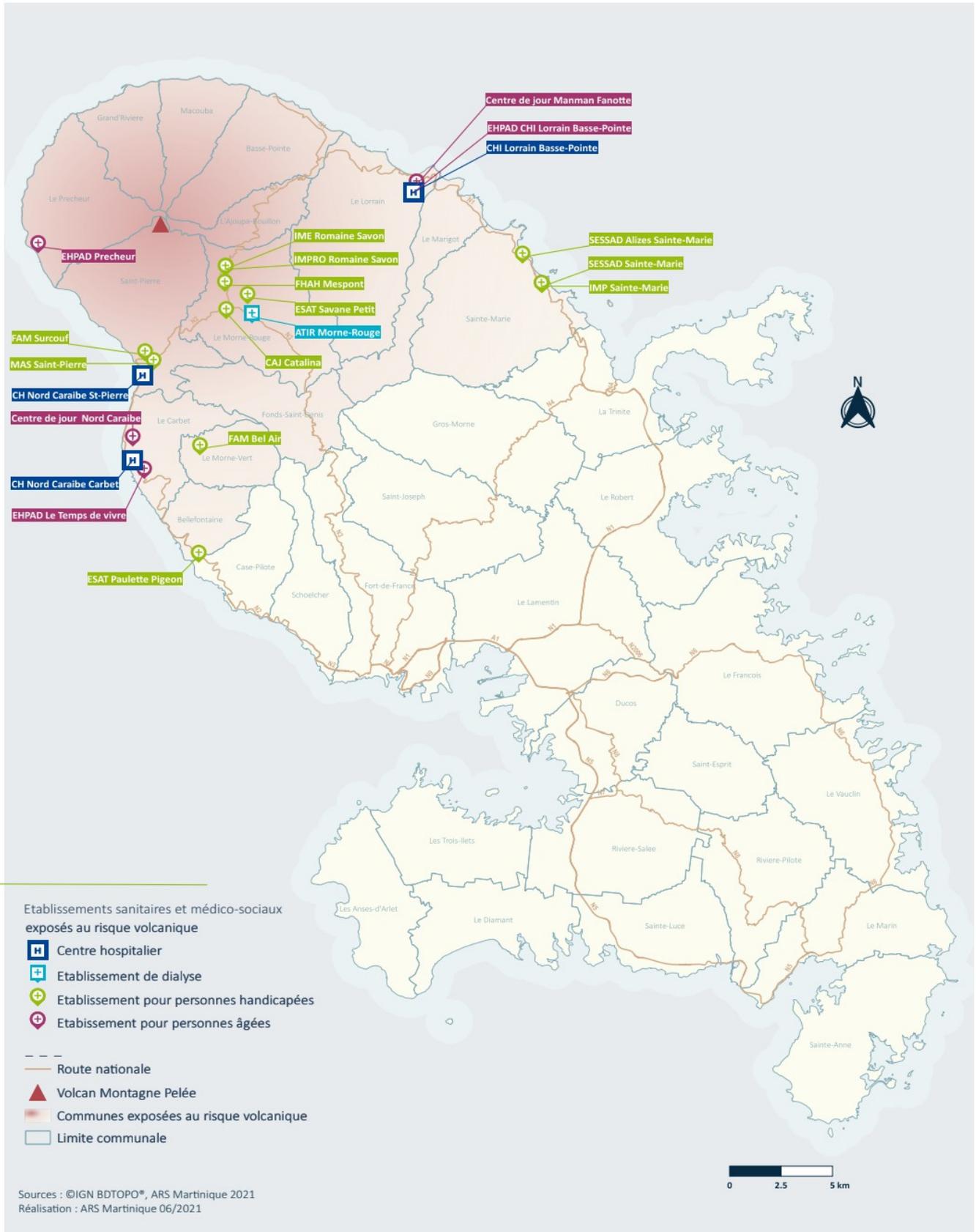




ANNEXE 5 – Carte de répartition des établissements sanitaires concernés par la zone d'évacuation



Etablissements sanitaires et médico-sociaux
exposés au risque volcanique en
Martinique - Juin 2021



ANNEXE 6 – Liste des établissements sanitaires situés dans la zone d'évacuation

COMMUNE	Etablissement de Santé (ES) / Etablissement Médico-Social (EMS)	Personne handicapée (PH) / Agée (PA)	LIBELLE TYPE	NOM	TELEPHONE	Nombre de lits et places	Nombre de personnel	Effectif théorique total
BELFONTAINE	EMS	PH	Etablissement et service d'aide par le travail	ESAT Paulette Pigeon	05 96 78 80 37	102	23	125
LE CARBET	ES		Centre hospitalier	CH Nord Caraibe C	05 96 78 02 20	120	482	602
LE CARBET	EMS	PA	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Le Temps de vivre	05 96 52 82 82	40	36	76
LE CARBET	EMS	PH	Centre d'action médico-social précoce	CAMSP	05 96 48 81 48	12		12
LE CARBET	EMS	PA	Résidence autonomie	Pitons du Carbet	05 96 75 86 86	42		42
LE CARBET	EMS	PA	Centre de jour pour personnes âgées	CAJ Nord Caraibe	05 96 74 15 15	16	3	19
LE LORRAIN	ES		Centre hospitalier	CHI Lorrain Basse-Pointe	05 96 53 27 27	63	127	190
LE LORRAIN	EMS	PA	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées avec crédit AM	MDR CHI Lorrain Basse-Pointe	05 96 53 27 27	3	15	18
LE LORRAIN	EMS	PA	Centre de jour pour personnes âgées	Manman Fanotte	05 96 52 42 42	12	13	25
LE LORRAIN	EMS	PA	Service de Soins Infirmiers A Domicile	SSIAD LORRAIN OVE	05 96 74 44 59	30	10	40
LE LORRAIN	EMS	PH	Service de Soins Infirmiers A Domicile	SSIAD LORRAIN OVE	05 96 74 44 59	20	5	25
LE MORNE-ROUGE	ES		Centre de dialyse	ATIR Morne-Rouge	05 96 52 40 49	5	2	7
LE MORNE-ROUGE	EMS	PH	Etablissement et service d'aide par le travail	ESAT Savane Petit	05 96 52 48 48	66	17	83
LE MORNE-ROUGE	EMS	PH	Institut médico-éducatif	IME Romaine Savon	05 96 52 35 33	45	33	78
LE MORNE-ROUGE	EMS	PH	Etablissement d'accueil temporaire d'enfants handicapés	CAJ Catalina	05 96 58 28 01	15	10	25
LE MORNE-ROUGE	EMS	PH	Institut médico-éducatif	IMPRO Romaine Savon	05 96 52 35 33	45	23	68
LE MORNE-ROUGE	EMS	PH	Foyer d'hébergement d'adultes handicapés	FHAH Mespont	05 96 52 52 81			
LE MORNE-ROUGE	EMS	PA	Service de Soins Infirmiers A Domicile	SSIAD Entraide MONT JOLY	05 96 52 38 90	40	29	69
LE MORNE-VERT	EMS	PH	Foyer d'accueil médicalisé	FAM Bel Air	05 96 55 30 08	44	39	83
LE PRECHEUR	EMS	PA	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	EHPAD Precheur	05 96 52 90 06	40	40	80
SAINTE-MARIE	EMS	PH	Service d'éducation spéciale et soins à domicile	SESSAD Sainte-Marie	05 96 52 71 73	34	19	53
SAINTE-MARIE	EMS	PH	Institut médico-éducatif	IMP Sainte-Marie	05 96 69 32 90	52	41	93
SAINTE-MARIE	EMS	PH	Service d'éducation spéciale et soins à domicile	SESSAD Alizes Sainte-Marie	05 96 77 19 64	28	8	36
SAINTE-MARIE	EMS	PA	Service de Soins Infirmiers A Domicile	SSIAD VOLONTERRE	05 96 52 64 78	46	8	54
SAINT-PIERRE	ES		Centre hospitalier	CH Nord Caraibe SP	05 96 78 14 93	30	119	149
SAINT-PIERRE	EMS	PH	Maison d'accueil spécialisée	MAS Saint-Pierre	05 96 53 21 90	50	75	125
SAINT-PIERRE	EMS	PH	Foyer d'accueil médicalisé	Surcouf	05 96 38 09 04	60	53	113
TOTAL						1060	1230	2290



ANNEXE 7 – Recensement des capacités de transport sanitaire terrestres



Répartition des entreprises de transports sanitaires

Transports sanitaires	Centre	Nord Atlantique	Nord Caraïbe	Sud	Total
Entreprises	12	7	2	9	30

Répartition des moyens

Transports sanitaires	Centre	Nord Atlantique	Nord Caraïbe	Sud	Total
Ambulances	29	17	5	16	67
VSL	7	15	3	11	36

VSL : Véhicule Sanitaire Léger

Commune	Société	Ambulances	VSL
Basse-Pointe	DIGITAL Ambulance	1	2
	Ambulance VITAL	1	2
Le Carbet	Ambulance SOLEIL	1	1
Ducos	DUCOS Ambulance	2	2
Fort-de-France	Ambulance du CENTRE	3	1
	BETHEDSA Ambulance	2	0
	Ambulance VIE	2	0
	EURO Assistance	2	1
	GESA Ambulance	3	0
	EXPRESS Ambulance	3	1
François	SETAL Ambulance	2	1
Gros-Morne	DIGITAL Ambulance	2	2
	Ambulance CYTHERE	2	2
Le Lamentin	RENOV Ambulance	2	1
	Ambulance JEALLY	2	0
	MARIGOT Ambulance	1	2
Le Marin	Ambulance ALIZES SUD	2	1
	Ambulance ALIZES	1	2
Le Morne-Rouge	LITTORAL Ambulance	4	2
Rivière-Salée	VADIAL Ambulance	3	0
Le Robert	INTER Ambulance	4	4
Sainte-Luce	Ambulance COTIERE	2	1
Sainte-Marie	Ambulance SM Nord	2	3
Saint-Esprit	Ambulance SPIRITAINE	2	1
Saint-Joseph	SR Ambulance	2	1
Schoelcher	CLUNY transport	3	0
	GLOBE Ambulance	3	0
La Trinité	AVENIR Ambulance 2000	1	0
	Ambulance MONDIAL	5	0
Les Trois-Ilets	Ambulance du sud	1	1
Le Vauclin	TROPIC Ambulance	1	2
Total		30	36

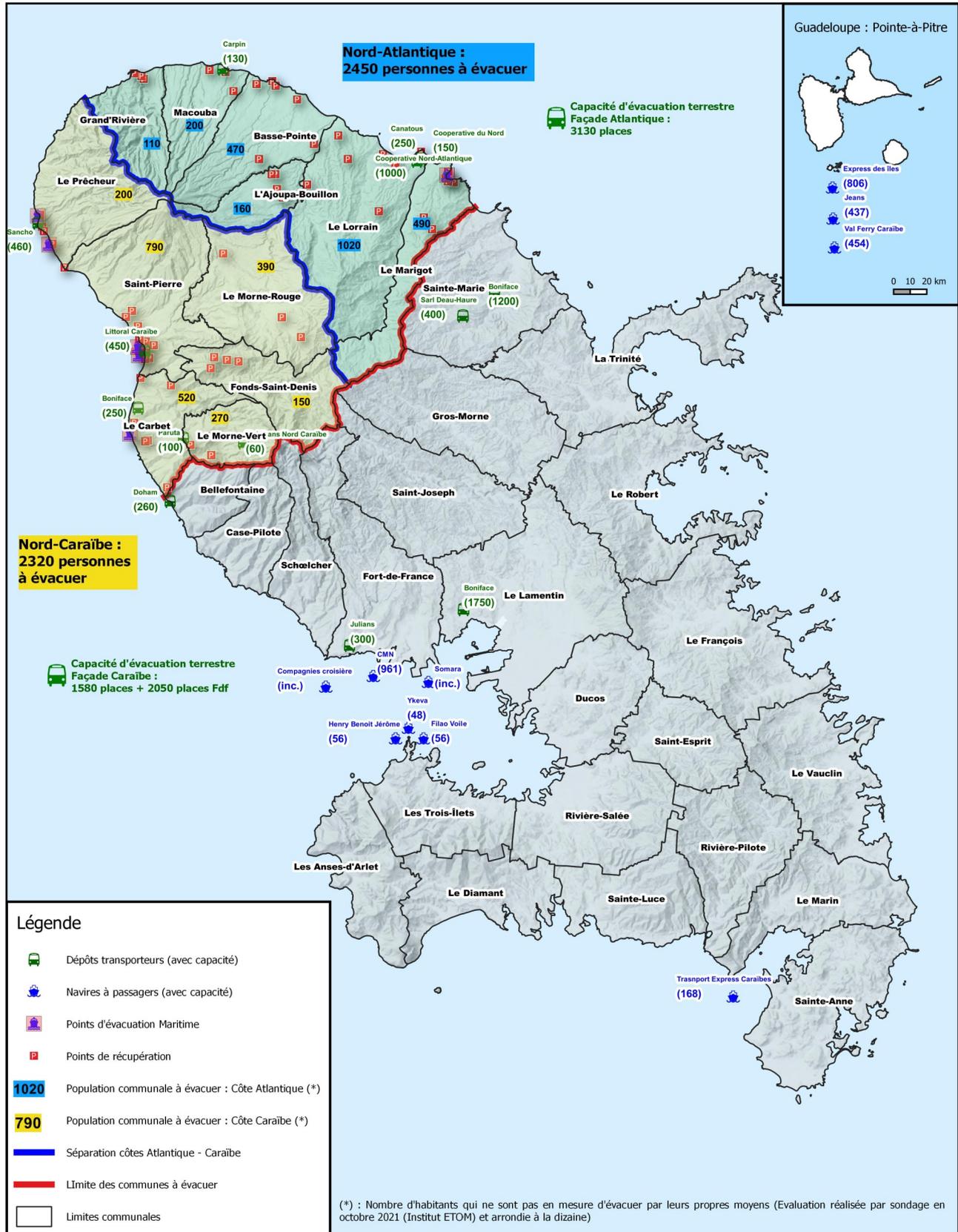
Extrait du plan ORSAN v2020



ANNEXE 8 – Carte des moyens de transport terrestre et maritime

Dispositions spécifiques ORSEC - phénomènes volcaniques :

- Moyens de transports collectifs
- Population concernée



ANNEXE 9 – Liste des navires à passagers disponibles et caractéristiques techniques

TYPE DE NAVIRE	PORT D'ATTACHE	ARMEMENT	NOM DU NAVIRE	CAPACITÉ	LONGUEUR	TIRANT D'EAU	REMARQUES
NAVIRES A PASSAGERS TOTAL : 1 289 places	Fort-de-France <i>Sous-total : 961 places</i>	CMN (Vedettes tropicales)	<i>Anse bleue</i>	147 passagers	20.06 m	1.53 m	
			<i>Cap Salomon</i>	147 passagers	20.06 m	1.53 m	
			<i>Pearl Island</i>	146 passagers	20.10 m		
			<i>Belle Martinique</i>	98 passagers	19.4 m	0.873 m	
			<i>Diamant</i>	98 passagers	19.4 m	0.873 m	
			<i>La Foyalaise</i>	141 passagers	19.32 m		
			<i>Gros Ilet</i>	92 passagers	18 m		
		<i>Fort Royal</i>	92 passagers	18 m			
	Les Trois Îlets <i>Sous-total : 160 places</i>	Filao Voile	<i>Diamond Rock</i>	56 passagers	22.8 m	0.863 m	Catamaran à voile
		Ykeva	<i>Anaconda</i>	48 passagers	15.85 m	1.2 m	
		Henry Benoît Jérôme	<i>Aquarius</i>	56 passagers	16.33 m	0.950 m	
Le Marin <i>Sous-total : 168 places</i>	Transport Express Caraïbes	<i>Capo Rosso</i>	84 passagers	19.15 m	0.873 m		
		<i>Capo Rosso 2</i>	84 passagers	17.99 m	0.873 m		
NAVIRES A GRANDE VITESSE TOTAL : 1 697 places	Pointe à Pitre (GUADELOUPE)	Express des Îles	<i>Gold Express</i>	446 passagers	45.25 m		<i>Susceptibles de rejoindre rapidement le nord de la Martinique en cas d'évacuation urgente et de grande ampleur</i>
			<i>Perle Express</i>	360 passagers	47 m		
		Jeans	<i>Liberty</i>	437 passagers	46.9 m		
		Val'Ferry Caraïbe	<i>Atlantic Jet</i>	264 passagers	40.2 m		
			<i>Sunnyday</i>	190 passagers	40 m		
NAVIRES DE CROISIÈRE	Fort-de-France	Toutes compagnies	<i>Tous navires de croisière disposant d'embarcations légères et au faible tirant d'eau (tenders) pouvant être mises en œuvre à partir d'un point de mouillage pour l'organisation de navettes « Noria » entre un ponton identifié et le navire</i>			La liste des navires faisant escale en Martinique est tenue à jour par la capitainerie du GPM de Martinique	
REMORQUEURS <i>(sous pavillon français)</i>	Fort de France	SOMARA	<i>Chieftan</i>	NA	25 m	3 m	<i>Pour assistance des navires procédant à l'évacuation et/ou évacuation en fonction de ses modalités</i>
			<i>Steady</i>	NA	32 m	3 m	

Commentaires :

- Le **nombre de passagers** renseigné correspond à la capacité autorisée par la direction de la mer dans le cadre d'une exploitation commerciale des navires (permis d'armement). **Ces chiffres peuvent être dépassés dans le cas d'une situation d'urgence.**
- Pour les informations relatives à la présence de **navires de croisière** sur zone, les contacts de la capitainerie du GPM sont les suivants :
capitainerie@martinique.port.fr - 05 96 28 00 18 - 06 96 97 38 53

Accueil à quai : Le GPMLM peut -en temps normal*- accueillir **5 navires de croisière** :

- 1 au quai des Tourelles ;
- 1 au quai des Annexes ;
- 1 au quai des Grands Cargos ;
- 2 à la Pointe Simon.

* En temps de crise, s'il faut associer à cet accueil la nécessité de bénéficier d'une zone logistique tampon pour l'installation d'un PMA notamment, ce sont les 3 premiers postes précités qui permettraient un accueil en simultané (fonction des caractéristiques des navires).

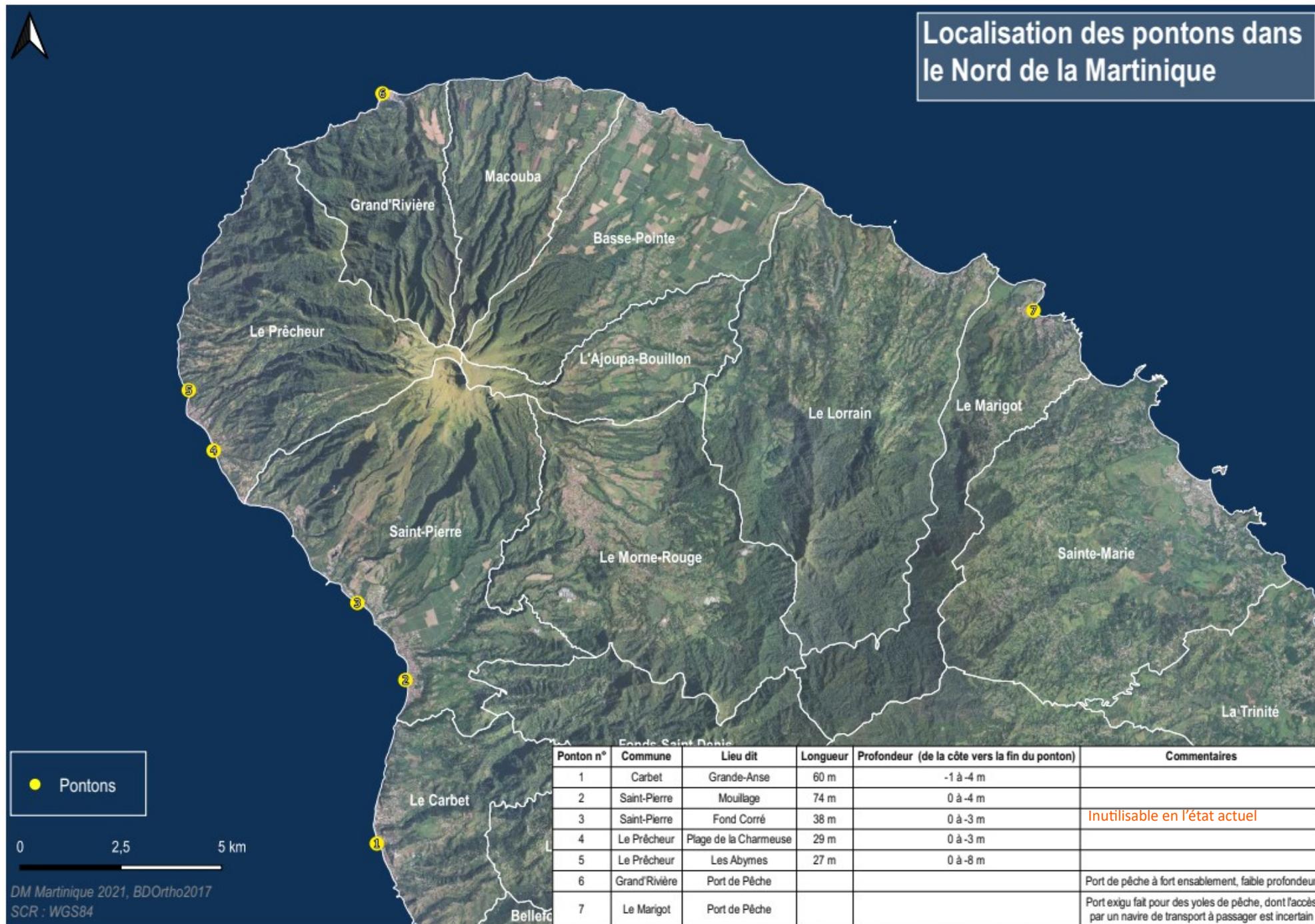
Mouillage : Le mouillage est également contraint par les caractéristiques en raison du cercle d'évitage. Dans la perspective d'une évacuation, **2 navires de croisière au mouillage** semblent la situation la plus raisonnable avec un point de débarquement "tenders" à préciser (cela pourrait être les apportionements des vedettes tropicales ou l'apportionement vedettes de la pointe Simon).

- Les **remorqueurs** n'ont pas de capacité de transport de passagers inscrite dans leur permis d'armement et il n'existe dès lors pas de données consolidées du nombre de passagers qui pourraient être embarqués. Toutefois, leurs caractéristiques de flottabilité permettent bien d'envisager une évacuation d'urgence à leur bord, à condition que celle-ci soit organisée par noria avec rotation de tenders/semi-rigides vers les remorqueurs au mouillage (tirant d'eau trop important – 3 m – pour accoster aux pontons du nord de l'île).
- Les **tirants d'eau des navires** sont difficiles à définir avec exactitude et dépendent du niveau de charge de ces derniers.

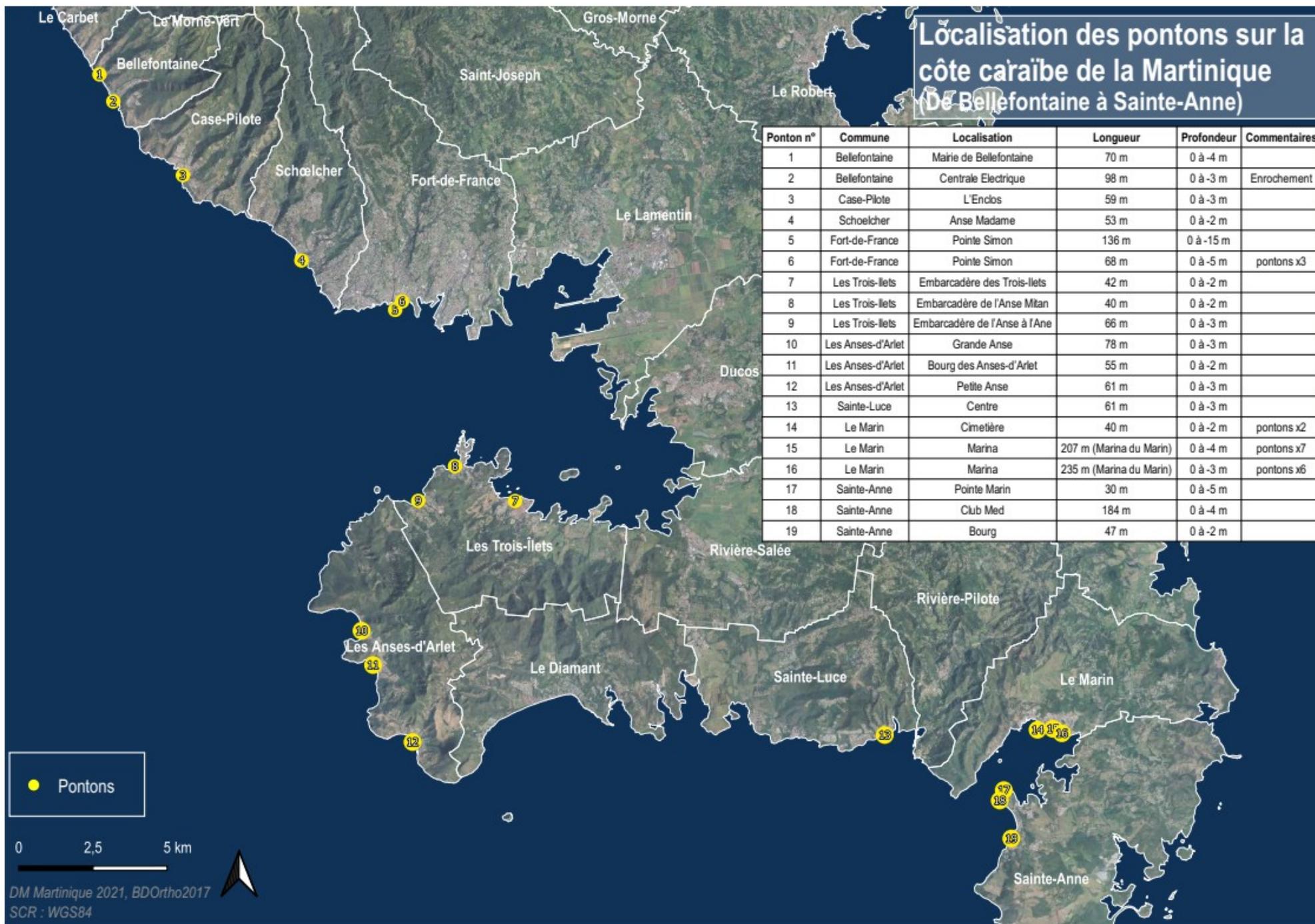
ANNEXE 10 – Liste des navires de l'État pouvant concourir aux opérations d'évacuation

ENTITÉ	NAVIRE	DIMENSIONS	TIRANT D'EAU	REMARQUES
MARINE NATIONALE	FS Ventôse	93.5 m	4.4 m	Équipe médicale embarquée
	FS Germinal	93.5 m	4.4 m	Équipe médicale embarquée
	BSAOM Dumont d'Urville	65 m		Remorquage jusqu'à 3 500 T
	PL La Combattante	60.8 m	3.2 m	Remorquage jusqu'à 750 T
	Remorqueur Maïto	27.60 m		Remorquage jusqu'à 12.2 T
	CMM Luciole	24 m	4.4 m	Grue hydraulique
AFFAIRES MARITIMES	Baliseur Pointe d'Enfer	18.9 m	0.75 m	Grue hydraulique 2 T avec treuil 2 T

ANNEXE 11 – Carte de localisation des pontons dans le Nord

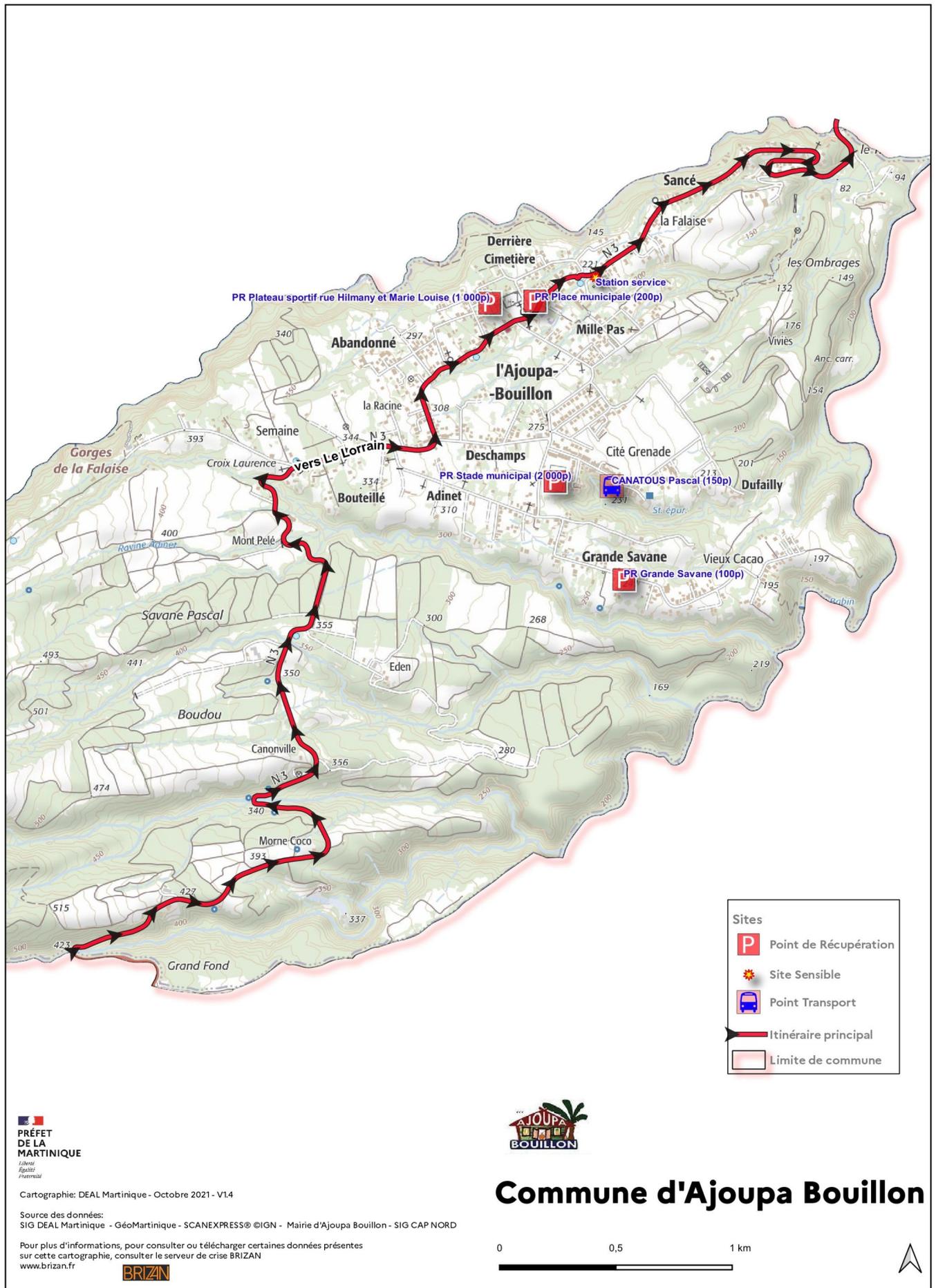


ANNEXE 12 – Carte de localisation des pontons sur la côte caraïbe





ANNEXE 13 – Communes exposées : itinéraires et points de récupération



PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

Cartographie: DEAL Martinique - Octobre 2021 - V14

Source des données:
SIG DEAL Martinique - GéoMartinique - SCANEXPRESS® ©IGN - Mairie d'Ajoupa Bouillon - SIG CAP NORD

Pour plus d'informations, pour consulter ou télécharger certaines données présentes
sur cette cartographie, consulter le serveur de crise BRIZAN
www.brizan.fr

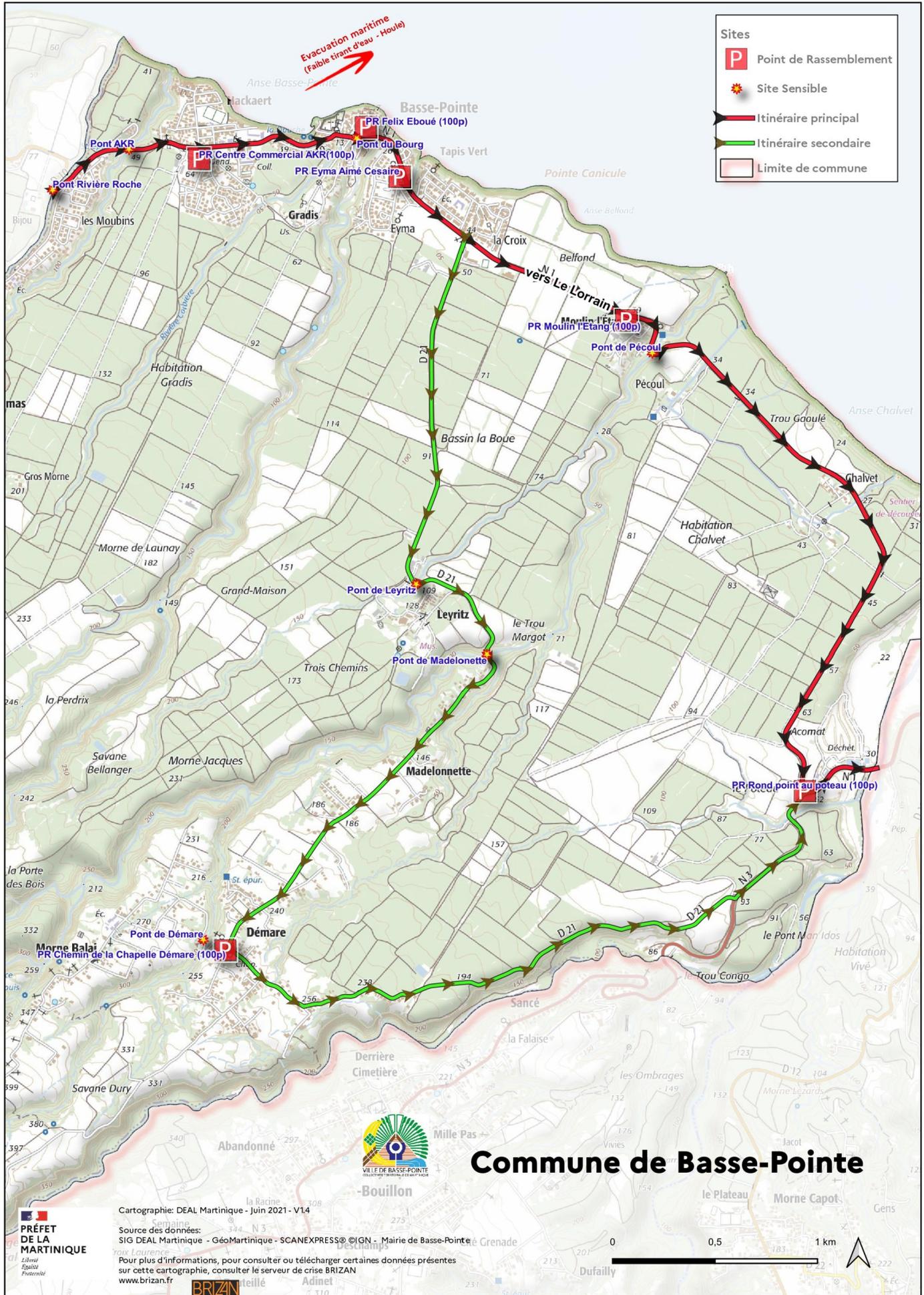


Commune d'Ajoupa Bouillon



DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC 972

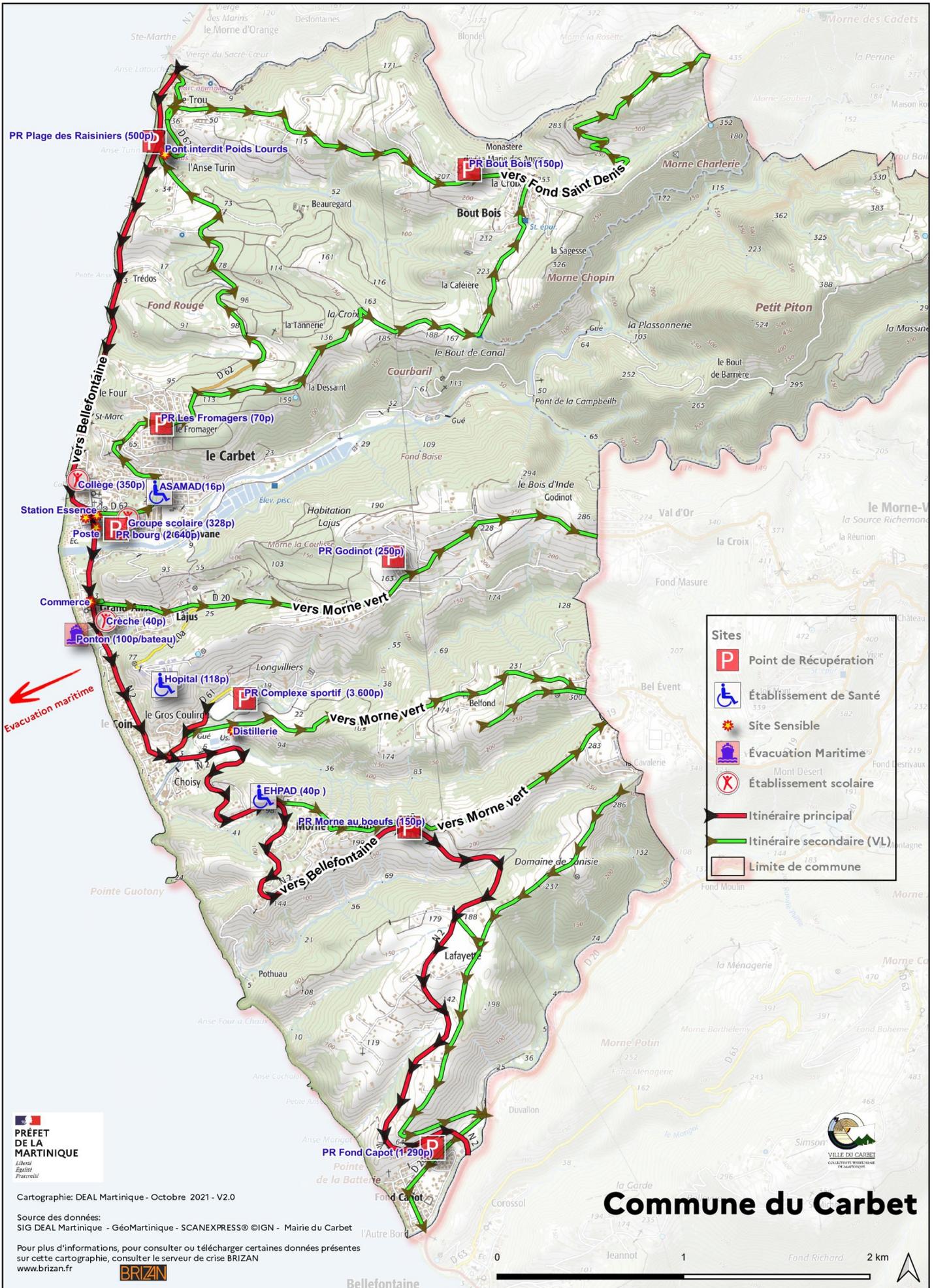
Phénomènes volcaniques

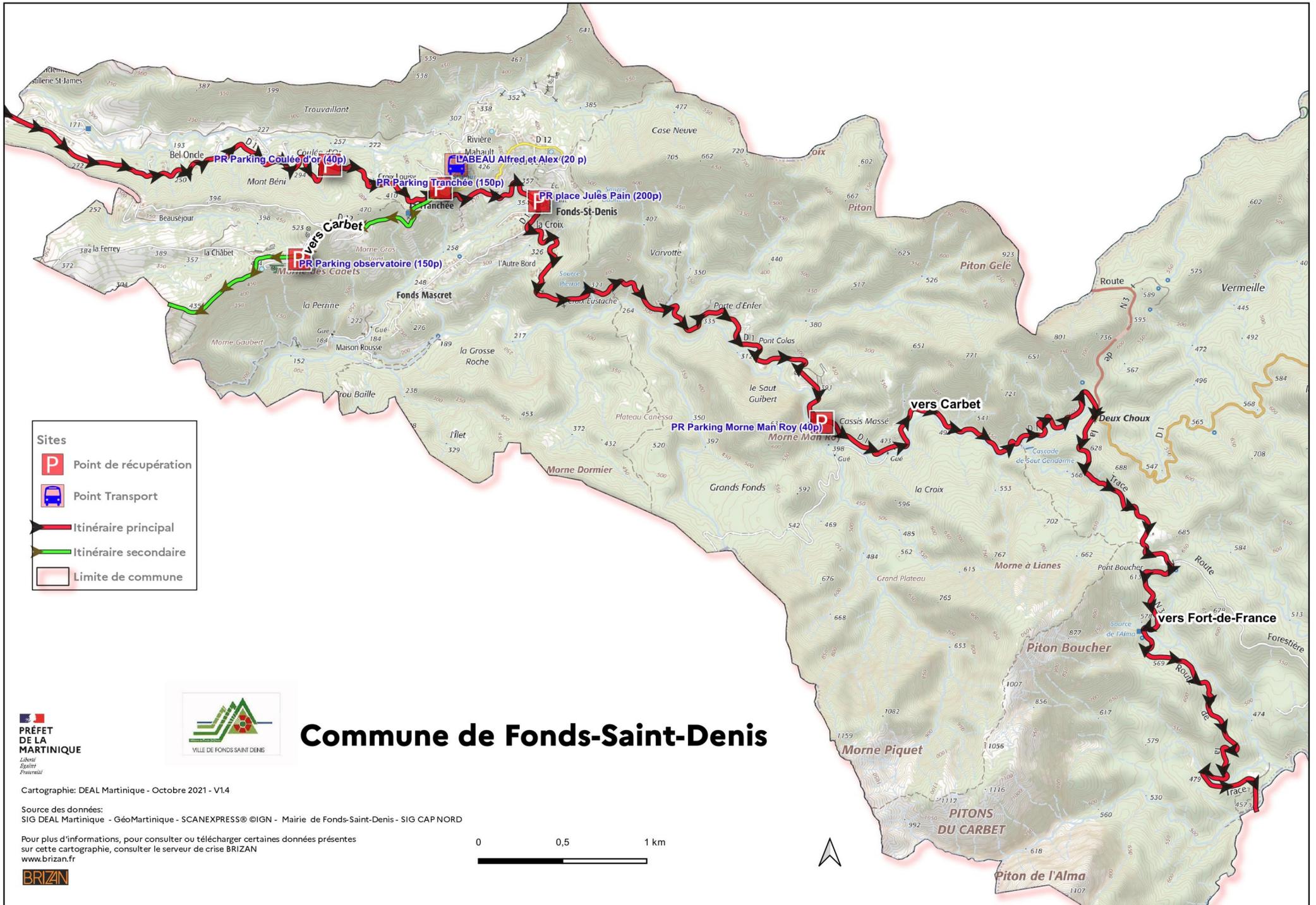




DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC 972

Phénomènes volcaniques





- Sites**
- Point de récupération
 - Point Transport
 - Itinéraire principal
 - Itinéraire secondaire
 - Limite de commune

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

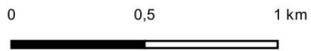


Commune de Fonds-Saint-Denis

Cartographie: DEAL Martinique - Octobre 2021 - V14

Source des données:
 SIG DEAL Martinique - GéoMartinique - SCANEXPRESS® ©IGN - Mairie de Fonds-Saint-Denis - SIG CAP NORD

Pour plus d'informations, pour consulter ou télécharger certaines données présentes sur cette cartographie, consulter le serveur de crise BRIZAN www.brizan.fr





PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



Commune de Grand-Rivière

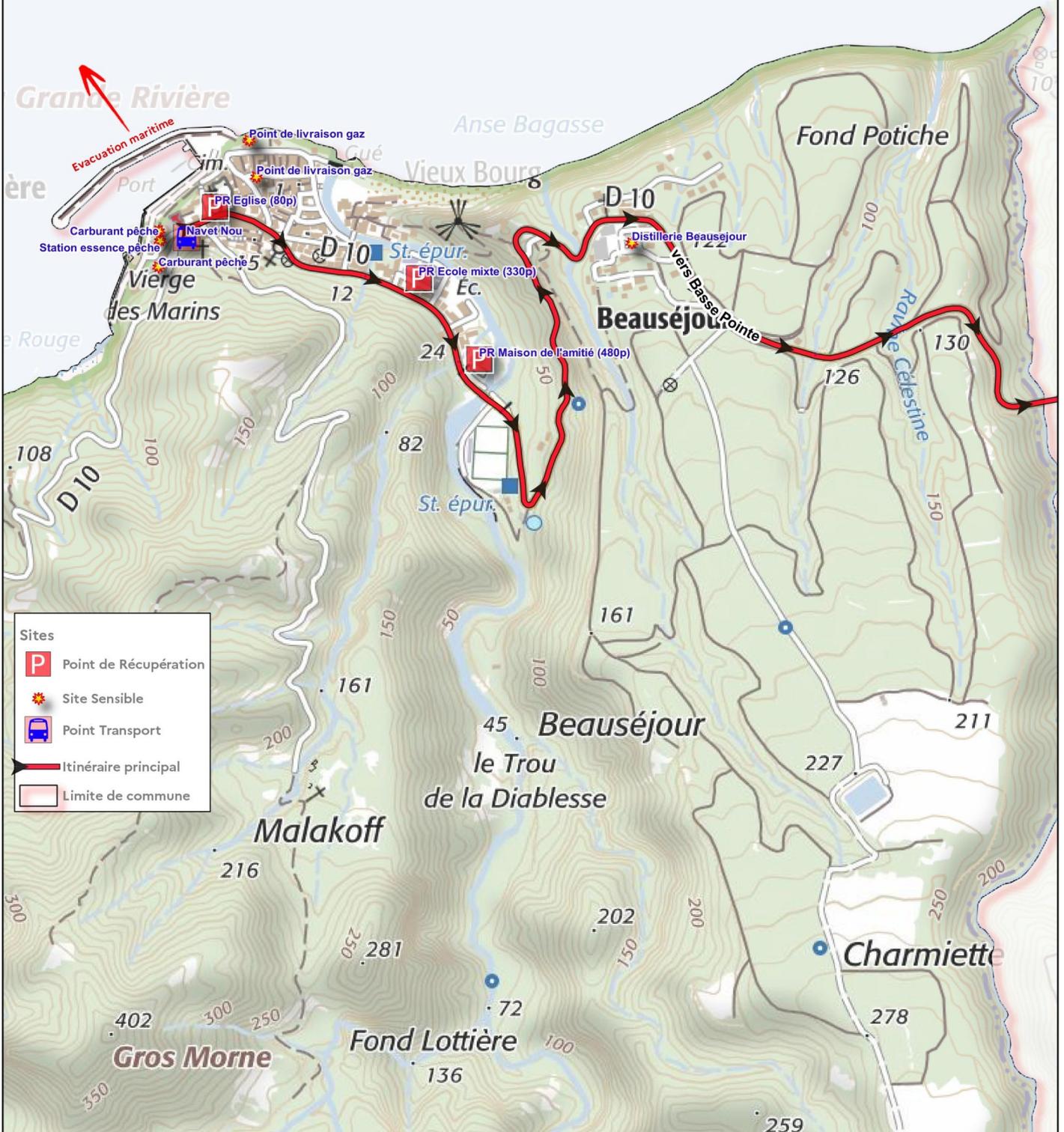
Cartographie: DEAL Martinique - Octobre 2021 - V1.5

Source des données:
SIG DEAL Martinique - GéoMartinique - SCANEXPRESS® ©IGN - Mairie Grand-Rivière - SIG CAP NORD
Pour plus d'informations, pour consulter ou télécharger certaines données présentes sur cette cartographie, consulter le serveur de crise BRIZAN
www.brizan.fr



CANAL
0 0,25 0,5 km

DE LA DOMINIQUE

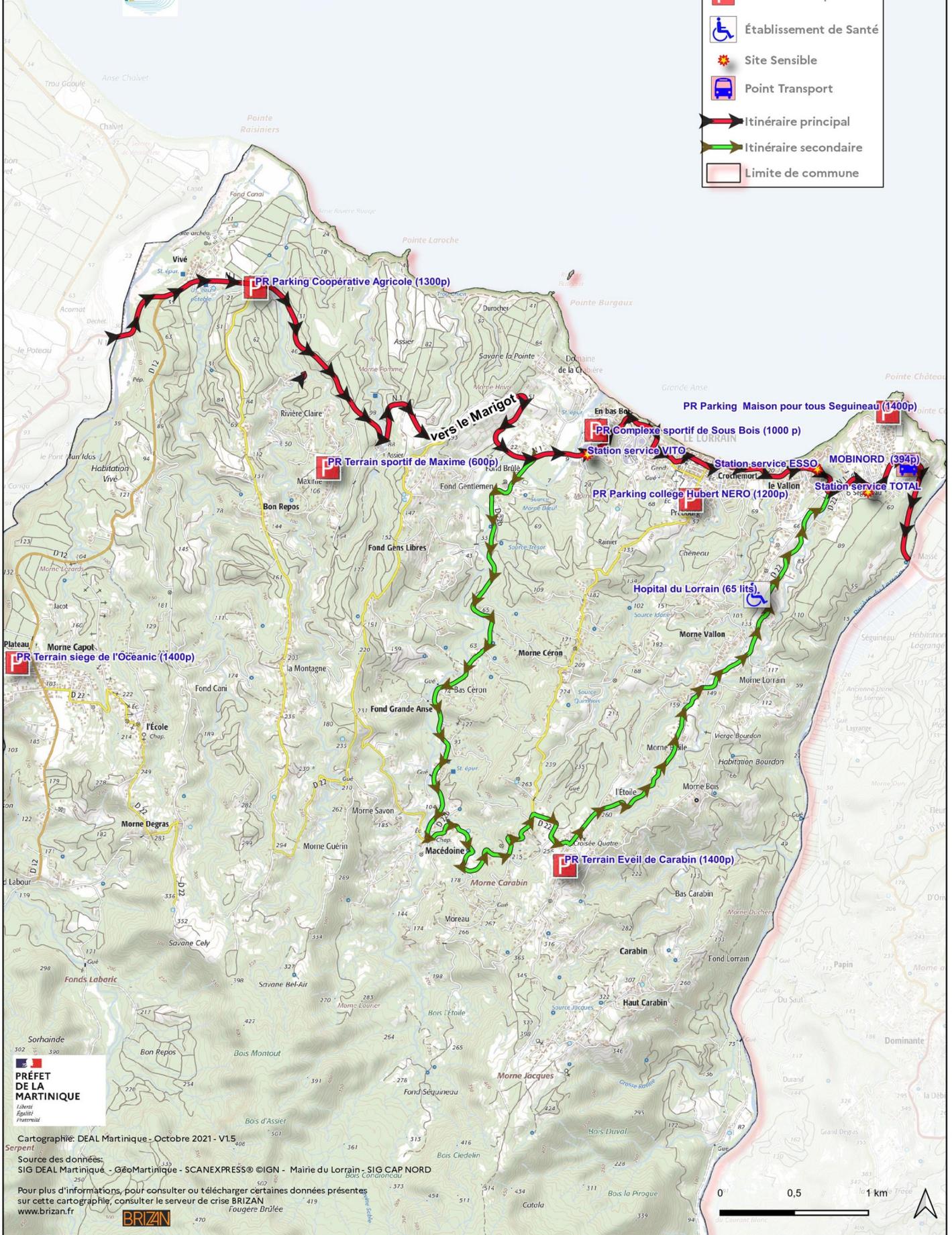


- Sites**
- Point de Récupération
 - Site Sensible
 - Point Transport
 - Itinéraire principal
 - Limite de commune



Commune du Lorrain

- Sites**
- Point de Récupération
 - Établissement de Santé
 - Site Sensible
 - Point Transport
 - Itinéraire principal
 - Itinéraire secondaire
 - Limite de commune



PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

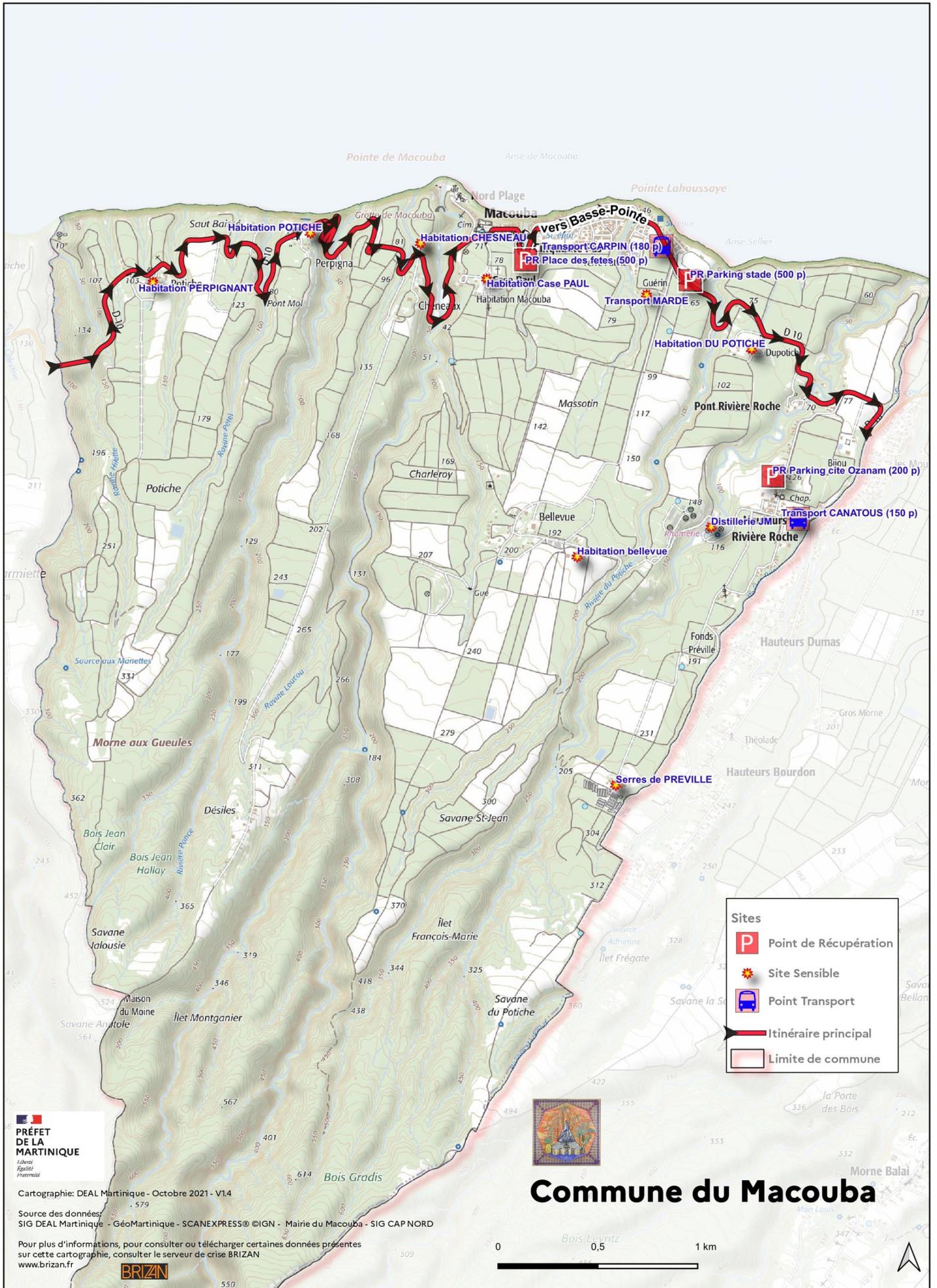
Cartographie: DEAL Martinique - Octobre 2021 - V15
Source des données:
SIG DEAL Martinique - GéoMartinique - SCANEXPRESS® ©IGN - Mairie du Lorrain - SIG CAP NORD
Pour plus d'informations, pour consulter ou télécharger certaines données présentes sur cette cartographie, consulter le serveur de crise BRIZAN
www.brizan.fr





DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC 972

Phénomènes volcaniques



PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cartographie: DEAL Martinique - Octobre 2021 - V1.4

Source des données: SIG DEAL Martinique - GeoMartinique - SCANEXPRESS® ©IGN - Mairie du Macouba - SIG CAP NORD

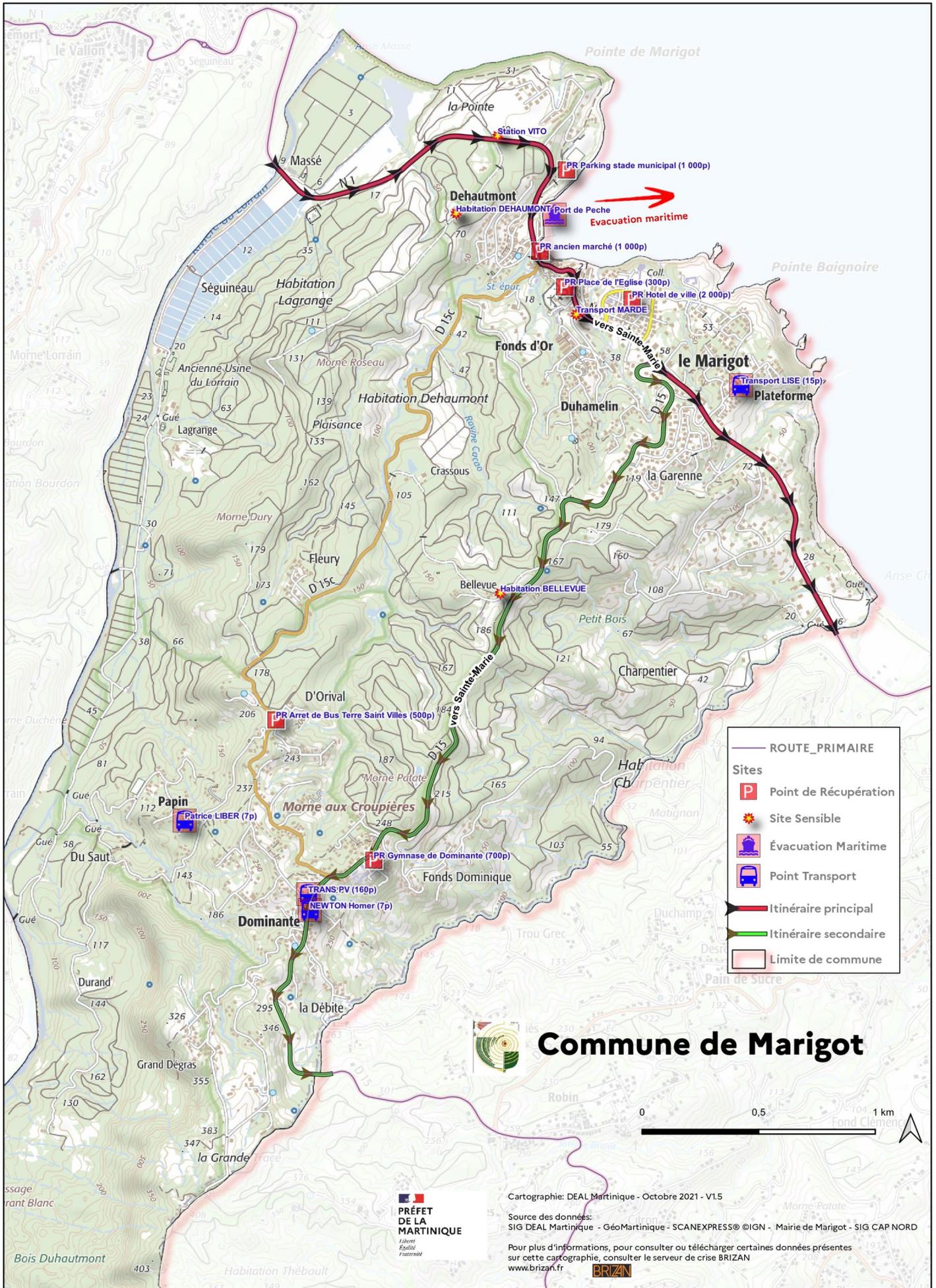
Pour plus d'informations, pour consulter ou télécharger certaines données présentes sur cette cartographie, consulter le serveur de crise BRIZAN www.brizan.fr





DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC 972

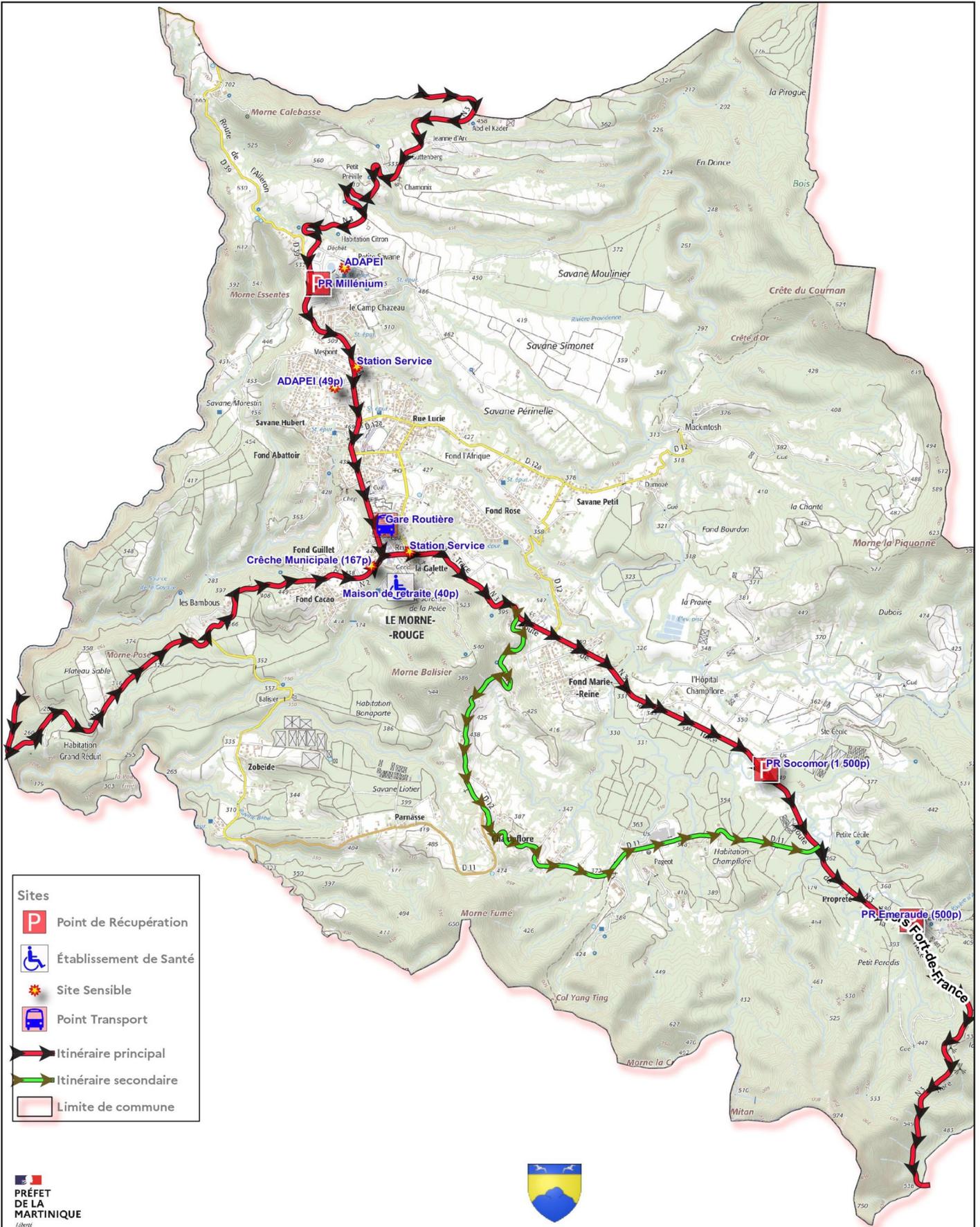
Phénomènes volcaniques





DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC 972

Phénomènes volcaniques



- Sites**
- Point de Récupération
 - Établissement de Santé
 - Site Sensible
 - Point Transport
 - Itinéraire principal
 - Itinéraire secondaire
 - Limite de commune

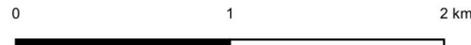
PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

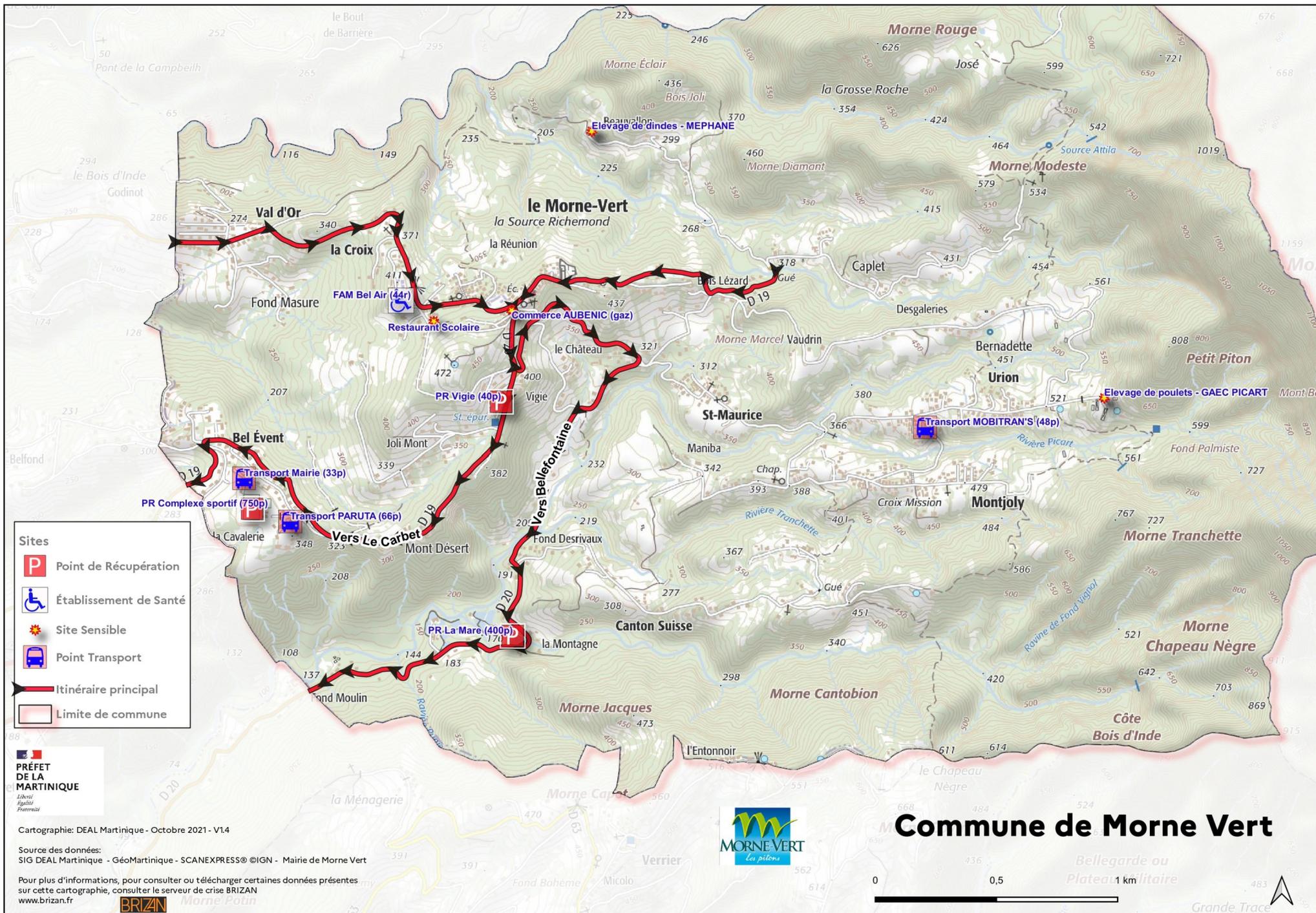
Cartographie: DEAL Martinique - Octobre 2021 - V1.5
Source des données:
SIG DEAL Martinique - GéoMartinique - SCANEXPRESS® ©IGN - Mairie de Morne Rouge

Pour plus d'informations, pour consulter ou télécharger certaines données présentes sur cette cartographie, consulter le serveur de crise BRIZAN
www.brizan.fr



Commune de Morne Rouge

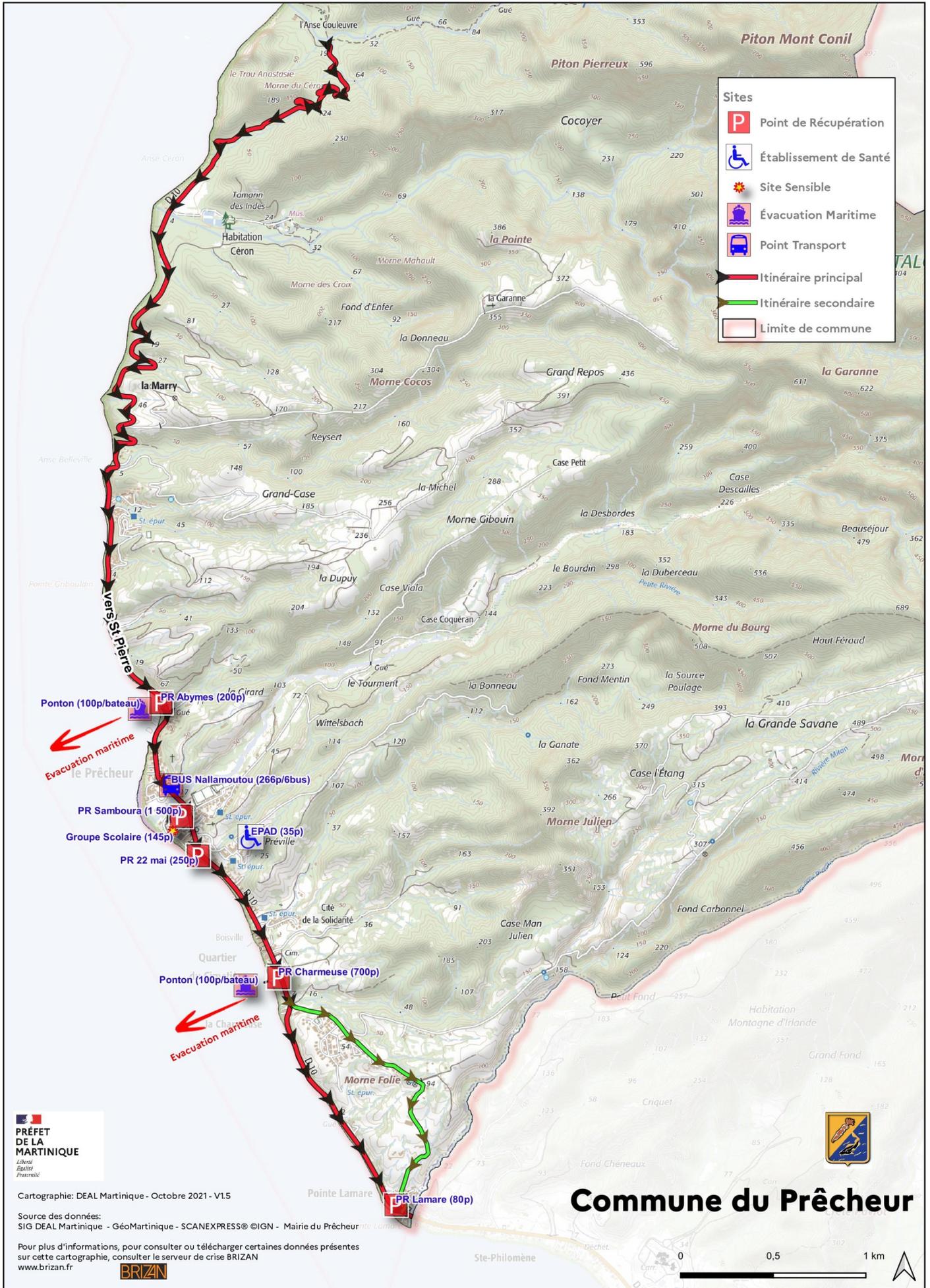






DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC 972

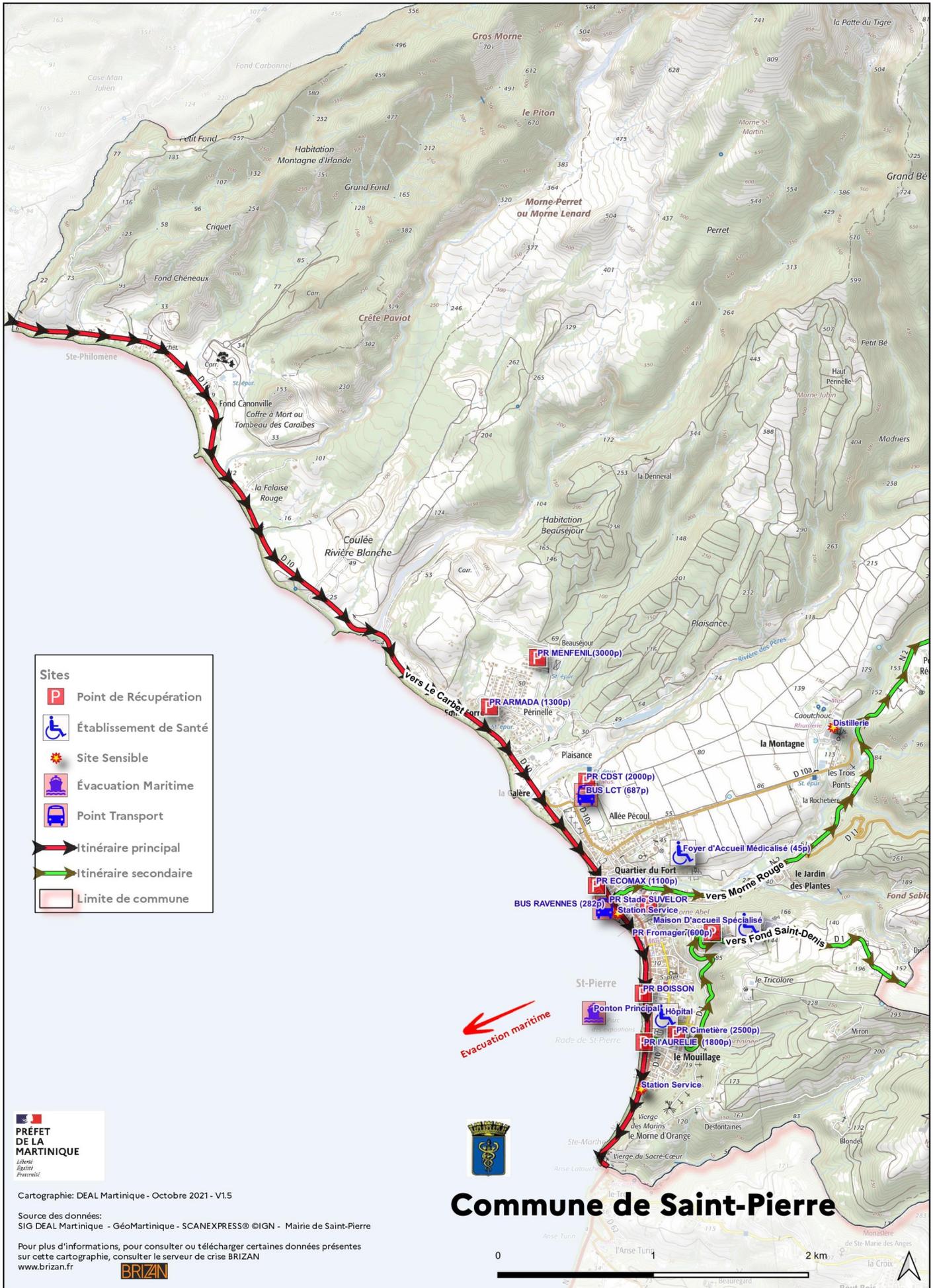
Phénomènes volcaniques





DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC 972

Phénomènes volcaniques



PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté Égalité Fraternité

Cartographie: DEAL Martinique - Octobre 2021 - V1.5
 Source des données: SIG DEAL Martinique - GéoMartinique - SCANEXPRESS® ©IGN - Mairie de Saint-Pierre
 Pour plus d'informations, pour consulter ou télécharger certaines données présentes sur cette cartographie, consulter le serveur de crise BRIZAN www.brizan.fr

ANNEXE 14 – Jumelage et capacités d'accueil

	Communes à évacuer	Estimation de la population à héberger*		Communes d'accueil	Capacité d'hébergement (LVS** + établissements scolaires)	Capacité en hôtellerie**	Capacité des camps de toile
Côte Caraïbes	Le Carbet	800	↔	Sainte-Luce	1100	2 320	1 400
	Fonds Saint-Denis	130	↔	Les Trois-Ilets	900	1 620	500
	Le Morne-Rouge	1 500	↔	Rivière-Salée	1500	/	850
	Le Morne-Vert	350	↔	Les Anses d'Arlet	700	150	450
	Le Prêcheur	330	↔	Le Diamant	800	320	450
	Saint-Pierre	1 700	↔	Ducos	2200	40	900
Côte Atlantique	L'Ajoupa-Bouillon	380	↔	Le Marin	1800	/	1 300
	Basse-Pointe	940	↔	Vauclin	840	450	700
	Grand'Rivière	200	↔	Rivière-Pilote	1000	/	1 500
	Le Lorrain	3 200	↔	Le François	2600	130	5 700
	Macouba	350	↔	Saint-Esprit	500	/	450
	Marigot	1 300	↔	Sainte-Anne	1400	900	900
	Total	11 180		Total	15 340	5 930	15 100

LVS : Lieux de vie sécurisés (Gymnase, salle des fêtes, etc.)

*Estimation basée sur le sondage réalisé en octobre 2021 par l'institut ETOM auprès d'un échantillon de 500 habitants.

** Chiffrage arrondi basé sur les données des communes, de la CTM et de l'hôtellerie fournis en 2021



ANNEXE 15 – Fiches de Jumelage

	Commune Nord	Commune Sud
	AJOUPA-BOUILLON	MARIN
Référent 1	Nom : OMERE Prénom : Gabriel	Nom : SOUDES Prénom : Valérie
Coordonnées	Tél : 0696 28 43 42 Mél : gabriel.omere@wanadoo.fr	Tél : 0696 20 71 28 Mél : soudes.urbanisme@villedumarin.org
Référent 2	Nom : BELLEAU Prénom : Olivier	Nom : MARTINI Prénom : Laurent
Coordonnées	Tél : 0696 36 35 35 Mél : olivier.belleau@orange.fr	Tél : 0696 33 86 23 Mél : martini.police@villedumarin.org
Population à déplacer	Besoin	Capacité (hors hôtellerie)
à accueillir	380	1800

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
Cantine Scolaire	Plateau du Fort – Ruelle du Fort	40
Salle paroissiale	Boulevard Allègre	50
Ecole maternelle du bourg	Plateau du Fort – Ruelle du Fort	90
Ecole Mixte A	Rue Victor Lamon	180
Ecole Mixte B	Rue Victor Lamon	170
Ecole du Cap	Quartier Cap	130
Ecole du Pérou	Quartier Pérou	80

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
CLG Gérard Café	Cité scolaire, Boulevard Allègre	214
LP Raymond Nérès	Cité scolaire, Boulevard Allègre	276
LGT Montgérald	Quartier Montgérald	570

Hébergement en hôtellerie

Nom du site	Adresse	Capacité théorique
/	/	/



	Commune Nord	Commune Sud
	BASSE-POINTE	VAUCLIN
Référent 1	Nom : LOUIS Prénom : Thérèse	Nom : DAVIDAS Prénom : Tony
Coordonnées	Tél : 0696 32 10 28 Mél : louistherese@gmail.com	Tél : 0696 34 62 57 Mél : tonydavidas@gmail.com
Référent 2	Nom : SOOPRAYEN Prénom : Corine	Nom : FARREAUX Prénom : Jimmy
Coordonnées	Tél : 0696 23 18 29 Mél : landrycorinne972@gmail.com	Tél : 0696 24 61 46 Mél : j.farreaux@gmail.com
Population à déplacer à accueillir	Besoin	Capacité (hors hôtellerie)
	900	900

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
École les Algues Marines	BD Général de Gaulle	150
École Mixte A	Rue Honoré et Hurard Coppet	140
École maternelle les Corallines	Rue du Docteur Gros-Désormeaux	140
LCR	Résidence Hibicus	50
LCR	Résidence Concorde	50
École de Cadette	Quartier Cadette	100
École Michelle Gisquet	Quartier Bellevue	60

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
Collège Vauclin	Rue Léon Gontran Damas	150

Hébergement en hôtellerie

Adresse	Nom du site	Capacité théorique
Le Paradis des Anges	Quartier Pointe Faula	14
Hôtel Chez Julot	Rie Gabriel Péri	16
Makaré Lagoon resort	Dufailly-Baie des Mulets	60
UCPA	Quartier Château Paille	120
Hôtel Cap Macabou CGOSH	Quartier Macabou	90
	Quartier Macabou	150



	Commune Nord	Commune Sud
	LE CARBET	SAINTE-LUCE
Référent 1	Nom : NÉFÉ Prénom : Marie	Nom : HERRERA-ARROYA Prénom : Sylvie
Coordonnées	Tél : 0696 29 14 18 Mél : nen972@orange.fr	Tél : 0696 83 45 44 Mél : yves.feydel@wanadoo.fr
Référent 2	Nom : MORIN Prénom : Ludovic	Nom : MONROSE Prénom : Gérard
Coordonnées	Tél : 0696 34 73 39 Mél : securitecivile@villeducarbet.fr	Tél : 0695 20 73 94 Mél : gmonrose@mairie-sainte-luce.fr
Population à déplacer à accueillir	Besoin	Capacité (Hors hôtellerie)
	800	1125

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
École Mixte A	12 Rue Jules Ferry	130
École Mixte B	20 Rue Jules Ferry	120
École Maternelle	15 Rue Jules Ferry	110
École Epinay	Quartier Epinay	80
École Monésie	Quartier Monésie	100
Maison des Arts	Quartier Pavillon	30
Club de jour	Rue J.Lagrollière	12
Maison de quartier Bellay	Quartier Bellay	35
Centre Socioculturel Epinay	Quartier Epinay	35
Centre Socioculturel de Monésie	Quartier Monésie	50
Salle de judo (Plateau Sportif)	13 Rue Jules Ferry	30
Salle paroissiale	2 Rue du Presbytère	100
CVAVA	11 Rue Jules Ferry	60
Maison pour tous Corps de Garde	Plage de Corps de Garde	20

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
CLG Sainte-Luce	2 rue Émile Zola	213

Hébergement en hôtellerie

Nom du site	Adresse	Capacité théorique
Village Pierre & Vacances	R D n° 7 Pointe Philippeaux	1100
Hôtel Amyris	Quartier Désert	212
Hôtel Les Amandiers	Quartier Désert	276
Hôtel Corail	Quartier Désert	65
Hotel Le Panoramique	34 Lot. Le Panoramique Trois Rivières	20
Résidence Caribia	Quartier Désert	292
Résidence Brise Marine	Quartier Gros Raisin	48
Résidence les Créoline	Lot. Les Moubins Quartier pavillon Sud	52
Résidence les Cayalines	Quartier Désert	198



Résidence l'Îlot Bleu

Quartier Ladour

60

	Commune Nord	Commune Sud
	FONDS SAINT-DENIS	LES TROIS-ILETS
Référent 1	Nom : LABEAU Prénom : Roger	Nom : PINVILLE Prénom : Myriam
Coordonnées	Tél : 0696 43 82 26 Mél : roger.labeau.mairiefondssaint-denis@orange.fr	Tél : 0696 43 64 46 Mél : myriam.pinville@orange.fr
Référent 2	Nom : CAROLE Prénom : Mickaël	Nom : LAFOLLE Prénom : Patrick
Coordonnées	Tél : 0696 43 89 08 Mél : mika.carole@gmail.com	Tél : 0696 38 39 23 Mél : plafolle@mairie-trois-ilets.fr
Population à déplacer	Besoin	Capacité (hors hôtellerie)
à accueillir	130	881

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
École Ilet THEBLOUX	Quartier Anse-Mitan	120
École Ilet SIXTAN	Bourg des Trois-Ilets	120
École Ilet CHARLES	Bourg des Trois-Ilets	120

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
CLG Trois-Ilets	Quartier Pagerie	521

Hébergement en hôtellerie

Nom du site	Adresse	Capacité théorique
Hôtel Bambou	Anse Mitan	360
Hôtel Bakoua	Anse Mitan	280
Hôtel Impératrice	Anse Mitan	104
Hôtel Panoramique	Anse à l'Âne	105
Hôtel La Pagerie	Pointe du bout	210
Hôtel Carayou	Pointe du bout	563



	Commune Nord	Commune Sud
	GRAND'RIVIERE	RIVIÈRE-PILOTE
Référent 1	Nom : AFRICA Prénom :Giovany	Nom : POPULO Prénom : Nell
Coordonnées	Tél : 0696 90 74 71 Mél :africagiovany@gmail.com	Tél : 0696 02 42 07 Mél : populonell1@gmail.com
Référent 2	Nom : CANNENTERRE Prénom : Carine	Nom : JOURDAIN Prénom : Mylène
Coordonnées	Tél : 0696 29 50 78 Mél : carine.cannenterre25@gmail.com	Tél : 0696 92 60 62 Mél : mjourdain@mairie-riviere-pilote.fr
Population à déplacer à accueillir	Besoin	Capacité (hors hôtellerie)
	200	1033

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
Ecole Mixte de Josseaud	Quartier Josseaud	66
Restaurant scolaire de Préfontaine	Quartier Préfontaine	30
Stade en Camée	Quartier Camée	100
Ecole maternelle Josseaud	Quartier Josseaud	30
Ecole maternelle Mannikou	Cité Mannikou, quartier Desfarges	30
Ecole élémentaire Bourg	Rue décembre 59	30
Ecole élémentaire Camée	Quartier Camée	30
Ecole Primaire Renée	Quartier Renée	30

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
Collège de Rivière-Pilote	Avenue Frantz Fanon D18	612
CFPPA de Rivière-Pilote	Avenue Frantz Fanon, En camée	75

Hébergement en hôtellerie

Nom du site	Adresse	Capacité théorique
/	/	/



DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC 972

Phénomènes volcaniques



	Commune Nord	Commune Sud
	LE LORRAIN	LE FRANÇOIS
Référent 1	Nom : VALLEY Prénom : Simon	Nom : CLIO Prénom : Teddy
Coordonnées	Tél : 0696 24 23 43 Mél : simon.valley@villedulorrain.com	Tél : 0696 04 79 00 Mél : teddyclio@hotmail.fr
Référent 2		Nom : FELICITE Prénom : Émilien
Coordonnées		Tél : 0696 21 97 72 Mél : efelicite@ville-françois.fr
Population à déplacer à accueillir	Besoin	Capacité (hors hôtellerie)
	3200	2534

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
École Bois-Soldat	Bois-Soldat	60
École Bonny-Chopotte	Bonny	81
École Dostaly	Dostaly	64
École Dumaine	Dumaine	105
École Emmanuel Bruno	Rue Perrinon	130
École François Duval	Rue Florent Holo	150
École Manzo	Manzo	102
École Morne-Acajou	Morne-Acajou	42
École Morne Pitault A	Morne Pitault	84
École Morne Pitault B	Morne Pitault, route de croix pelage	98
École Perriolat	Perriolat	56
Foyer Rural Chopotte	Chopotte	35
Foyer Rural Morne-Acajou	Morne-Acajou	30
Foyer Rural Perriolat	Perriolat	30
Paroisse Place Hurard	Place Hurard	108
Chapelle	Place Hurard	30
Hall des sports (indispo en 2022)	Quartier Trianon	486

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
Collège J & E Adenet	Rue Frantz Fanon	125
Collège Trianon	Route du Stade	178
Lycée la Jetée	Route de la Jetée Cité scolaire	763
IMFPA de Trianon	Quartier Trianon	113
CFA de Chopotte	Quartier Chopotte	150

Hébergement en hôtellerie

Nom du site	Adresse	Capacité théorique
Hôtel Plein Soleil	Pointe Thalémont	100
Hôtel sur la route des épices	Quartier Frégate	25
Hôtel Frégate Bleue	Quartier Frégate	60



	Commune Nord	Commune Sud
	MACOUBA	SAINT-ESPRIT
Référent 1	Nom : WILTORD Prénom : Rose-Marie	Nom : ALCINDOR Prénom : Jocelyn
Coordonnées	Tél : 0696 16 77 66 Mél : rosemariewiltord@yahoo.fr	Tél : 0969 39 28 92 Mél : jocelyn.alcindor@orange.fr jocelyncindor@mairie-saint-esprit.fr
Référent 2	Nom : LAURENT Prénom : Mathurin	Nom : AGHATINE Prénom : Alex
Coordonnées	Tél : 0696 85 03 18 Mél : laurentmathurin972@gmail.com	Tél : 0596 56 64 78 Mél : servicestechniques@mairie-saint-esprit.fr
Population à déplacer à accueillir	Besoin	Capacité (hors hôtellerie)
	350	473

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
École Morne La valeur	Quartier Morne La valeur	25
Foyer culturel Fitte-Duval	Bourg	30
Ex cantine centrale	Bourg	50
École maternelle A 6 salles annexes	Bourg	30
Ecole de Valatte	Quartier Valatte	25

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
CLG Edmond Lucien Valard	Quartier Morne la Carreau	313

Hébergement en hôtellerie

Nom du site	Adresse	Capacité théorique
/	/	/



	Commune Nord	Commune Sud
	MARIGOT	SAINT-ANNE
Référent 1 Coordonnées	Nom : NEIZELIEN Prénom : Jocelyn Tél : 0696 95 82 53 Mél : jocelyn.neizelien@gmail.com	Nom : FAUSS Prénom : Jean-Luc Tél : 0696 31 65 49 Mél : jlucfauss@gmail.com
Référent 2 Coordonnées		Nom : RASO Prénom : Julienne Tél : 0696 25 64 28 Mél : julienne.raso@mairie-sainte-anne.fr
Population à déplacer à accueillir	Besoin	Capacité (hors hôtellerie)
	1300	1379

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
Service Municipal des sports et de la culture (SMSC)	Rue Mano Germé	205
CCAS	Rue de la Potière	14
Ecole Aquarium	Rue Mano Germé	208
Ecole de Belfond	Belfond	206
Ecole Cap Ferré	Cap Ferré	346
Ecole Barrière Lacroix	Barrière Lacroix	170
Presbytère	Centre Bourg	51

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
CLG Isidore Pelage	Avenue Nelson Mandela	179

Hébergement en hôtellerie

Nom du site	Adresse	Capacité théorique
Club Méditerranée	Pointe Marin	650
Camping Municipal	Pointe Marin	100
Hotel La Dunette	Rue Jean-Marie Tjibaou	30
Centre de vacances IGESA	Plage Caritan	120



	Commune Nord	Commune Sud
	LE MORNE-ROUGE	RIVIÈRE-SALÉE
Référent 1	Nom : TERANEN Prénom : Marie-Joëlle	Nom : SOUTARSON Prénom : Jean-Jacques
Coordonnées	Tél. : 0696 24 58 67 Mél :	Tél : 0696 36 51 50 Mél : contactdscp@gmail.com
Référent 2	Nom : ALAMELOU Prénom : Karine	Nom : AMBROISE Prénom : Claude
Coordonnées	Tél. : 0596 52 30 23 Mél : alamelou.k@ville-mornerouge.fr	Tél : 0696 30 66 12 Mél : dgs@mairie-riviere-salee.fr
Population à déplacer à accueillir	Besoin	Capacité (hors hôtellerie)
	1500	1507

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
Maison des associations	Rue du 22 mai 1848	28
Palais des sports	Rue du 22 mai 1848	80

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
CLG Georges Elisabeth	Trénelle, avenue des Écoles	345
CFA	Quartier La Laugier	554
LPO Joseph Zobel	Quartier Thoraille	500

Hébergement en hôtellerie

Nom du site	Adresse	Capacité théorique
/	/	/



	Commune Nord	Commune Sud
	LE MORNE-VERT	LES ANSES-D'ARLET
Référent 1	Nom : MARCELIN Prénom : Charles-Alfred	Nom : LARCHER Prénom : Eugène
Coordonnées	Tél : 0696 35 95 26 Mél : cmarcelin@morne-vert.fr	Tél : 0596 68 62 02 / 0696 82 74 92 Mél : eugene.larcher@gmail.com
Référent 2	Nom : ZAMOR Prénom : Peggy	Nom : JEAN-JOSEPH Prénom : Yves
Coordonnées	Tél : 0696 21 21 57 Mél : police@morne-vert.fr	Tél : 0596 68 62 02 / 0696 26 20 32 Mél : jean.joseph.yves@gmail.com
Population à déplacer à accueillir	Besoin	Capacité (hors hôtellerie)
	350	743

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
Hall des sports	Quartier Grande Anse	150
Ecole Jacques Lucea	Rue des Gestrams	200
Ecole de Petite Anse	Rue Case Toto	100
Ecole de Gallochat	Quartier Gallochat	100
Complexe polyvalent Batterie	Bourg	30

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
Collège Alexandre Stellio	Entrée du Bourg	163

Hébergement en hôtellerie

Nom du site	Adresse	Capacité théorique
Sucrerie Motel	Boulevard des Glyceridias, Grande Anse	22
Mon Refuge	Boulevard des Glyceridias, Grande Anse	50
Bel Horizon	Impasse des Bougainvilliers, Grande Anse	20
Résidence Bel Bay	Quartier Gallochat	30
La Palombière	Route Petite Anse	14
Résidence Batterie	Bourg	18



DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC 972
Phénomènes volcaniques



	Commune Nord	Commune Sud
	LE PRÊCHEUR	LE DIAMANT
Référent 1	Nom : Marie-ROSE Prénom : Christophe	Nom : TOUSSAY Prénom : Hugues
Coordonnées	Tél : 0596 52 95 62 Mél : christophe.marie-rose@mairie-precheur.com	Tél : 0696 33 48 59 Mél : toussayhugo@gmail.com
Référent 2	Nom : CONSTANTIN Prénom : Christian	Nom : JOSEPH-JULIEN Prénom : Patrick
Coordonnées	Tél : 0696 31 56 81 Mél : chris97@orange.fr	Tél : 0696 00 57 52 Mél : pjosephjulien60@gmail.com
Population à déplacer à accueillir	Besoin	Capacité (hors hôtellerie)
	330	663

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
École de Carrière	Habitation Saint-Charles	150
École O'Mullane	Quartier O'Mullane	150
Stade Armand Ribier	Quartier Dizac	50
Ecole du bourg	Bourg	

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
Collège du Diamant	Habitation Saint-Charles	313

Hébergement en hôtellerie

Nom du site	Adresse	Capacité théorique
Hotel Diamant Les Bains	92 rue Justin Roc	152
Hotel Diamant Beach Club	Quartier Ravine Gens Bois	98
Hotel Anse Bleue	Résidence Anse Bleue Anse Caffard	25
L'Ecrin Bleu	Morne La Croix	30
Hotel Les Océanides	Quartier Anse Caffard	16



	Commune Nord	Commune Sud
	SAINT-PIERRE	DUCOS
Référent 1	Nom : AUSTINE Prénom : Jocelyn	1.Nom : de LEPINE Prénom : Désir 2.Nom : MENCE Prénom : Mathieu
Coordonnées	Tél : 0696 35 48 74 Mél : jocelyn.austine@gmail.com	1.Tél : 0696 26 15 60 2.Tél : 0696 94 72 18 1.Mél : desirdelepine@hotmail.fr 2.Mél : mencemathieu@gmail.com
Référent 2	Nom : SOBRIEL-LEVY Prénom : Yolande	Nom : COLONNETTE Prénom : Clarisse
Coordonnées	Tél : 0596 78 10 32 Mél : yolande.sobrielsaintpierre.mq.fr	Tél : 0696 25 33 42 Mél : clarisse.filin@mairie-ducos.fr
Population à déplacer	Besoin	Capacité (hors hôtellerie)
à accueillir	1700	2175

Hébergement en lieu de vie sécurisé

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
Ecole Yolande Ste-Rose	Place André Alier	228
Ecole Léon LIN	Rue Jules Ferry	156
Ecole du Laurence Marie Magdelaine	Morne Vert	120
Ecole René VERDIER Beauville	Beauville	120
Ecole Auguste Braillon	Durivage	108
Ecole Camille Zozo De Séguiran	Rue Jules Ferry	130
Ecole Solange Aribo	Rue Jules Ferry	130
Foyer rural Bac	Bac	42
Foyer rural de Lourdes	Quartier Lourdes	54
Foyer rural Morne Vert	La Bontemps	54

Collège et Lycée

Nom du site	Adresse	Capacité (4m ² /pers)
CLG Asselin De Beauville	7 avenue Frantz Fanon	400
LGT Paulette Nardal	Quartier Vaudrancourt	300
CFA BTP	Quartier Vaudrancourt	108
LEGTA CROIX RIVAIL	Bois Rouge	225

Hébergement en hôtellerie

Nom du site	Adresse	Capacité théorique
AIRPORT HOTEL	74 Avenue Marc Andre	7
Résidence PIRER	56 rue Toussaint Louverture	15 Chambres

ANNEXE 16 – Plan de circulation

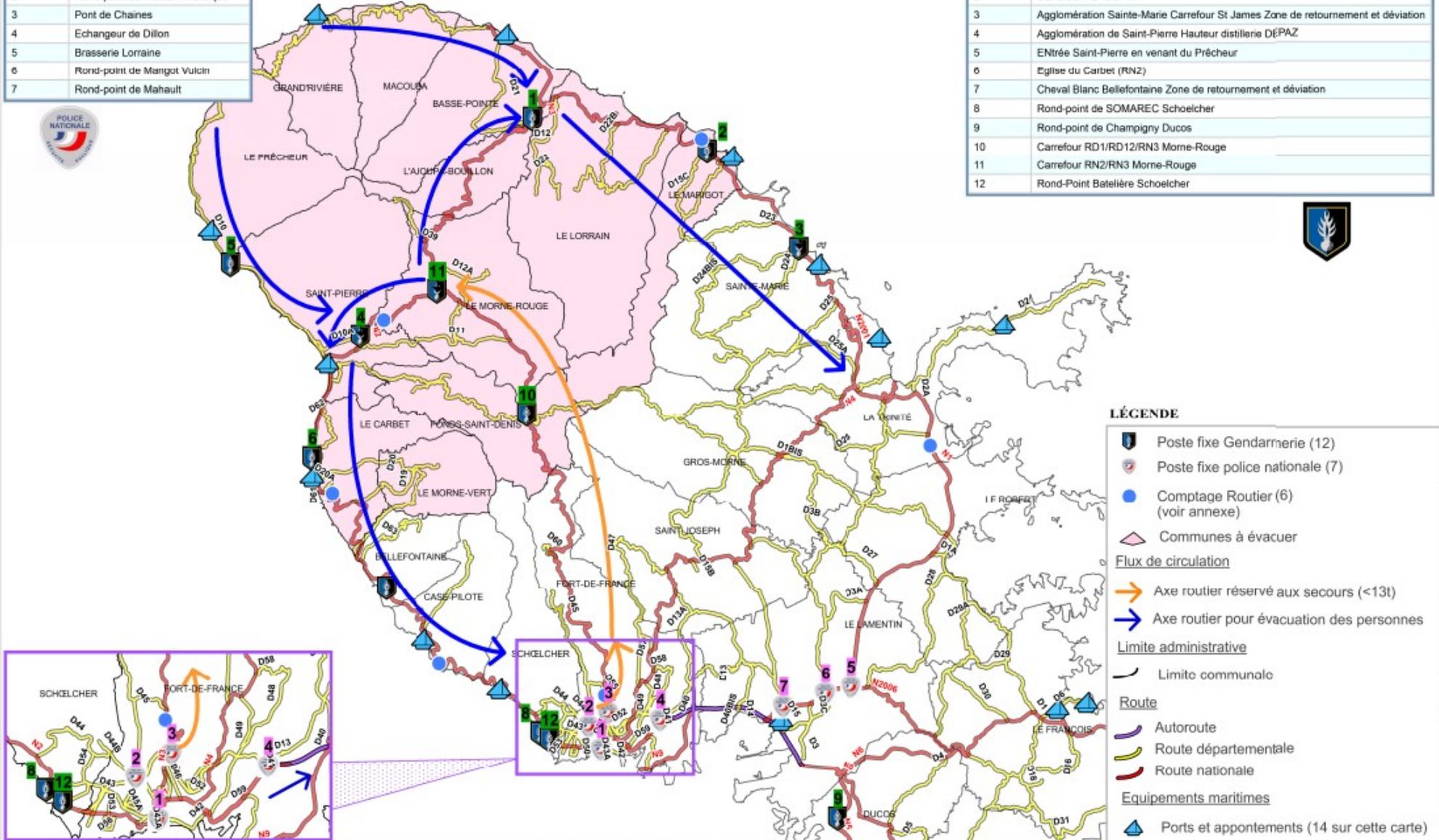


PLAN ORSEC VOLCAN LA PELÉE PLAN DE CIRCULATION ROUTIÈRE



Numéro	Postes_Fixes_Police_Nationale
1	Rond-point Lumina Sophie
2	Rond-point du Vietnam Héroïque
3	Pont de Chaines
4	Echangeur de Dillon
5	Brasserie Lorraine
6	Rond-point de Mangot Vulcin
7	Rond-point de Mahaut

Numéro	Postes_Fixes_Gendarmerie
1	Carrefour RD21/RN3
2	Carrefour RD15C/RN1
3	Agglomération Sainte-Marie Carrefour St James Zone de retournement et déviation
4	Agglomération de Saint-Pierre Hauteur distillerie DÉPAZ
5	ENtrée Saint-Pierre en venant du Prêcheur
6	Eglise du Carbet (RN2)
7	Cheval Blanc Bellefontaine Zone de retournement et déviation
8	Rond-point de SOMAREC Schoelcher
9	Rond-point de Champigny Ducos
10	Carrefour RD1/RD12/RN3 Morne-Rouge
11	Carrefour RN2/RN3 Morne-Rouge
12	Rond-Point Batelière Schoelcher

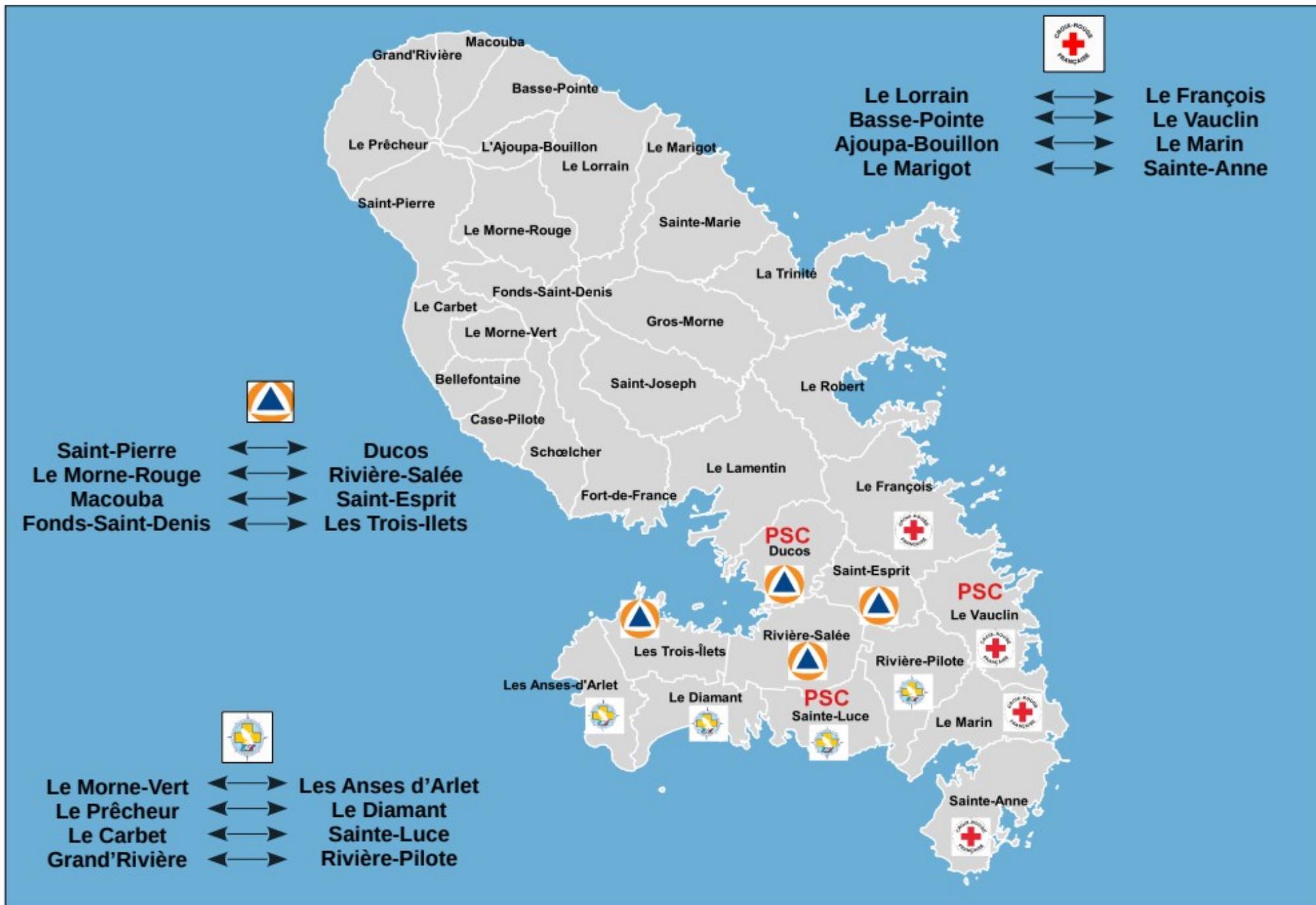


LÉGENDE

- Poste fixe Gendarmerie (12)
- Poste fixe police nationale (7)
- Comptage Routier (6) (voir annexe)
- Communes à évacuer
- Flux de circulation**
- Axe routier réservé aux secours (<13t)
- Axe routier pour évacuation des personnes
- Limite administrative**
- Limite communale
- Route**
- Autoroute
- Route départementale
- Route nationale
- Equipements maritimes**
- Ports et appontements (14 sur cette carte)



ANNEXE 17 – Carte de répartition géographique des AASC dans les communes accueillantes



ANNEXE 18 – Schéma d'organisation des centres d'accueil et de regroupement



Association Agréée de
Sécurité Civile



Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)

Responsable : 1 élu

Soutien médico-psychologique

Médecins, psychologues, infirmiers

Ravitaillement

R.C: 4 binômes en tournante à minima en fonction des effectifs à nourrir

Hébergement

R.C: 4 binômes en tournante à minima en fonction des effectifs à héberger

Accueil Réconfort Orientation

AASC: 1 binôme à minima en fonction des effectifs à accueillir
R.C: 1 binôme à minima en fonction des effectifs à accueillir

Information et soutien administratif

AASC: 2 binômes en tournante à minima en fonction des effectifs à accueillir
R.C: 2 binômes en tournante à minima en fonction des effectifs à accueillir

Bilan sanitaire

AASC: 2 binômes en tournante à minima en fonction des effectifs à accueillir



ANNEXE 19 – Mesures individuelles et collectives

Jaune Vigilance

Mesures individuelles

J11 - Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène en restant à l'écoute des bulletins d'information.

J12 - Vérifier les réserves nécessaires (alimentation, eau, bougies, piles, médicaments...)

J13 - Vérifier votre poste de radio (piles)

Mesures collectives

JC1 - Aucune mesure particulière n'est préconisée à ce stade

JC2 - Les services de l'État, les entreprises et les établissements scolaires peuvent continuer à fonctionner normalement

JC3 - Les services concernés par la gestion de crise vérifient leur dispositif et la disponibilité des personnels

JC4 - Les mairies réalisent l'inventaire des besoins pour l'accueil éventuel de population

JC5 - Suivre le bulletin hebdomadaire de l'OVSM concernant l'activité de la Montagne Pelée

Orange Pré-alerte

Mesures individuelles

O11 - Écouter les bulletins et les consignes diffusés (internet, kiosque, radio et télévision).

O12 - Préparer les habitations à une évacuation éventuelle :

- protection des biens
- mise à l'abri des documents personnels

O13 - Faire le plein de carburant de votre véhicule.

O14 - Prévoir une somme d'argent en liquide pour pouvoir acheter des denrées de 1ère nécessité.

O15 - Si l'air est trop chargé en gaz ou en cendre, restez confiné et protégez vous en respirant à travers un linge humide

O16 - Préparer un sac contenant des biens de première nécessité (quelques denrées alimentaires, un peu d'eau, ses papiers d'identité, etc.)

Mesures collectives

OC1 - Le Préfet constitue une cellule de crise et gère la situation avec les services concernés

OC2 - Rendre compte sans délai des difficultés rencontrées et/ou des besoins.

OC3 - Mettre en place les PC communaux

OC4 - Mettre en place les dispositions nécessaires pour les liaisons avec les PC fixes et opérationnels (liaison radio, téléphone satellitaire, groupe électrogène, etc)

OC5 - Préparation de la commune à évacuer dans la commune jumelle

OC6 - Préparation de l'approvisionnement par les communes dans les sites refuges prévus à cet effet

OC7 - Alerter les centres de santé pour le début d'évacuation des patients nécessitant des soins particuliers

OC8 - Mettre en alerte les équipes de renseignements et de reconnaissance



Rouge Alerte

Mesures individuelles

- RI1** - Rester à l'écoute des informations et appliquer les consignes des autorités qui sont diffusées.
- RI2** - Se munir de son sac contenant des biens de première nécessité afin d'évacuer.
- RI3** - Rejoindre les sites refuges en regroupant autant que possible les membres de votre famille, en suivant les instructions de la mairie
- RI4** - Protéger votre habitation, fermez toutes les portes, couper le gaz, l'eau et l'électricité.
- RI5** - Partir avec les animaux domestiques si possible.
- RI6** - Remplir la fiche de renseignements en arrivant au centre d'accueil.
- RI7** - Se préparer à subir des coupures d'électricité et d'eau potable.
- RI8** - N'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité.

Mesures collectives

- RC1** - Tous les établissements publics et privés doivent être fermés avec une mise en œuvre de toutes les mesures de protection en libérant les personnels
- RC2** - Tous les transports en commun (bus, liaisons inter-îles, etc.) sont réquisitionnés pour l'évacuation des populations présentes aux points de récupération
- RC3** - Évacuer les populations exposées et les mettre à l'abri
- RC4** - Prise de poste de tous les personnels médicaux d'astreinte, des PC communaux et mise en alerte à domicile des autres personnels.
- RC5** - Tous les opérationnels prévus rejoignent leur centre de secours et/ ou centre de décision.
- RC6** - Toutes les installations des moyens de communication de secours doivent être activées
- RC7** - Mettre en place définitivement les personnels d'astreinte ou désignés pour les PC
- RC8** - Rendre compte immédiatement de la situation, des conditions d'intervention et des mesures envisagées
- RC9** - Les services opérationnels (SAMU, STIS, Police, Gendarmerie, etc) s'assurent de l'évacuation de toutes les communes menacées en toute sécurité en lien avec les gestionnaires d'infrastructures et de réseaux
- RC10** - Dans la zone exposée, l'activité économique est totalement arrêtée. Les entreprises et les commerces doivent être impérativement protégés et les employés évacués.

Gris Post-alerte

Mesures individuelles

- GI1** - Se tenir informé des dispositions particulières édictées.

Mesures collectives

- GC1** - Reprise de l'activité économique dans les zones impactées (totale ou partielle)
- GC2** - Autorisation de circuler dans les zones impactées (totale ou partielle)
- GC3** - Autorisation de réintégrer son domicile



ANNEXE 22 – Liste des acronymes

ADPC : Association Départementale de Protection Civile
ANFR : Agence Nationale des Fréquences
ARS : Agence Régionale de Santé
ASM : Association des Secouristes Martiniquais
BCI : Bureau de la Communication Interministérielle
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CARE : Centre d'Accueil et de Regroupement
COD : Centre Opérationnel Départemental
COMGEND : Commandement de la Gendarmerie
COMSUP : Commandant Supérieur des Forces Armées aux Antilles
COS : Commandant des Opérations de Secours
CTM : Collectivité Territoriale de Martinique
DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DDSC : Direction de la Défense et de la Sécurité Civile
DTPN : Direction Territoriale de la Police Nationale
DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile
DM : Direction de la Mer
DOS : Directeur des Opérations de Secours
DSM : Directeur des Secours Médicaux
EDF : Électricité de France
EMIZA : État-Major Interministériel de Zone Antilles
FAA : Forces Armées aux Antilles
FSI : forces de sécurité intérieure
IPGP : Institut de Physique du Globe de Paris
MASC : Mission d'Appui en Situation de Crise
NOAA : National Oceanic and Atmospheric Administration
OACI : Organisation de l'aviation Civile Internationale
OVSM : Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique
PCC : Poste de Commandement Communal
PCO : Poste de Commandement Opérationnel
PMA : Poste Médical Avancé
SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence
STIS : Service Territorial d'Incendie et de Secours
SDZSIC : Service Départemental et Zonal des Systèmes d'Information et de Communication
SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
SMDS : Société Martiniquaise de Distribution et de Services
SME : Société Martiniquaise des Eaux
SNA : Service de Navigation Aérienne
VAAC : Volcanic Ash Advisory Center